# Programme Départemental Insertion et Inclusion

## 2023-2028

Gironde
LE DÉPARTEMENT

# ÉDITO

**Quel est le rôle des politiques de l'insertion ? Émanciper de la pauvreté,** résolument. Mais aussi **redonner du sens aux valeurs d'égalité et de fraternité,** deux piliers de notre République. Ce combat repose sur deux éléments fondamentaux : un revenu décent et un accompagnement digne. Un revenu décent libère des angoisses du lendemain et offre la possibilité de se projeter, de rêver. La dignité dans l'accompagnement c'est considérer chaque aspect de la vie quotidienne : la mobilité, l'habiter, l'alimentation, l'éducation, la santé physique et psychologique, la vie affective. C'est aussi le rôle du service public d'assurer ce lien entre l'action publique et des parcours de vie fragilisés.

**Le contexte des politiques de l'insertion a beaucoup changé.** La pauvreté touche plus de jeunes, de familles monoparentales, de classes intermédiaires, d'artisans, dans les villes comme dans les campagnes. La notion de « travailleur pauvre » vient attester le malaise dans le travail : il n'est plus la garantie certaine d'une vie bonne. Parallèlement, un renversement de la responsabilité de cette pauvreté a été opéré. Au fil des ans, nous avons basculé d'une **responsabilité collective,** liée au contexte économique à une **responsabilité individuelle,** tenant les citoyens eux-mêmes pour responsables.

Face à ce non-sens et en tant que chef de file des politiques d'insertion et de l'action sociale, notre collectivité a pris acte de ces changements et initie une transformation profonde. Elle implique de nouvelles approches plus humaines et de nouveaux dispositifs de proximité, pour **renouveler la confiance entre les citoyens et les institutions** au travers de ce futur Plan départemental de l'insertion et de l'inclusion.

Cette confiance est le corollaire d'un **engagement** mutuel. Du Département en premier lieu, mais aussi des travailleurs sociaux, des partenaires acteurs du monde de l'insertion sociale et professionnelle, des entreprises, des autres collectivités territoriales, de l'État et pour finir, celui des allocataires du RSA.

Cet engagement implique de donner une juste place aux personnes et aux territoires, en **renforçant l'animation d'une gouvernance partagée** et locale pour insuffler un nouvel élan pour mieux adapter, innover, comprendre et reconnaître, en connaissance de cause, les qualités de chacun. Même si l'État protège, quand les Girondines et les Girondins ont des difficultés, le Département, les CCAS et les communes restent les premiers lieux d'écoute et d'accueil. C'est pourquoi la **proximité** est l'une des valeurs fondamentales du futur Plan départemental de l'insertion et de l'Inclusion.

Notre monde change, ayons le courage de faire de l'insertion un chemin vers une société où « chacun aurait les moyens de vivre librement et honnêtement d'une activité qui ait un sens humain ». (Georges Orwell)

**Jean-Luc GLEYZE,**
Président du Département de la Gironde

# SOMMAIRE

**Préambule** **5**

Les défis à relever : redonner envie, renouveler la confiance et fixer le cap 5

Quand le PDI devient le PDII : principes et valeurs 9

Le Programme Départemental pour l'Insertion et l'Inclusion :
une stratégie opérationnelle en trois axes 11

**PARTIE 1 : Éléments de contexte** **12**

Bilan du Programme Départemental d'Insertion 2014-2021 15

Les dynamiques sociodémographiques en Gironde 22

**PARTIE 2 : Les fiches action** **33**

AXE 1 – Restaurer la confiance 35

AXE 2 – Investir dans une économie inclusive 60

AXE 3 – Partir des territoires pour « faire Gironde » 76

**Animation, financement, suivi et évaluation du PDII Girondin 2023-2028** **84**

**Annexes** **88**

**Lexique** **100**

# C’est quoi une politique d’insertion ?

Des moyens pour permettre aux personnes exclues de retrouver autonomie et confiance en soi.

Une politique non stigmatisante qui fournit les outils et les appuis aux personnes pour concrétiser leur projet socio professionnel.

Un levier essentiel de la cohésion sociale et du «faire société».

## PRÉAMBULE

# Les défis à relever : redonner envie, renouveler la confiance et fixer le cap

**Prenant en compte les bouleversements sociétaux et environnementaux actuels ainsi que les réformes liées au travail, le Département s'interroge sur les fondements de sa politique d'insertion mais aussi sur sa définition.**

Écrire les **fondamentaux** du prochain **Programme Départemental d'Insertion et d'Inclusion** suppose de prendre en compte l'impact des contextes mouvants actuels :

- **Des crises sanitaire, sociale, économique et environnementale avec pour risque un enfermement durable dans la pauvreté.** Elles bouleversent nos repères, nos modes de vie, nos valeurs, nos priorités, les équilibres sociétaux. Conjuguées avec les inégalités sociales qui touchent les personnes en situation de précarité, elles créent un risque majeur d'enfermement durable dans la pauvreté.
- **Des réformes liées au travail et à l'emploi**
  Les réformes touchant les questions liées au travail et à l'insertion insécurisent l'action et la réflexion préalable à mener.

Comment va se déployer l'ambition de France Travail en Gironde ? Au regard des enjeux, le Département souhaite rester vigilant à ce que la politique d'insertion ne se réduise pas qu'à la seule question du retour à l'emploi rapide des allocataires du RSA, au risque de renforcer leur perte de confiance.

Au vu de ces différents éléments, nous avons donc identifié dans ce nouveau programme :

- **les sujets clefs,** transversaux aux politiques de l'emploi, de la formation et de l'insertion et quasi intemporels : l'accompagnement des personnes, l'accès à un emploi émancipateur, la bonne gouvernance.
- **les nouveaux risques de vulnérabilités systémiques** et ce afin d'intervenir de façon préventive, et non exclusivement sous le prisme de la levée des freins à l'emploi.
- **les opportunités à saisir pour une politique d'insertion ET d'inclusion acceptable par tous.**

> Notre réflexion s'est également nourrie des échanges avec les professionnels et les partenaires tout au long de l'année, pour inventer des solutions au servce des solidarités.

**Conférence d'ouverture des travaux de concertation du PDII 2023-2028 : « Les métamorphoses de la solidarité » (Nicolas Duvoux, 3 octobre 2022)**

Illustration : Camille Picot

« La nécessité, par les pouvoirs publics républicains, d'assurer le droit au secours des citoyens les plus vulnérables, est réaffirmée régulièrement depuis la Révolution. Elle est indissociable de notre modernité politique. »

« L'absence de ressources est une négation pure et simple de l'égalité et de la dignité des êtres humains. »

« Les politiques d'insertion d'aujourd'hui sont une invention extrêmement récente des 30 dernières années. Elle a permis à la société française de palier le désajustement croissant entre un système de protection sociale assuranciel, qui avait une portée universaliste, mais qui a été heurté de plein fouet par des évolutions sociales, sociétales, économiques, qui l'ont rendu en partie obsolète.»

Verbatims issus de la conférence d'ouverture des travaux de concertation du PDII 2023-2028

« Ici, le terme inclusion fait-il peut-être référence au fait de changer le système dans lequel évoluent les personnes, pour qu'elles puissent y prendre leur place, dans un environnement accueillant quelles que soient leurs caractéristiques. »

« Les pouvoirs publics commencent à évoluer sur le fait de voir la solidarité comme une pure dépense, mais d'intégrer l'idée d'investissement social. Quand vous intervenez de manière collective sur la situation des populations, vous produisez des bénéfices sociaux directs et indirects.

« On observe qu'il n'y a pas d'étanchéité entre le monde du salarié d'un côté, et le monde de l'assistance et de l'insertion de l'autre. Pourquoi ? Aujourd'hui, les niveaux de rémunération de certaines professions sont tellement bas qu'il y a une forme de contagion avec les logiques de l'assistance. Ce télescopage insinue qu'on pourrait vivre confortablement dans les prestations sociales. Et depuis les années 2000, toutes les réformes au niveau national vont dans cette direction : élargir l'écart entre ce que gagne un travailleur pauvre, et un allocataire du RMI puis du RSA. »

## Les nouvelles cartes du travail : débats sur les mutations du monde professionnel

**Confrontées à des mutations importantes dans le monde du travail, les collectivités locales observent de nouveaux flux, un changement des pratiques et des attentes, et partout une recherche de proximité qui les placent en première ligne de ces évolutions sociétales.**

Revitalisation locale, transition écologique, quête de sens, recours au télétravail, nouvelles formes de coopération professionnelles, le tout accéléré par la crise Covid… *« pour les pouvoirs publics comme pour les entreprises et les citoyens, tout indique un besoin croissant de reconnexion en local»*, souligne Thimothée Duverger, directeur de la chaire TerrESS à Sciences-Po Bordeaux. Face aux précarités, aux difficultés de déplacement et de logement mais aussi de recrutement, il semble indispensable d'articuler des solutions au plus proche des territoires.

### Observer la mutation de notre rapport au travail

L'étude IFOP réalisée pour Solutions Solidaires fin 2022 indique une inversion des préférences entre le salaire et le temps libre.

> Les aspirations en faveur du cadre de vie, du sens et des relations de travail fondent un nouveau rapport à l'entreprise.

## Promouvoir l'égalité femmes-hommes

**Un travail à poursuivre et à ancrer durablement au travers de la mise en œuvre des actions du nouveau PDII.**

Que ce soit en accordant une attention particulière aux freins genrés à l'emploi des allocataires du RSA mais aussi plus largement en agissant avec l'impulsion des crédits du nouveau programme du Fonds Social Européen + en faveur de l'inclusion sociale de toutes et tous, le Département souhaite être exemplaire en la matière.

Ainsi, au-delà de sa propre responsabilité en qualité d'employeur de femmes et d'hommes, le Département de la Gironde entend au travers des politiques publiques qu'il déploie, lutter contre les stéréotypes à l'origine des inégalités, communiquer auprès du public mais aussi de ses partenaires pour mener une action collective et efficace.

## Vers la responsabilité territoriale des entreprises

**Autour de Jean-Luc Gleyze, une table-ronde a réuni lors de la 5e édition de Solutions Solidaires différents intervenants : Youssef Achour président du Groupe UP, Timothée Duverger directeur de la chaire TerrESS [Sciences-Po Bordeaux], Maryline Filippi professeure à Bordeaux Sciences Agro, Jérôme Saddier président d'ESS France.**

Ensemble, ces spécialistes de pratiques émergentes ont débattu d'une notion de plus en plus invoquée : la **responsabilité territoriale des entreprises** [RTE], qui prend en compte leur ancrage et leur impact sur le territoire qu'elles occupent. Un chiffre conforté par une étude menée par ESS France :

**+ de 90 %**
des personnes interrogées pensent que les entreprises ont une responsabilité vis-à-vis de l'environnement local dans lequel elles sont implantées.

Alors que la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) apparait trop souvent comme une obligation de reporting, la RTE pose d'emblée la question de l'action collective et du changement institutionnel, ainsi que la relation aux collectivités locales et aux parties prenantes extérieures. La RTE a pour postulat que l'entreprise a une responsabilité vis-à-vis de son territoire, donc qu'elle doit y développer des coopérations multi-acteurs pour participer à sa résilience. Elle peut, en cela, répondre en partie au phénomène de perte de sens au travail, illustré par le mouvement de la « grande désertion » qui touche les jeunes diplômés.

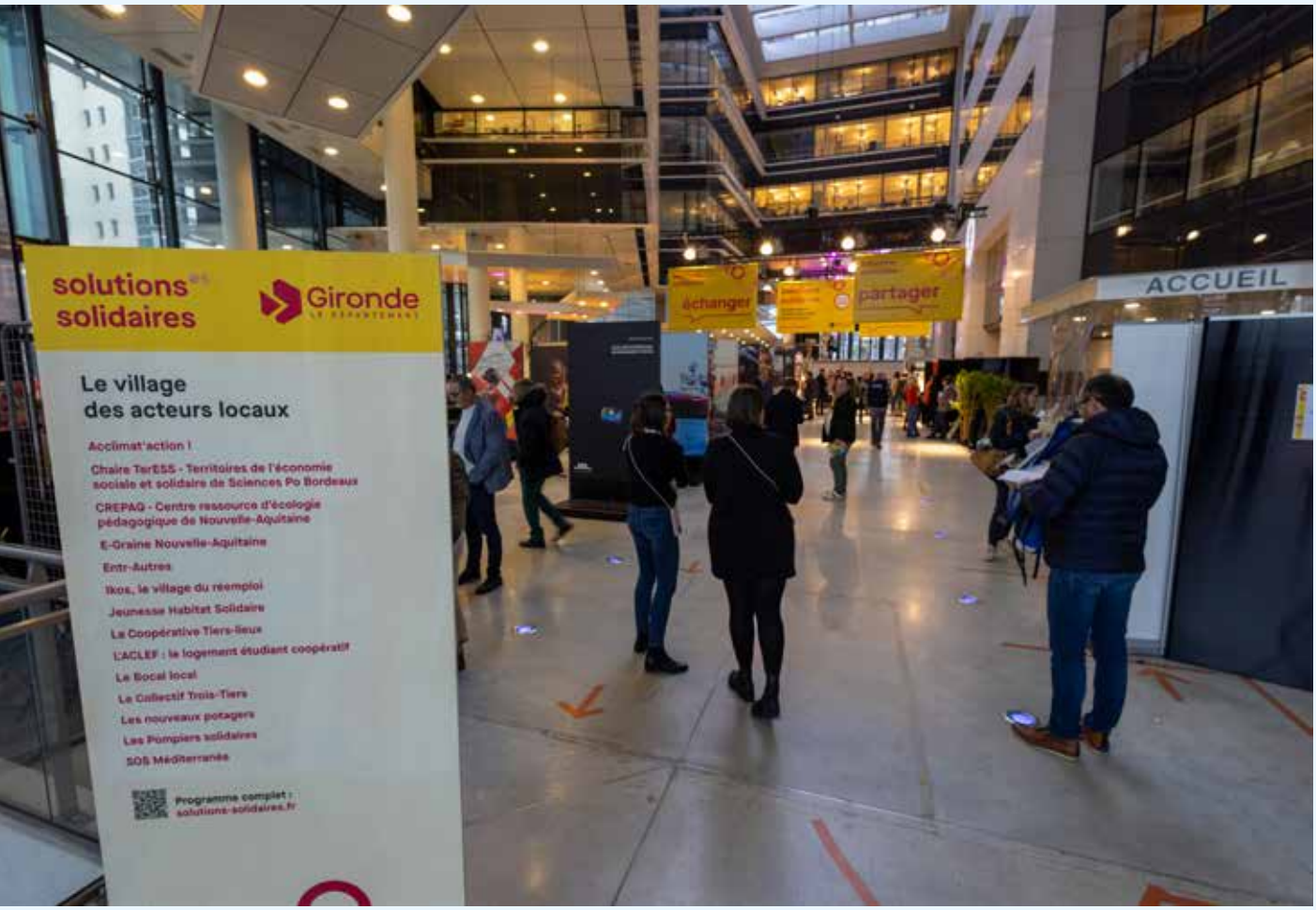


Solutions Solidaires #5, février 2023

# Quand le PDI devient le PDII : principes et valeurs

**Restaurer l'adhésion à une solidarité collective et adapter cette politique aux évolutions sociétales sont les deux grands enjeux à partir desquels le Département souhaite fonder l'action du prochain Programme Départemental d'Insertion ET d'Inclusion, le PDII.**

## Être moteur de la transformation

Penser insertion et inclusion nécessite d'abord d'élaborer la politique pour changer les regards et les postures. Cela demande également de mettre en place une action tournée sur les opportunités qui s'ouvrent dans une société en pleine mutation.

Avec ce nouveau Programme départemental d'insertion et d'inclusion, le Département s'engage à être moteur de cette **transformation** et à créer des conditions favorables pour réussir ces enjeux.

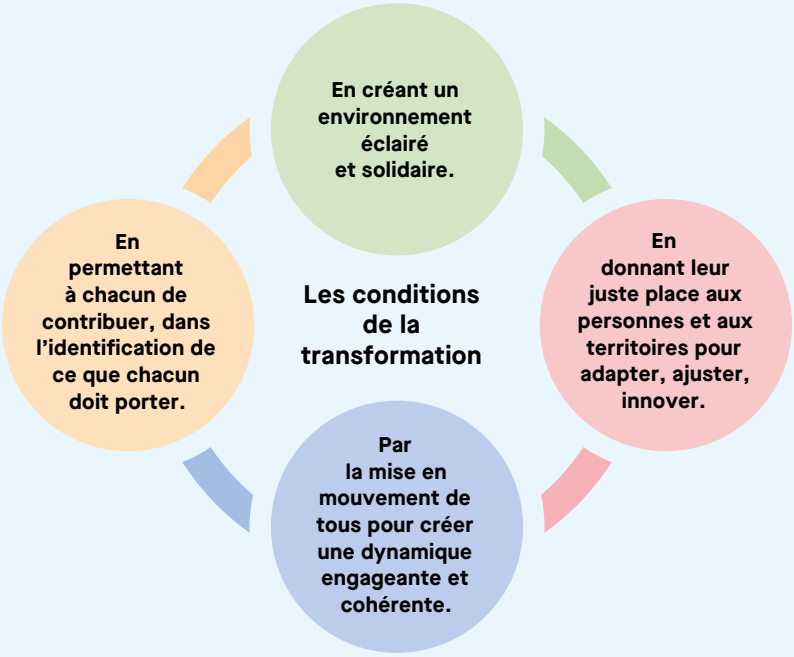


## Construire une scène départementale de dialogue

C'est une nouvelle approche pour envisager la politique d'insertion. Tout a débuté par l'organisation des **ateliers de la concertation,** des espaces d'échanges où près de 150 professionnels, acteurs de l'insertion, représentants institutionnels, acteurs économiques, acteurs de la société civile ont pu librement apporter leurs observations, leurs expériences et leurs pratiques sur les 3 thématiques suivantes :

- L'accompagnement des personnes
- L'accès à l'emploi et à l'activité émancipateurs
- La participation des personnes.

De ces regards croisés, outre des propositions concrètes qui seront à mettre en œuvre, a émergé une prise de conscience collective des interdépendances entre acteurs différents malgré des cloisonnements réels. Ces participations ont également souligné que les actions à engager gagneraient à ne plus être l'affaire que des seuls spécialistes de l'insertion, ainsi que la nécessité de prendre ancrage sur le bassin de vie des personnes. De là est née l'idée de mettre en place une **« scène départementale de dialogue »,** un espace qui rassemble des acteurs de différents horizons pour faciliter l'émergence de solutions autour de sujets communs.

> Cette démarche innovante fait écho à la Grande cause départementale 2022, celle de la **participation citoyenne,** impliquant les usagers dans la réflexion des diverses politiques publiques. Sur la base des travaux déjà engagés dans le précédent Programme Départemental d'Insertion et à partir des pistes évoquées lors des ateliers de concertation avec l'ensemble des partenaires du nouveau PDII, le Département entend construire **une culture commune de la participation** avec les professionnels engagés à ses côtés en faveur de l'insertion et de l'inclusion des publics précaires. Ces approches nouvelles contribueront à renouer la confiance entre les institutions et les personnes.

## Les principes… et les valeurs qui en découlent

**Tisser des passerelles avec les « acteurs du développement social »** pour s'inspirer de modèles d'intervention moins stigmatisant, pour tenir compte de toutes les dimensions de la précarité, pour agir de façon préventive.

**Ouvrir les portes d'un marché du travail plus inclusif** pour permettre une sortie de la précarité y compris en situation d'emploi.

**Viser l'humanisation du dispositif,** pour répondre à la réalité et au quotidien des personnes en agissant de concert avec les territoires.

**Consolider l'approche partenariale** pour une politique à la croisée des politiques de l'emploi, de la formation, de l'action sociale, de l'aménagement territorial et du développement économique.

- **Solidarité envers les plus fragiles**
- **Expertise d'usage et participation**
- **Innovation et ingénierie**
- **Proximité**
- **Évaluation**
- **Transversalité et complémentarité des politiques publiques**
- **Efficacité et lisibilité de l'action publique**

## L'Observatoire des Solidarités

Le Département a engagé un travail visant l'évolution du Service Observation et Prospective Sociale (SOPS), afin de se doter d'un outil d'appui au pilotage des politiques sociales départementales : L'Observatoire des Solidarités.

Dans le cadre de la politique d'insertion, le travail engagé avec l'Observatoire, sur la période 2023-2030, visera à renforcer et affiner nos connaissances des publics et des parcours :

- Par la mise en place d'études de cohortes incluant l'analyse des sorties du RSA.
- Par la mise en place de suivi qualitatif de la pauvreté en collaboration avec le Conseil National de Lutte contre La Pauvreté et les Exclusions (CNLE) – Baromètre de suivi qualitatif de la pauvreté.
- Par l'analyse des parcours des personnes allocataires du RSA.

# Le Programme Départemental pour l'Insertion et l'Inclusion : une stratégie opérationnelle en trois axes

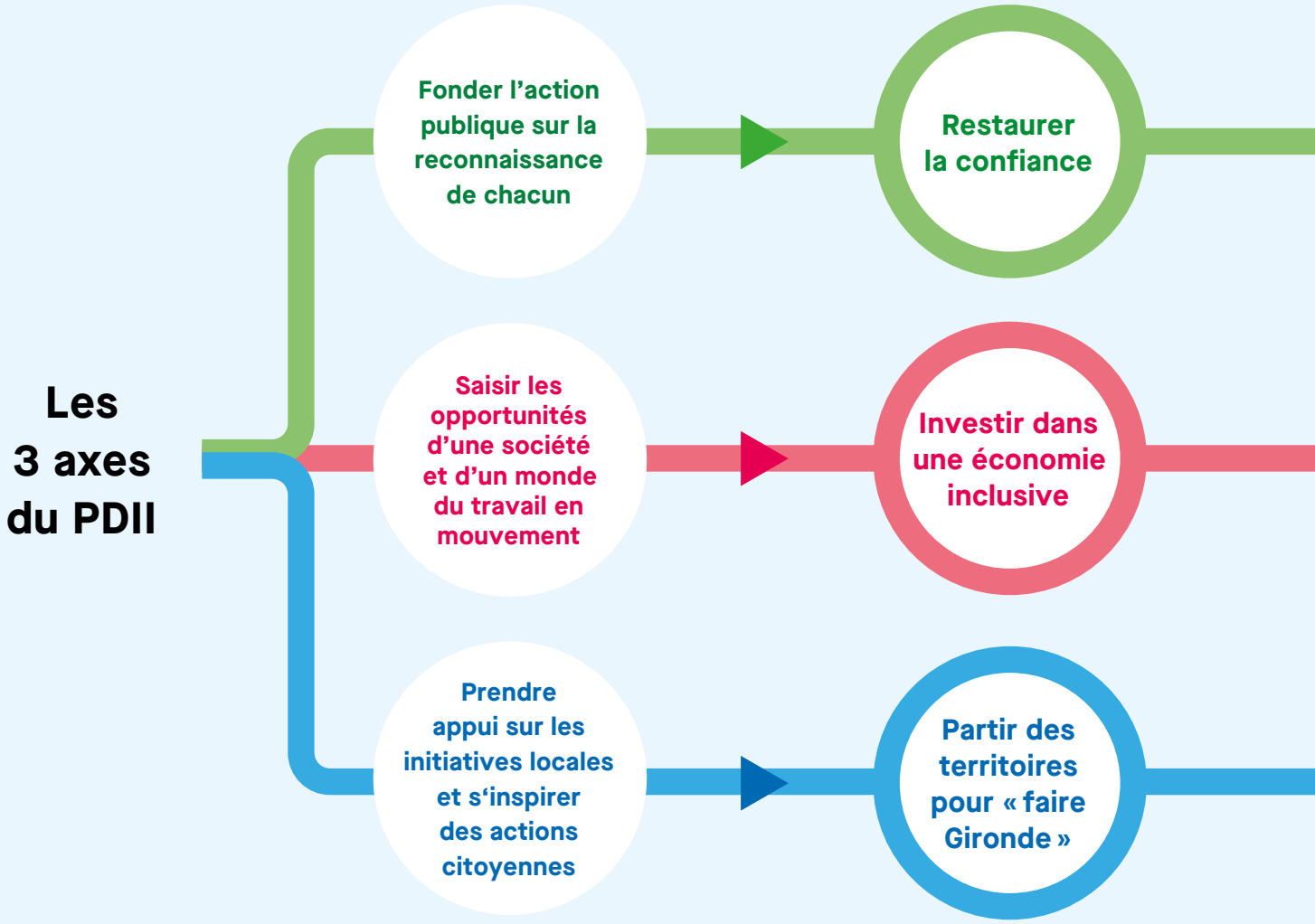

Gironde

PARTIE 1

# Éléments de contexte

# Bilan du Programme Départemental d'Insertion 2014-2021

**Nathalie LACUEY**
Présidente de
la commission
Urgence sociale

**2014 : le Département de la Gironde lance les travaux de son PDI, adossé aux Pactes Territoriaux d'Insertion. Grâce à la mise en place de ce partenariat opérationnel, l'enjeu est de refonder une politique d'insertion inscrite dans la durée, dans un principe de co-responsabilité des acteurs institutionnels emploi/formation/insertion.**

## Le pari du Programme d'Insertion 2014 – 2021

La stratégie s'organise en 3 axes, avec pour objectif d'améliorer l'insertion des personnes allocataires du RSA en favorisant leur accès au droit commun et en développant l'articulation des politiques sectorielles :

### Axe stratégique 1

**Garantir l'accès aux droits fondamentaux des personnes**

▼

**Prendre en compte les difficultés liées à l'accès à l'allocation, à la santé, au logement dans le processus d'insertion**

### Axe stratégique 2

**Réunir les conditions de réussite de l'insertion professionnelle**

▼

**L'accompagnement, la formation, la mobilité, l'emploi**

### Axe stratégique 3

**Renouveler les modes de gouvernance**

▼

**La co responsabilité des institutions, la place des personnes**

# Les Pactes Territoriaux d'Insertion : le programme de mise en œuvre

**2014 ▶ 2018 (PTI 1)**

Étape 1

**La mise en place d'un partenariat pour construire une politique d'insertion**

- Création d'une instance de gouvernance interinstitutionnelle départementale
- Développement d'une offre d'insertion partagée
- Articulation de l'offre d'insertion du Département avec celle des partenaires.

**2018 ▶ Évaluation du PTI 1**

Étape 2

- Un audit interne sur le fonctionnement de la matrice / dispositif RSA
- L'évaluation externe de la gouvernance du PTI et ses impacts sur le parcours des personnes
- La consultation des personnes sur leur perception de la notion de freins à l'emploi : l'expertise d'usage

**2019 ▶ 2022 (PTI 2)**

Étape 3

**Ajustement de la stratégie initiale autour de 4 piliers d'action :**

- Agir sur le dispositif (la matrice)
- Agir sur l'accompagnement des personnes
- Agir sur l'offre d'insertion
- Agir pour une gouvernance consolidée et formalisée au niveau local

**« Quel est le rôle des politiques de l'insertion ? émanciper de la pauvreté, résolument ! Ce combat repose sur deux éléments fondamentaux : un revenu décent et un accompagnement digne. »**

**Jean-Luc GLEYZE**

# Les réalisations : le PDI 2014-2020 en points clés

## 2020

- Signature de l'**accord cadre Pôle Emploi / CD**
- Mise en place du **SID insertion** (système d'information des données)
- **Évaluation de la politique départementale d'insertion RSA 2009-2019** par la Cour des comptes

## 2018 : Évaluation de la stratégie et préparation du second PTI

- **Travaux préparatoires à l'élaboration du 2nd PTI :** audit du dispositif, évaluation de la gouvernance, étude sur la notion de freins à l'emploi
- Lancement du processus d'orientation automatique
- Mise en place de l'opération de résorption des retards dans la désignation de référents.

## 2016 : évaluation de la stratégie et préparation du second PTI

- Mise en place d'un **défraiement des allocataires** dans le cadre des démarches participatives
- Création de la **plateforme d'accès à l'offre d'insertion** (PEP'S BDI)
- Renforcement des **Chantiers formation insertion** CD/Conseil régional
- Extension des actions de **parrainage** aux A-RSA dans un appel à projet conjoint Etat/CD33
- Accompagnement au projet **Territoires zéro chômeur de longue durée (TZCLD)** de la commune de Castillon
- Mise en place d'un nouveau **plan d'aides financières** individuelles des allocataires reprenant une activité professionnelle ou entrant en formation
- Lancement des travaux participatifs sur la refonte du site internet du Département

## 2014 : Lancement des travaux du PDI et premier PTI adoption par l'assemblée départementale

- Installation du comité de pilotage PTI inter institutionnel
- Structuration du projet de **mobilité solidaire** à destination des A-RSA
- Création d'une **référence RSA travailleurs indépendants**
- Clauses : mise en place d'un accord de partenariat public/privé
- Mise en place de l'**accompagnement global** dans une collaboration PE/CD33
- Déploiement d'actions territorialisées de remobilisation sur les territoires couloir de pauvreté
- Mise en place d'un dispositif de sensibilisation à la problématique de la **précarité énergétique**

**Légende**

- Agir sur la gourvernance (Axe 1)
- Agir sur l'accompagnement et l'offre d'insertion (Axe 2 et 3)
- Agir sur le dispositif

2020 2019 2018 2017 2016 2015 2014

## 2019 : Adoption du PTI 2019 – 2021

- Structuration du nouveau **schéma de gouvernance départemental et territorial**
- Evolution de la **gestion et des outils de pilotage** du dispositif RSA
- **Partenariat Etat/Département (CALPAE)** autour du volet insertion de la Stratégie Nationale de prévention et de lutte contre la Pauvreté
- Mise en place de la **campagne de communication** pour favoriser l'accès au droit
- Développement en mode participatif d'outils pédagogiques pour mieux comprendre le RSA
- Expérimentation de l'opération **RSA et Saison**
- Mise en place de nouveaux référents (réfugiés, jeunes diplômés)

## 2017

- Formalisation du dispositif RSA autour d'indicateurs de réalisation : **Convention d'orientation et d'accompagnement**
- **Contractualisation avec l'Etat** pour abonder la politique d'insertion départementale - Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion **(FAPI)**
- **Analyse du fonctionnement du dispositif d'accompagnement** des A-RSA dans le cadre d'une démarche inter service (territoire/central)
- Clauses : Lancement du SPASER, développement des clauses avec le secteur privé.
- Déploiement de l'action Edea access favorisant l'approche sanitaire, social et emploi
- Adoption du **plan relatif au juste droit**
- Mise en place du chantier participatif sur la **refonte des courriers RSA**

## 2015 : Signature en janvier par les partenaires des PDI 2014 – 2020 et PTI 2014 - 2018

- Adoption de la délibération relative à la **participation des allocataires** du RSA et lancement des projets
- Co-construction, par ses signataires, de la **démarche évaluative du PTI.**
- Elaboration partagée PLIE/CD33 de la **Stratégie FSE**
- Elaboration d'un plan favorisant l'**accès aux savoirs de base** des A-RSA : Conseil régional/CD33
- Déploiement des **actions de médiation emploi** (Transfer, Emploi d'abord)
- Déploiement des **plateformes mobilités** construction de l'observatoire des mobilités
- Déploiement de la **territorialisation des aides financières** de la CAPED.
- Mise en place d'une **CAOM tripartite Etat/Pôle emploi/CD33** articulée autour des 2 volets IAE/ hors IAE
- L'engagement du Département dans les Contrats de Ville
- Structuration de l'intervention de la direction en matière de **précarité alimentaire**

# Les résultats

## Un dispositif plus réactif

**92 %** des nouveaux allocataires ont un référent désigné dans un délai inférieur à 1 mois

**60 %** des allocataires avec un contrat en cours au 31.12.2021 contre 51 % en 2015

**Des référents spécialisés** pour répondre à l'hétérogénéité des situations : travailleurs indépendants, personnes sans domicile fixe, jeunes diplômés

## Une offre départementale articulée autour de deux grands types de difficultés :

- Les difficultés sociales individuelles : la mobilité, l'accès au numérique, la maitrise de la langue, la « remobilisation des personnes »…
- Une offre à visée professionnelle en réponse aux difficultés liées aux discriminations à l'embauche, le manque de réseau, la méconnaissance de l'entreprise, l'absence de repère sur le marché du travail, la perte de confiance en soi : actions de médiation vers l'emploi, contrats aidés, clauses d'insertion, actions de parrainage, accompagnement global, insertion par l'activité économique, chantiers formation-insertion

**+ de 3500 A-RSA** bénéficient chaque année de ces actions

**Clauses sociales : 62 %** des allocataires sortent en emploi ou en formation, à l'issue du marché.

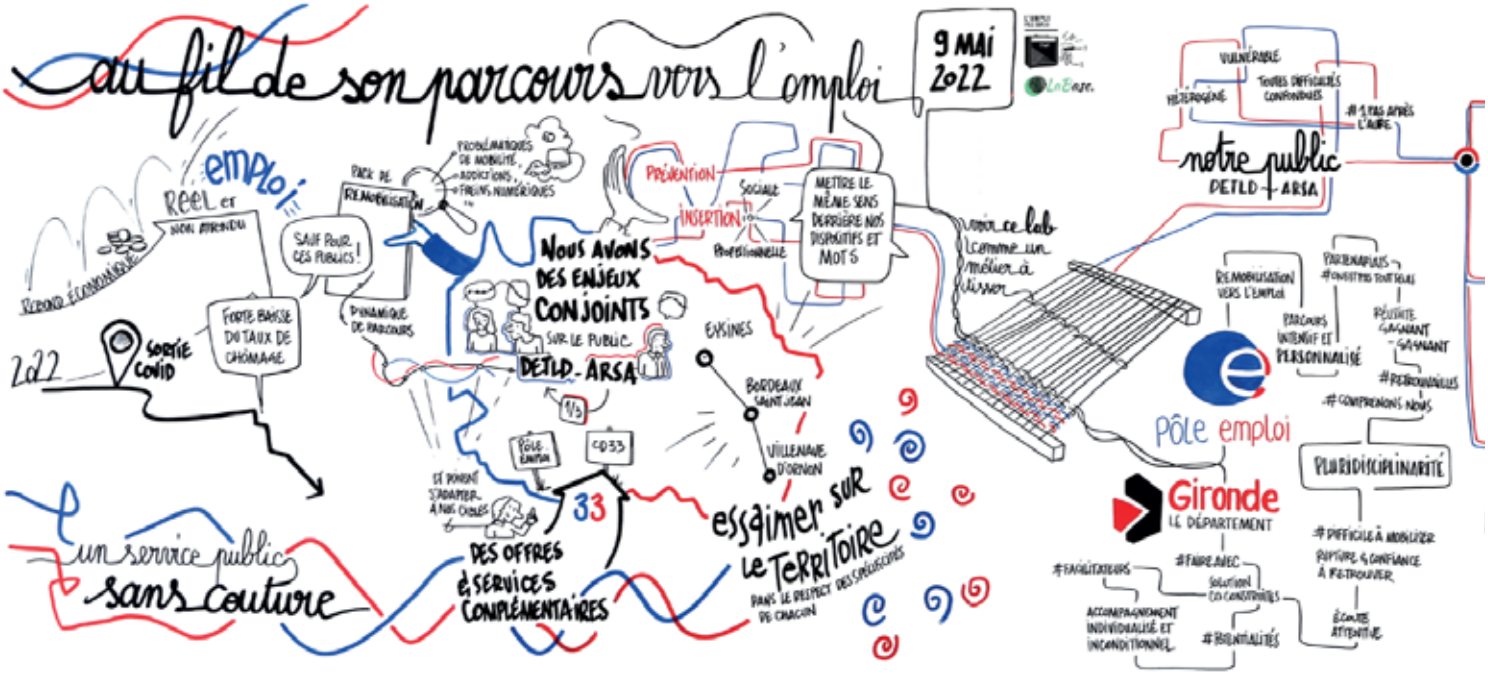

**Médiation vers l'emploi : 47 %** des allocataires sont toujours en emploi un an après la fin de l'accompagnement

**Contrats aidés : 62 %** de sorties du dispositif RSA à 1 an après la fin du contrat initiative emploi (CIE).

**Parrainage : 66 %** des allocataires accèdent à un emploi ou entrent en formation au cours de l'année.

Signataires du Plan Territorial d'Insertion, 1er juillet 2019

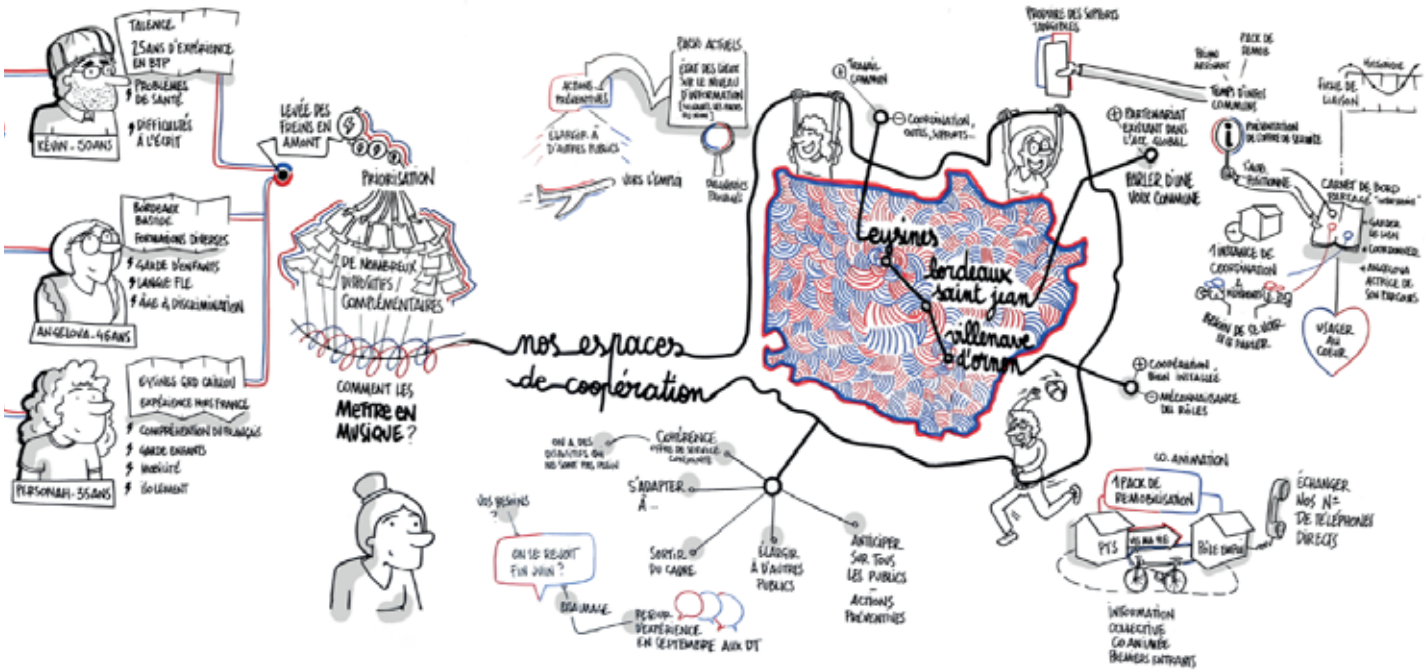


**La collaboration Pôle emploi/Conseil départemental de Gironde en illustration : séminaire du 11 décembre 2022**

Illustration : Camille Picot

Instances départementales

## ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

1 fois par an

- **Partage et valide les orientations stratégiques du PTI**

CD33, État, Région, CAF, MSA, Pôle emploi, UDCCAS, ALIENA, ARML, INAE, AGEFIPH

### COMITÉ STRATÉGIQUE DÉPARTEMENTAL

2 fois par an

- Garantie la cohérence et l'articulation des politiques et de leurs instances de pilotage au regard des objectifs du PTI
- **CD33, État, Région, CAF, MSA, Pôle emploi** (Représentants Elu(e)s et directeur(trice)s)

### COMITÉ TECHNIQUE DÉPARTEMENTAL

- Instance de travail bilatérale - suivi et réajustement des opérations
- **CD33, État, Région, CAF, MSA, Pôle emploi, UDCCAS, ALIENA, ARML, INAE** (Directeur(trice)s, cadres de directions, directeur(trice)s représentants des territoires)

Instances locales

## 9 PÔLES TERRITORIAUX DE SOLIDARITÉ

### COMITÉ DE PILOTAGE LOCAL D'INSERTION

2 fois par an

- Assure l'animation locale du Pacte Territorial d'Insertion dont la convention d'orientation et d'accompagnement
- **CD33, État, Région, CAF, MSA, Pôle emploi, PLIE, Missions locales, Représentants de l'IAE, CCAS/CIAS** (Directeur(trice)s, cadres de direction)

### COMITÉ OPÉRATIONNEL INSERTION À VISÉE PROFESSIONNELLE

3 à 4 fois par an

- Assure la mobilisation des actions favorisant le retour à l'emploi et à l'activité
- **CD33, Pôle emploi, MSA, CCAS/CIAS, PLIE, Missions locales, Plateforme TI** (Directeur(trice)s et cadres opérationnels du territoire)

**Schéma global de gouvernance du Pacte Territorial d'Insertion**

## Un schéma de gouvernance départemental et territorial structuré et formalisé :

### Une instance départementale : le comité stratégique interinstitutionnel

Son rôle : définir les objectifs et la stratégie globale. Animé par le Département, il réunit l'État, Pôle emploi, le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, la CAF, le MSA, l'Union départementale des CCAS (UDCCAS), les Plies de Gironde (Aliena), l'Association Régionale des missions locales (ARML), le réseau régional de l'insertion par l'activité économique (INAE).

**+**

### 2 instances locales :

- **Un comité de pilotage local d'insertion (CPLI),** animé par le Département (directeur du Pôle Territorial de Solidarité - PTS). Il contribue au pilotage du dispositif RSA à l'échelle du territoire.

**Un comité opérationnel insertion à vocation professionnel (COIVP)** : un co-pilotage Pôle Territorial de Solidarité/Pôle emploi pour l'élaboration de plans d'action conjoints ou concertés, centrés sur le retour à l'emploi des personnes.

## Une démarche participative et contributive

Le Département a amorcé tout un travail de participation auprès des premiers intéressés, les allocataires du RSA. Ces contributions ont permis d'améliorer les réponses apportées et ont abouti à la réalisation de projets emblématiques :

- **La refonte des supports d'information et de communication** en concertation avec les personnes : les courriers, le portail numérique départemental, la campagne de sensibilisation relative au RSA, le vocabulaire à retenir, le livret RSA…
- **Les travaux d'études autour de la notion de « freins à l'emploi » :** le comité consultatif des allocataires dans le cadre d'une étude sociologique, la réalisation du support pédagogique AQUIL'Job par les personnes
- **Les séminaires territoriaux** lancés fin 2022 associant, sur la base de la méthode du croisement des savoirs, allocataires du RSA et travailleurs sociaux du Département de chaque Pôle Territorial de Solidarité pour réfléchir au sens et à la place à donner au Contrat d'Engagements Réciproques (CER) dans un parcours d'insertion construit.

# Les dynamiques sociodémographiques en Gironde

**L'attractivité de notre Département se vérifie dans les chiffres, puisqu'il affiche une croissance démographique plus élevée que la moyenne en France métropolitaine. Si le taux de pauvreté en Gironde est en revanche en dessous du seuil national, il recouvre des disparités importantes selon les territoires. Dans le même temps, le nombre d'allocataires du RSA continue de baisser, retrouvant un niveau plus bas qu'avant la crise du Covid.**



En 2020, la Gironde compte

1,6 million d'habitants

soit 1,11 % d'accroissement annuel

de la population entre 2015 et 2020.

Source : INSEE/Traitement DGAS/PRS/SOPS

## La Gironde : un département marqué par une croissance démographique toujours soutenue

Sur le plan de la dynamique démographique, le Département de la Gironde affiche un taux d'accroissement de la population (1,11 %) nettement supérieur à la moyenne de la région Nouvelle-Aquitaine (0,41 %) et encore plus par rapport à la moyenne de la France métropolitaine (0,3 %).

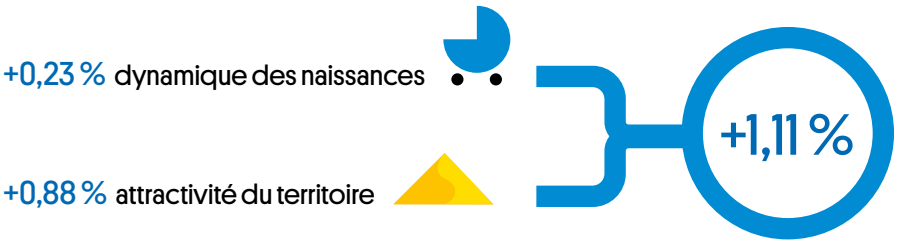

## Caractéristiques de la population girondine vs France métropolitaine

La Gironde se distingue par le **poids très élevé de la classe d'âge 18-29 ans** (étudiants et jeunes actifs), une tendance qui se retrouve dans les statistiques sur le type d'activité, qui montrent une proportion relativement élevée d'étudiants et un pourcentage de retraités et autres inactifs légèrement plus faible.

La répartition selon le type du ménage se rapproche sensiblement de celui de la France métropolitaine.

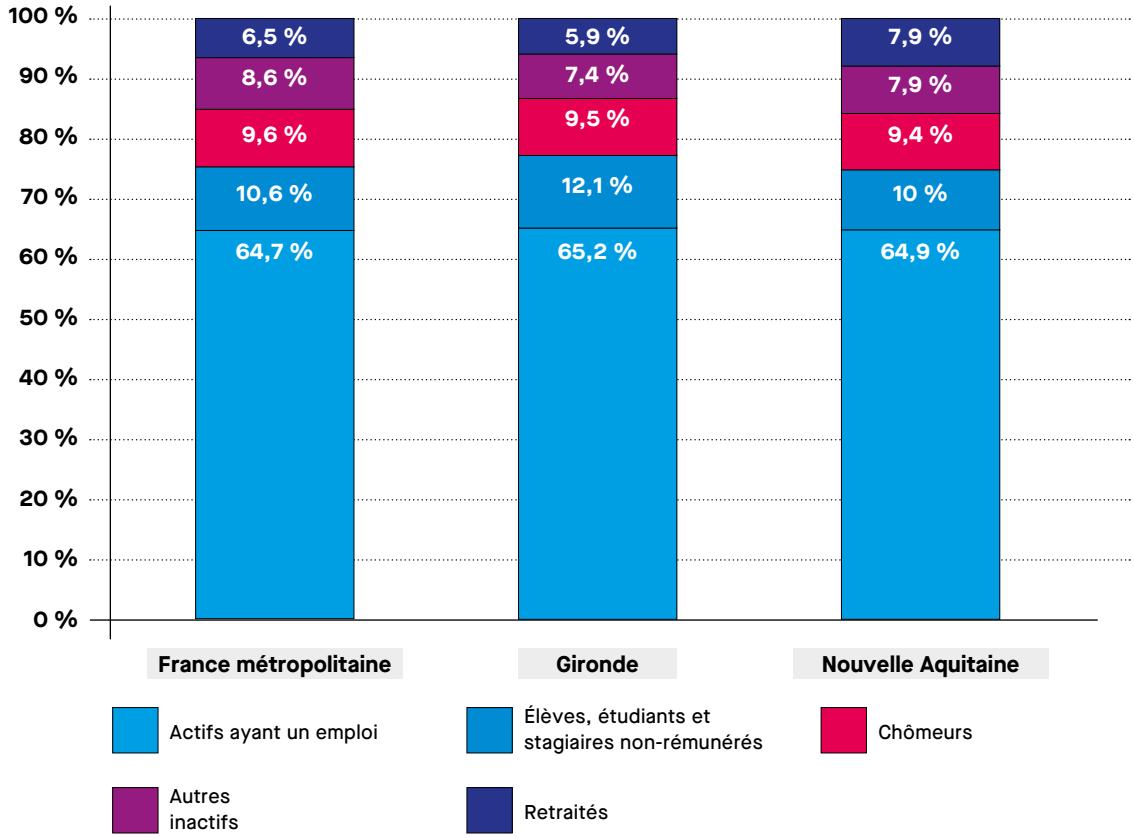


**Répartition de la population de 15 à 64 ans selon le type d'activité**

Source : INSEE 2019/Traitement DGAS/PRS/SOPS

## Pauvreté et précarité

Avec un taux globalement en dessous de 13 % au cours de la dernière décennie, la Gironde affiche un niveau de pauvreté inférieur à la moyenne régionale et encore plus à la moyenne de la France métropolitaine.

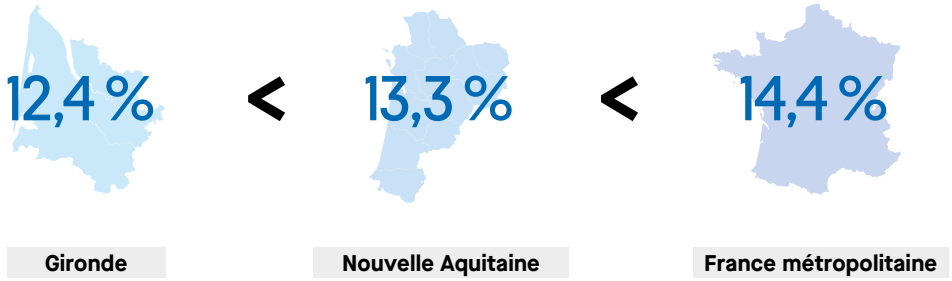


**Taux de pauvreté en 2020**

Le niveau relativement faible de la pauvreté en Gironde, cache néanmoins de **grandes disparités** entre les territoires à l'échelle infra-départementale : la pauvreté est plus répandue au nord et plus encore à l'est et au centre du Département :

- MDS Lormont : 24 %
- MDS Sainte Foy la grande : 21 %
- MDS Cenon 20 %.

Fragilité sociale : au-delà de la pauvreté monétaire, les situations qui mènent à l'exclusion sociale (la monoparentalité, le chômage et l'absence de diplôme) sont particulièrement plus fréquentes à la marge du Département, notamment au nord, à l'est et au sud mais aussi dans certains territoires de la métropole bordelaise situés à la rive droite de la Garonne.

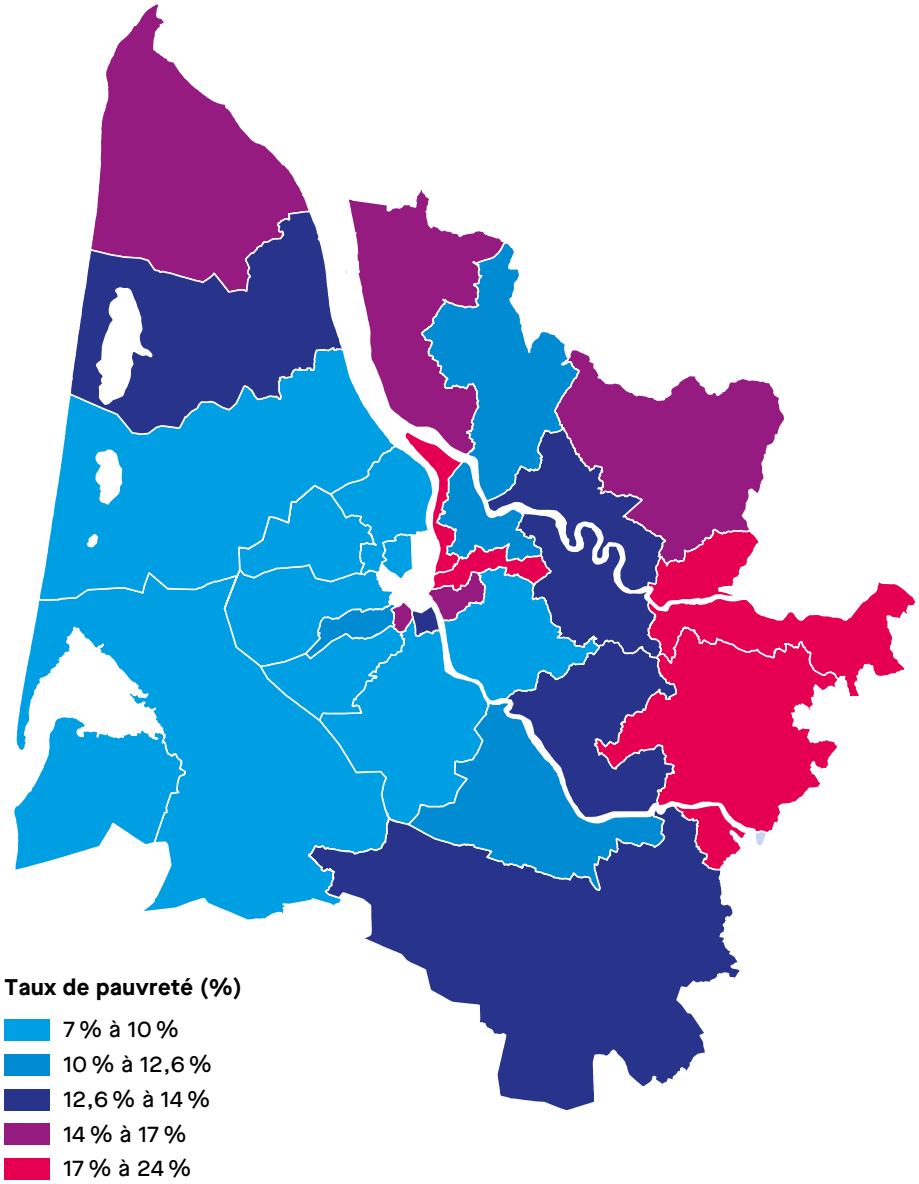


**Indicateurs de pauvreté dans les MDS en Gironde**

NB : données indisponibles pour les MDS de Bordeaux

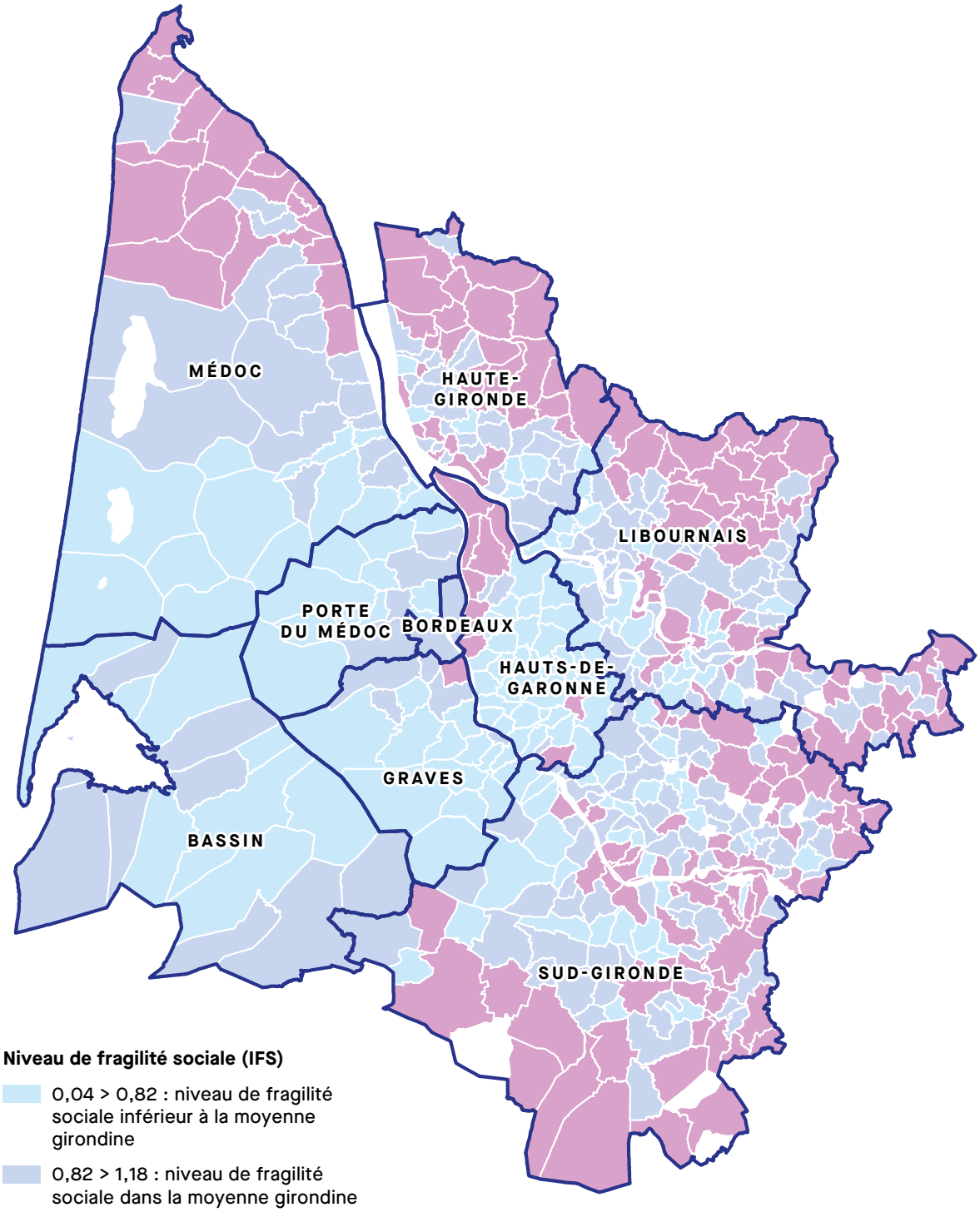


**Niveau de fragilité sociale (IFS)**

- 0,04 > 0,82 : niveau de fragilité sociale inférieur à la moyenne girondine
- 0,82 > 1,18 : niveau de fragilité sociale dans la moyenne girondine
- 1,18 > 3,69 : niveau de fragilité sociale supérieur à la moyenne girondine
- Données soumises au secret statistique

**Indice de fragilité sociale (IFS) à l'échelle des communes du Département de la Gironde**

Sources : INSEE (RP 2018, FiLoSoFi 2018) / Traitement : CD33/DGAS/PRS/SOPS

# Profils et évolution de la population allocataire du RSA

Les données montrent qu'après la hausse du nombre d'allocataires suite à la crise sanitaire et économique de 2020, on constate une baisse continue depuis le début de l'année 2021. **Le volume d'allocataires fin 2022 est plus bas qu'en 2019.** Cette évolution positive du nombre d'entrées était en outre confortée par une dynamique des **sorties du RSA plus importante en 2021** qu'en 2020 (0,76 entrée pour une sortie en décembre 2021). Cependant, à compter de fin 2022 c'est une autre tendance qui s'engage avec un ralentissement notable de la décrue, voire **un retour à la hausse du nombre d'allocataires confirmé tout début 2023**.

## Évolution du nombre d'allocataires depuis juin 2019 en Gironde

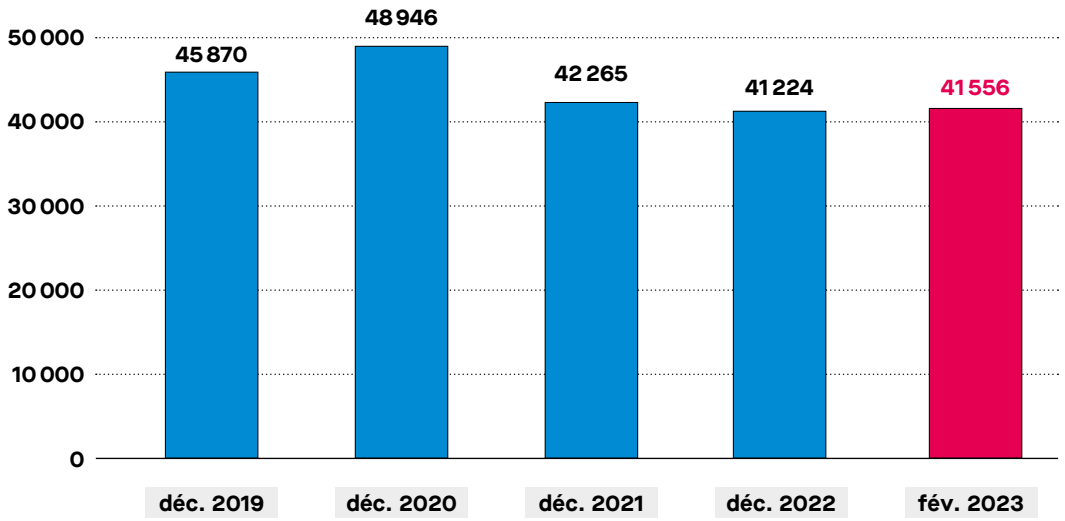


Source : SID 33/Traitement : DGAS/PRS/SOPS

## Une baisse plus rapide en Gironde en 2021 et 2022

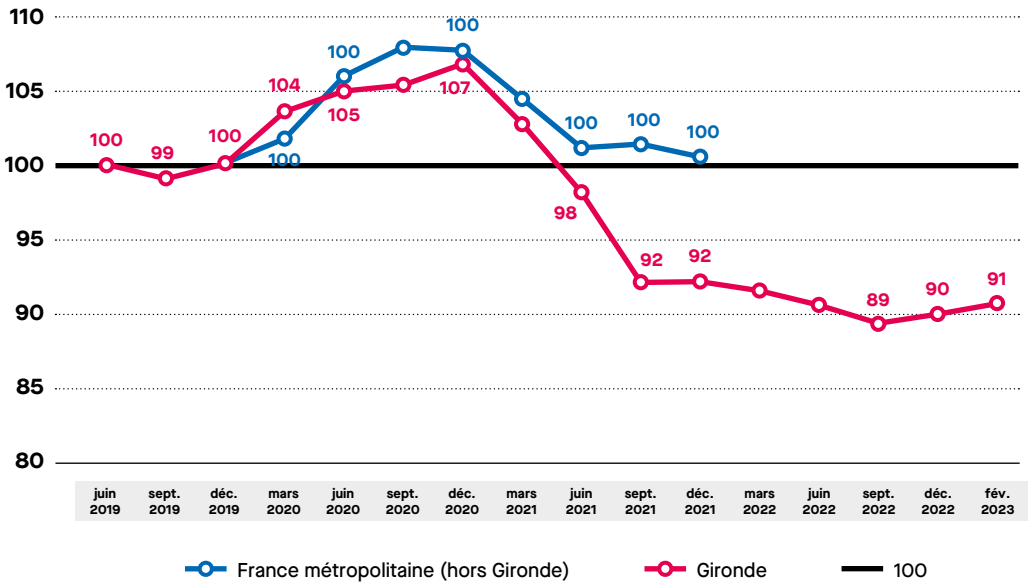


**Évolution comparative du nombre d'allocataires France métropolitaine/Gironde**

CD/Conception : DGAS/PRS/SOPS

Si on note une forte corrélation entre le nombre d'allocataires RSA et la courbe du chômage entre septembre 2019 et septembre 2021 (crise Covid), on constate aussi à la fin de cette période une baisse du nombre d'allocataires RSA plus rapide que celle des demandeurs d'emploi.

Ce graphique montre ainsi que le nombre d'allocataires RSA a baissé, à partir de décembre 2020, de façon beaucoup plus accélérée en Gironde que dans le reste de la France métropolitaine. En effet, les derniers chiffres dont on dispose pour la France métropolitaine indiquent qu'en décembre 2021, le niveau revient à peine à celui d'avant la crise covid alors qu'en Gironde, le nombre d'allocataires était déjà 8 points de pourcentage plus bas. Il est trop tôt pour mesurer toutefois comment le retour à la hausse constatée en Gironde à compter d'octobre est comparable ou pas avec les chiffres nationaux.

## Répartition des allocataires RSA par territoire

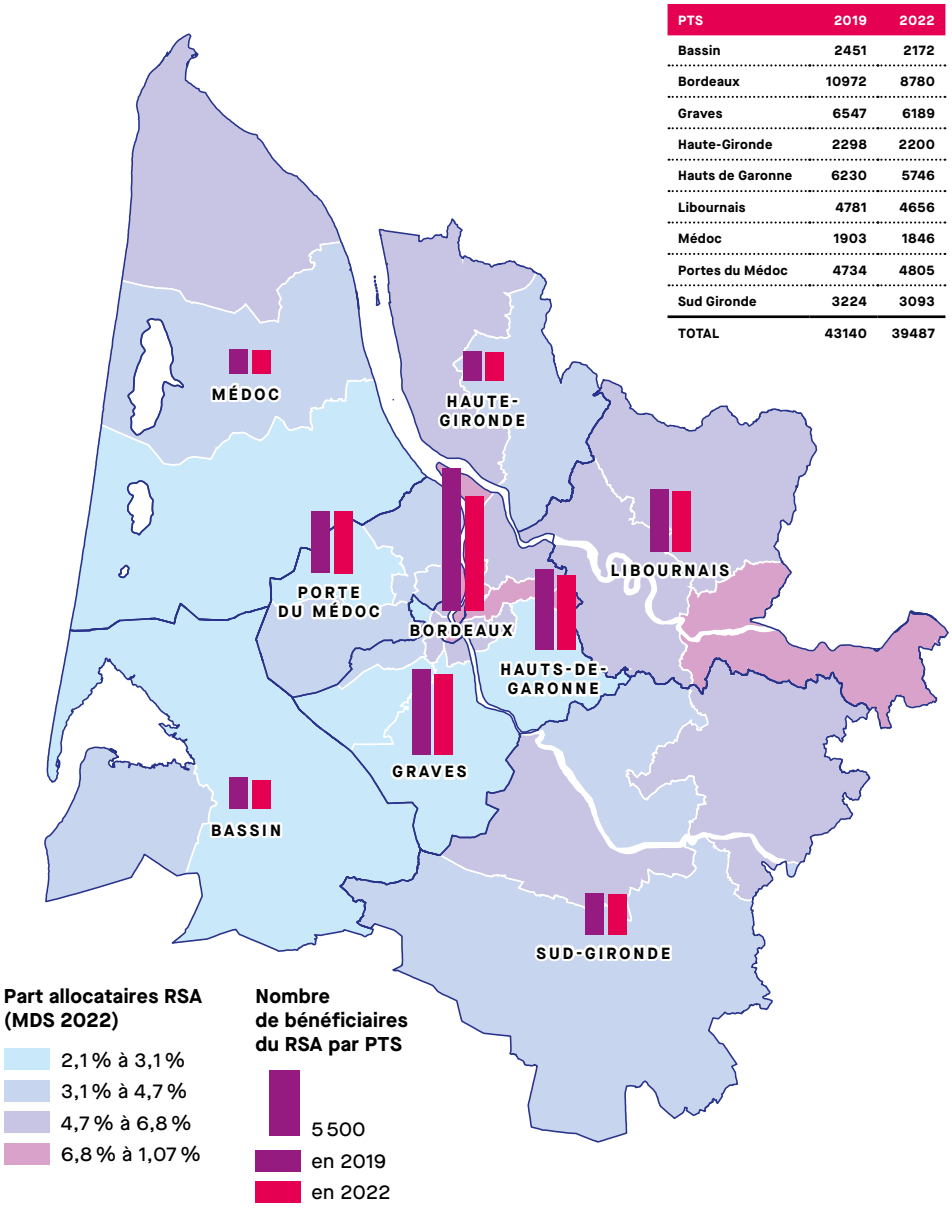


| PTS | 2019 | 2022 |
|---|---|---|
| Bassin | 2451 | 2172 |
| Bordeaux | 10972 | 8780 |
| Graves | 6547 | 6189 |
| Haute-Gironde | 2298 | 2200 |
| Hauts de Garonne | 6230 | 5746 |
| Libournais | 4781 | 4656 |
| Médoc | 1903 | 1846 |
| Portes du Médoc | 4734 | 4805 |
| Sud Gironde | 3224 | 3093 |
| TOTAL | 43140 | 39487 |

**Évolution 2019-2022 du nombre d'allocataires RSA par PTS et part de ces allocataires dans la population âgée de 25 à 64 ans par MDS en 2022**

Source : IDDAS / INSEE - Traitement : DGAS/PRS/SOPS

Sur le plan de la répartition, les allocataires RSA sont globalement plus présents dans les **territoires marqués par un niveau plus élevé de la fragilité sociale.**

Cependant pour certains territoires, circonscriptions de Bazas et Pauillac par exemple, qui ont un niveau de fragilité sociale relativement élevé (cartes IFS et pauvreté) en matière du RSA, les indicateurs sont plutôt plus bas que la moyenne girondine.

## Profils des allocataires

**53 %** des allocataires sont des femmes contre **47 %** pour les hommes.

**4,7 %** de Girondins entre 25 et 64 ans en 2022, contre 5,34 % en 2019.

Sur le plan de la répartition par âge, les allocataires de Gironde sont très légèrement plus jeunes. Ainsi, parmi eux, 77,4 % ont moins de 40 ans alors que dans le reste de la France métropolitaine, cette proportion n'est que de 74,1 %.

Entre 2020 et 2022, en Gironde, on observe un léger vieillissement de la population des allocataires et la part des moins de 40 ans tombe à 75 % soit deux points de pourcentage de moins qu'en 2020.

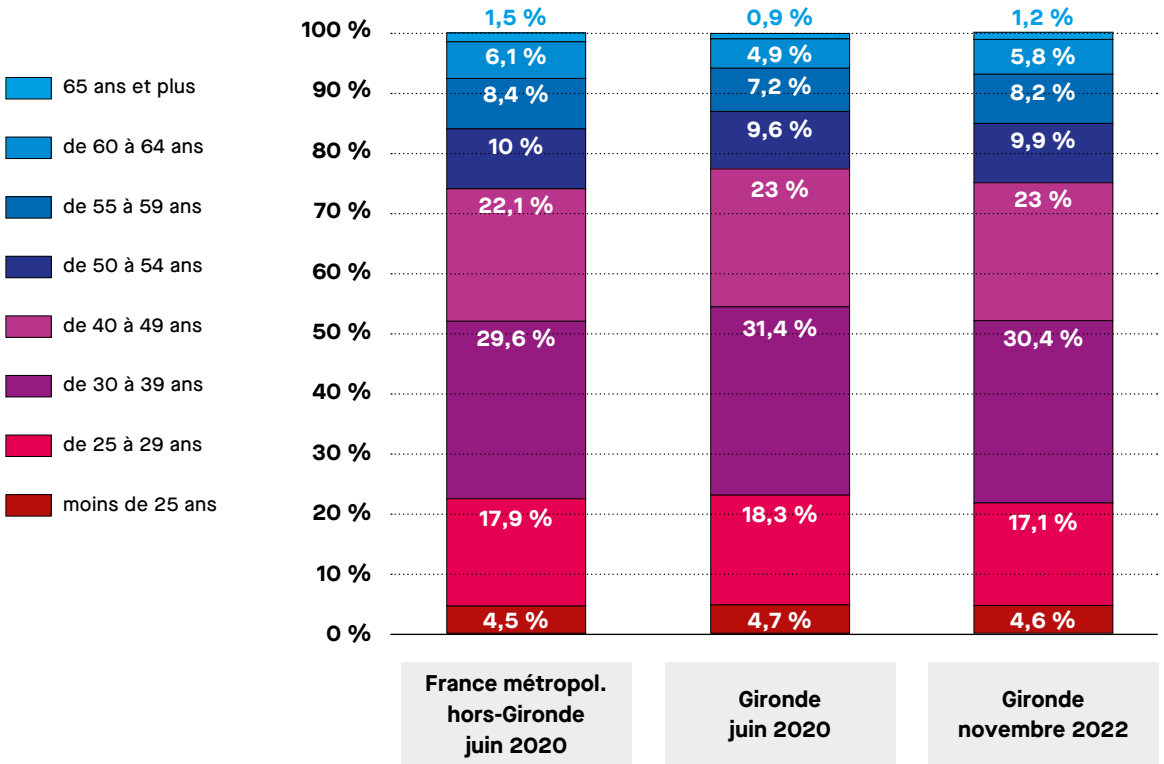


Source : DATA CAF/Gironde SID CD/Conception : DGAS/PRS/SOPS

## Situation familiale

**48,9 %** **de personnes vivant seules**

**25,6 %** **de ménage monoparental**

**21 %** **en couple avec enfants**

**4,5 %** **en couple sans enfant**

**21,6 %** **des enfants vivant dans une famille monoparentale sont couverts par le RSA (pour 3,0 % pour ceux vivant dans un ménage en couple).**

## Renouvellement de la population des allocataires RSA

Pour étudier la dynamique et le renouvellement de la population des allocataires RSA, nous avons comparé les flux et le stock d'allocataires à la fin de l'année.

En 2020, la différence entre les flux de sortie et le nombre d'inscrits dans le dispositif fait état de **72 %**, qui étaient toujours allocataires en décembre.

Pour l'année 2021, cette proportion était de 60 % en décembre. Autrement dit, la dynamique des sorties du RSA était plus importante en 2021 qu'en 2020 et cela se traduit par une baisse du nombre d'allocataires à la fin de 2021 par rapport à 2020.

Afin d'illustrer autrement cette dynamique, nous avons comparé l'évolution entre 2019 et 2022 du rapport « entrée/sortie » comme le montre le graphique ci-dessous :

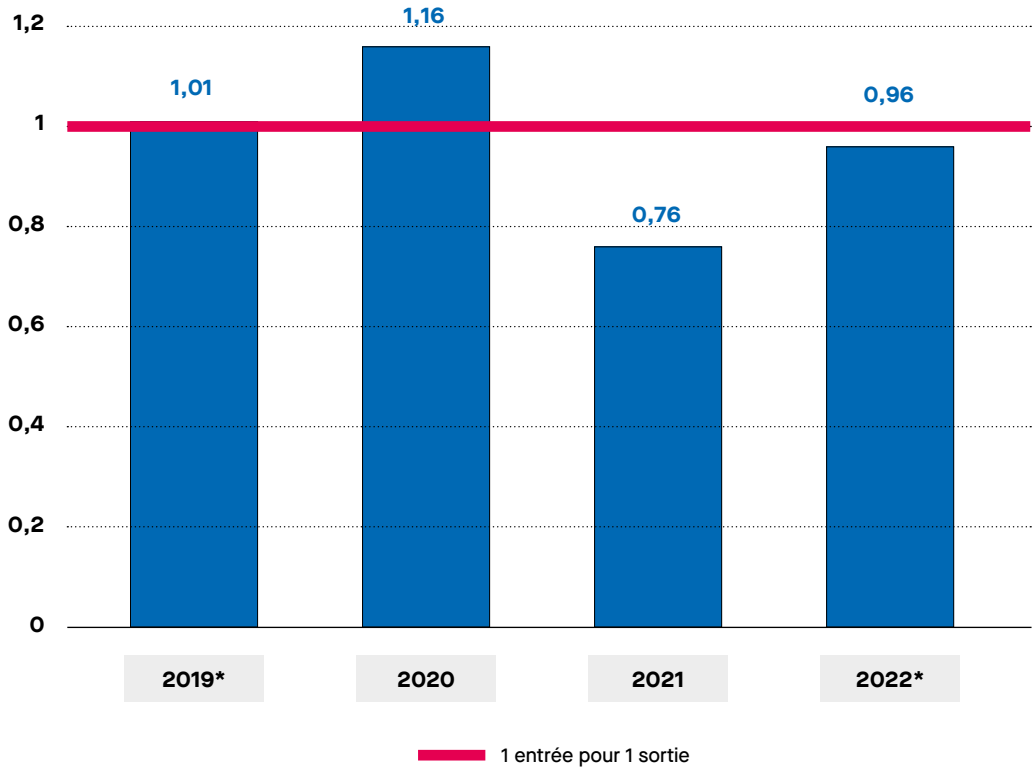


**Rapport entrées / sorties de la population des allocataires du RSA**

Source : SID-CD33 / Traitement DGAS/PRS/SOPS

En 2019, on compte pratiquement une entrée pour une sortie (1,01) ce qui explique une stabilité du nombre d'allocataires aux alentours de 45 800.

En 2020 en lien avec la crise économique liée au covid, ce rapport a augmenté pour atteindre 1,16 entrée pour une sortie. De ce fait le nombre d'allocataires est passé à 48 946 en décembre 2020.

En 2021, la tendance s'est inversée et le rapport s'établit à 0,76 entrée pour une sortie. Le nombre d'allocataires baisse à **42 265** en décembre 2021.

Pour 2022, ce renouvellement se stabilise quasiment avec 41 224 personnes (62,5 %) toujours présentes en décembre mais **confirme par ailleurs le début d'une tendance qui s'inverse**.

## Orientation et accompagnement adapté

**2/3** **des allocataires ont été orientés vers un référent professionnel**

**1/3** **vers un référent social**

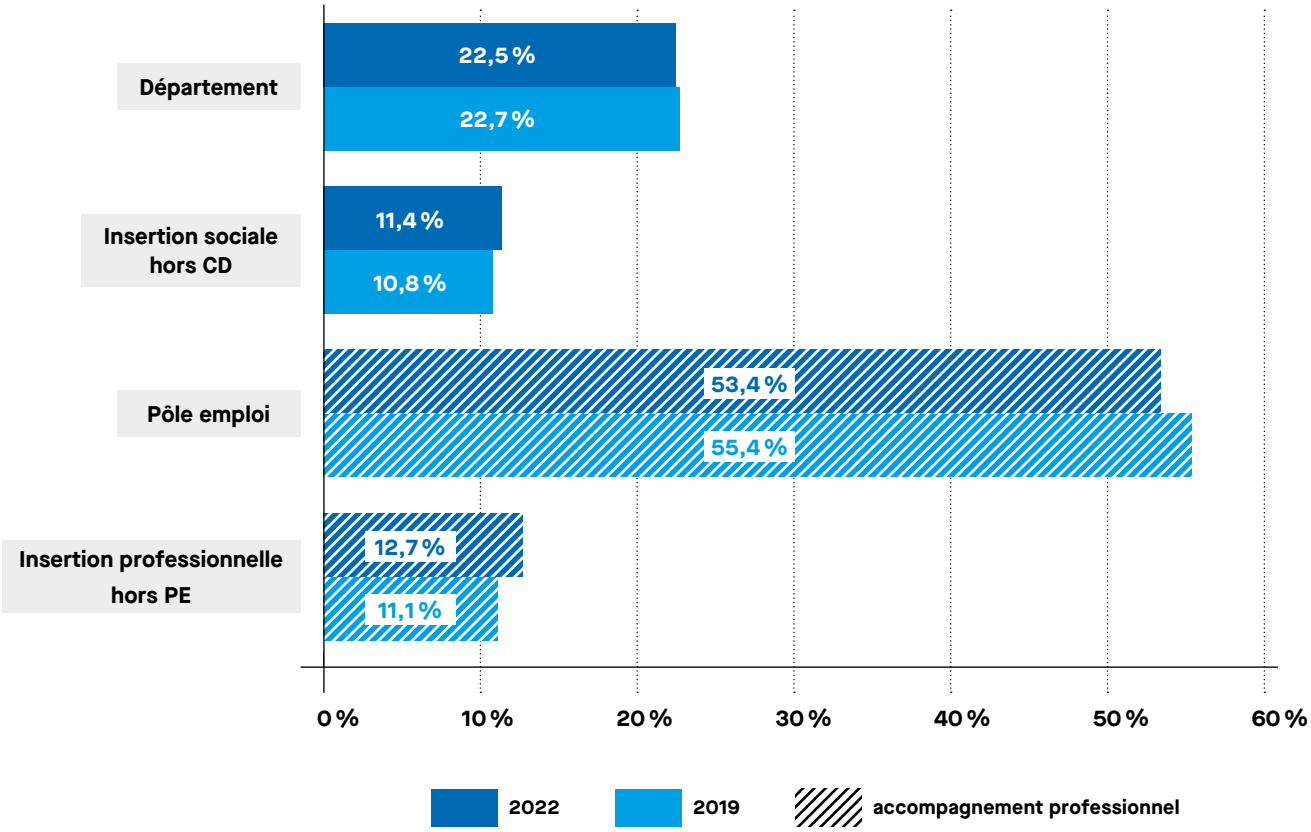


Source : SID-CD33 / Traitement DGAS/PRS/SOPS

À noter **moins d'orientations vers Pôle emploi** en 2022 (53,4 % des bénéficiaires contre 55,4 % en 2019) au profit **d'autres acteurs de l'insertion professionnelle** qui accompagnent 12,7 % des allocataires contre 11,1 % en 2019.

## Évolution 2019-2022, du nombre d'allocataires avec CER et du taux de contractualisation (base 100 juin 2019)

**+18 % d'allocataires ont signé un CER entre août 2020 et octobre 2022**

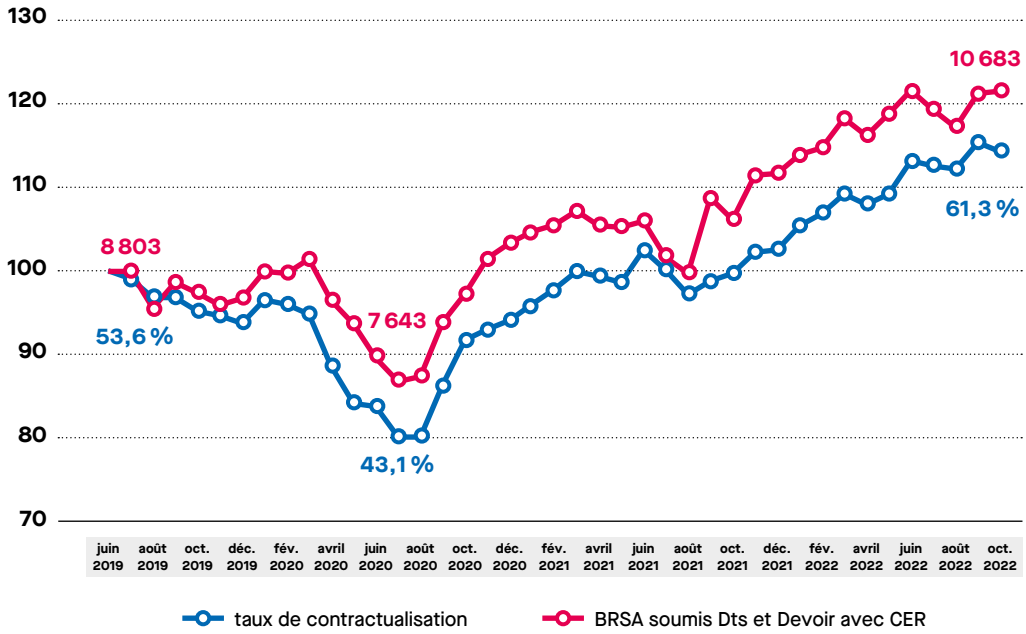


Source : SID-CD33 / Traitement : DGAS/PRS/SOPS

Après une nette baisse observée aux premiers mois du premier confinement lié à la crise covid, le nombre d'allocataires ayant signé un CER est en augmentation entre août 2020 et octobre 2022 ce qui correspond à un taux de contractualisation des bénéficiaires en forte croissance (+ 18 points) sur cette période.

## Près de 40 % des allocataires ont des ressources d'activité

En octobre 2022 :

**39 % des allocataires ont un revenu d'activité**

**dont 24 %** disposent d'un revenu d'activité qui représente moins de la moitié de leur droit potentiel d'allocation

**et 15 %** ont un revenu d'activité qui représente plus de la moitié de leur droit potentiel d'allocation.

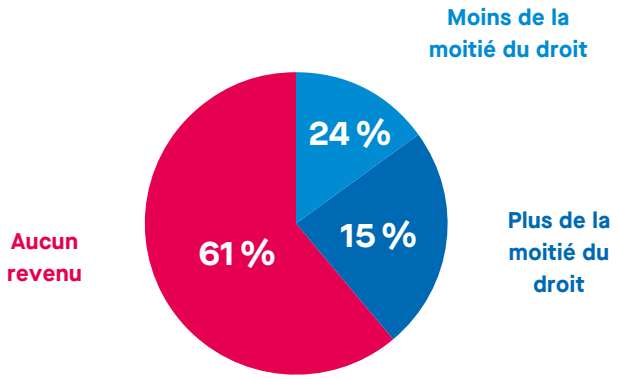


Source : SID-CD33 / Traitement DGAS/PRS/SOPS

PARTIE 2

# Les fiches action

**Les fiches actions de ce nouveau Programme Départemental de l'Insertion et de l'Inclusion sont construites autour des acquis de l'expérience des années passés. Notre « méthode girondine » de gouvernance et d'accompagnement, à partir des territoires, a fait ses preuves pour apporter les réponses adaptées aux différents parcours de vie des personnes.**

**Les concertations menées dans le cadre du renouvellement du PD2I nous ont permis de ré-interroger nos pratiques en associant de nombreuses parties prenantes : allocataires du RSA, travailleurs sociaux, structures de l'insertion sociale et professionnelle, entreprises, associations, collectivités territoriales et autres institutions. Ces ateliers nous ont permis d'identifier trois axes structurants pour répondre d'une insertion choisie et non subie.**
**Car si l'ambition de notre PD2I est d'amener le plus grand nombre vers l'emploi, nous n'oublions pas la précarité accrue d'une large partie des personnes accompagnées et les nombreux freins à l'accès à l'emploi existants. Nous continuerons d'affirmer que tout le monde à quelque chose à donner, quelle que soit sa situation.**

**Sophie PIQUEMAL**
Vice-présidente à l'Urgence sociale, l'Habitat, l'Insertion et l'Economie Sociale et Solidaire
Conseillère départementale du canton Landes des Graves

## AXE 1

# Restaurer la confiance

Le rapport qui s'instaure entre les institutions, les travailleurs sociaux et les usagers change, à l'aune d'une crise qui accentue davantage l'insécurité dans laquelle se retrouve certaines Girondines et Girondins. Cette insécurité sociale nourrit la défiance entre les parties prenantes des politiques de l'insertion sociale et professionnelle. Comment organiser nos services pour créer les conditions d'un accompagnement mobilisateur, engageant et engagé ? Pour y répondre, cet axe prévoit de faire évoluer le rôle de référent, de l'accompagnement social et des différents outils à disposition des travailleurs sociaux, des allocataires du RSA, des structures et des institutions. Un travail essentiel pour garantir à chacun l'accès et l'exercice des droits sociaux fondamentaux, bien souvent méconnus des publics qui y ont légitimement droit.

## 1. Par un accompagnement mobilisateur, engageant et engagé

FICHE 1 **Référents RSA :** Mettre en place une dynamique collective pour mieux répondre à la réalité des personnes et des professionnels

FICHE 2 **Déployer une plateforme ressources RSA numérique**

FICHE 3 **Mieux évaluer l'impact de l'accompagnement sur le parcours des allocataires du RSA**

## 2. En accordant le pouvoir d'être et d'agir à chacune et chacun

Pour répondre à l'expression de leurs besoins en matière de :

FICHE 4 **Mobilité :** Développer les mobilités durables

FICHE 5 **Usage du numérique :** Briser les barrières numériques : des actions concrètes pour une société inclusive

FICHE 6 **Maîtrise des savoirs de base :** Permettre l'autonomisation et l'émancipation sociale par l'apprentissage de la langue française

FICHE 7 **Santé :** Agir pour une meilleure prise en compte des déterminants de santé permettant l'« aller vers » un état de bien-être physique, mental et social

1 - Agir pour une sécurité alimentaire durable

2 - Faire de la lutte contre l'isolement social une priorité

3 - Mieux prendre en compte les problèmes de santé des allocataires du RSA dans leurs parcours d'insertion

## 3. En prenant en compte la diversité des publics

FICHE 8 **Prendre en compte la spécificité de certains publics** par des approches et des réponses idoines

FICHE ACTION N°1

# Mettre en place une dynamique collective pour mieux répondre à la réalité des personnes et des professionnels

## Le contexte

Le Département de Gironde a fait le choix de confier la mission de référent RSA à plusieurs catégories d'acteurs, afin d'adapter les modalités d'accompagnement aux profils et aux besoins des allocataires. Ainsi, aux côtés des professionnels du Département qui interviennent en tant que référents sociaux et de Pôle emploi qui intervient en tant que référent professionnel, d'autres structures sont missionnées au titre de la référence sociale ou professionnelle : les CCAS, des associations telles que le Diaconat, le COS, l'ADAV ou Retravailler pour des publics aux besoins spécifiques (réfugiés, gens du voyage, jeunes diplômés…), le groupement ADIE pour l'accompagnement des travailleurs indépendants, les missions locales et les PLIE.

Garant de l'accompagnement de l'allocataire et de l'organisation de son parcours, le référent doit respecter le cadre administratif posé par la loi et par le référentiel d'intervention défini par le Département.

L'exercice de cette fonction est aujourd'hui impacté par plusieurs phénomènes :

- Un public confronté à une multitude de difficultés pour lesquelles l'offre de service proposée localement n'est pas toujours suffisante (santé, logement, isolement social, mobilité, etc)
- L'absence d'outil partagé de suivi de parcours qui complique la coordination entre les acteurs
- Un marché du travail en pleine mutation dont les plus précaires restent toutefois souvent exclus
- Des injonctions parfois vécues comme contradictoires entre la nécessité de respecter le cadre légal du RSA (contractualisation, sanction, etc) et l'aspiration à mettre en place un accompagnement sur-mesure et adapté à la temporalité de la personne
- La nécessité d'adopter une approche globale des besoins de l'allocataire, en rapprochant l'accompagnement social et l'accompagnement professionnel

L'un des ateliers de concertations organisés dans le cadre de l'élaboration du PDII a été consacré à la thématique de l'accompagnement, avec la volonté d'identifier avec les professionnels les principaux enjeux auxquels l'accompagnement des allocataires du RSA devait aujourd'hui répondre et d'esquisser des pistes d'action concrètes pour faire évoluer cet accompagnement.

## Les objectifs

Mettre en place une dynamique collective pour mieux répondre à la réalité des personnes et des professionnels

## Description de l'action

### 1. Fixer un cadre de mission commun :

Il s'agit de mener une réflexion associant l'ensemble des référents RSA pour définir un socle commun en termes de missions, de posture professionnelle et de boîte à outils.

Les travaux menés dans le cadre de l'atelier de concertation autour de la thématique de l'accompagnement ont d'ores et déjà permis d'identifier un certain nombre de points essentiels qui pourront constituer la base de ce socle commun. Ces premières pistes devront être consolidées et étoffées par la poursuite d'un travail de concertation mené avec les professionnels dans un souci aussi d'adaptation au contexte économique et social.

### LE SOCLE EN TERMES DE « MISSIONS »

- **Un cadre légal** à expliquer et à faire respecter. Avec des éléments incontournables et non négociables fixés par le Législateur : la contractualisation, la réorientation, la présence aux instances, la finalité de l'accompagnement, etc.
- **Un premier accueil** à soigner. Plusieurs initiatives sont déjà menées sur les territoires pour aller-vers les allocataires et établir une relation de confiance : prise de contact téléphonique avant le 1er RV, réunion d'information collective, etc
- **Un rôle d'information et de médiation** à remplir. Pour faire en sorte que la personne comprenne la façon dont fonctionne le dispositif et puissent s'approprier les potentialités de l'offre d'insertion ainsi que la plus-value de l'accompagnement.
- **Une évaluation de la situation de la personne à réaliser.** Pour faire un bilan de son accès aux droits, en termes de mobilité, de santé, de logement, d'emploi…
- **Une mission de coordinateur de parcours** à incarner. Avec un accompagnement « fil rouge » de la relation, que le Référent et la personne sont amenés à co-construire avec l'ensemble des intervenants.
- **Une fréquence de rendez-vous** à maintenir. Avec des points de bilan réguliers après chaque échéance d'un parcours, dont les jalons ont été définis conjointement.

### LE SOCLE EN TERMES DE « POSTURE PROFESSIONNELLE »

- **Prendre le temps** nécessaire pour une indispensable mise en confiance
- **Savoir s'ajuster** aux besoins de la personne et aux évaluations des actions conduites dans le cadre du CER ou du PPAE, en se donnant des objectifs réalisables
- **Consolider ses connaissances des ressources locales** (éco système)
- **Savoir passer le relais** (pour orienter au bon endroit, au bon moment)
- **Aussi souvent que possible, permettre le libre-positionnement**/détermination de l'allocataire (dans son parcours)
- **Valoriser les compétences de la personne**
- **Développer une approche globale** de la personne

### LE SOCLE EN TERMES DE « BOITE A OUTILS »

- **Un outil de suivi de parcours** à disposition pour ajuster /actualiser au fil du parcours
- **Une carte/un annuaire des ressources** à disposition localement pour se repérer au niveau des offres de formation, des propositions des acteurs associatifs, des offres de santé, etc
- **Une animation du réseau des référents**
- **Un appui expert** sur la prise en charge de problématiques complexe telles que la santé, les publics migrants, etc
- **Des outils « Pair-aidant »** (vidéo, témoignages …)
- **Des lieux « tiers » :** moins institutionnels, pour aller-vers le public là où il se trouve (tiers-lieux, centre sociaux, épiceries sociales, marchés, etc)

### 2. Un contrat rénové

Le Contrat d'Engagement Réciproque est certes une obligation dans le dispositif du RSA, mais il doit avant tout être conçu comme un outil au service de l'accompagnement de l'allocataire et de la relation construite entre le référent et la personne.

Afin qu'il soit envisagé comme tel, il paraît aujourd'hui nécessaire de rénover le contrat aujourd'hui utilisé en Gironde. Cette rénovation doit porter non seulement sur le contenu du document, qu'il convient notamment d'harmoniser entre les différents référents, mais aussi sur sa forme, voire sur la façon de l'élaborer et de le faire évoluer dans le temps en fonction de l'évolution de la situation de la personne.

Une première réflexion sur le CER a été engagée début 2023 par le biais d'ateliers participatifs associant des professionnels (référents sociaux du Département) et des allocataires sur chaque PTS afin de travailler conjointement sur la place et le sens du CER dans l'accompagnement mis en œuvre. Les conclusions de ces travaux viendront nourrir le travail à mener sur la rénovation du contrat, sujet également au cœur du projet de mise en place de la plateforme numérique RSA.

### 3. Un réseau girondin de référents

Le besoin d'une animation locale et départementale du réseau des référents RSA a été fortement exprimé lors des ateliers de concertation consacrés à l'accompagnement. Cette animation permettrait d'une part de favoriser l'harmonisation des pratiques, le partage d'expériences et la circulation de l'information entre les référents internes et externes par le biais de séminaires thématiques organisés au niveau départemental mais aussi de journées d'animation territorialisées renforçant l'inter-connaissance des acteurs locaux.

Elle vise également à outiller les référents dans leur rôle d'accompagnement mais aussi dans leur maîtrise du cadre règlementaire du RSA. Pour cela, des modules de formation pourraient être animés par des experts internes (BDRSA par exemple sur le droit RSA, le rôle des instances, etc) ou par des intervenants externes (appui au décryptage et à la prise en charge des problèmes de santé des usagers, statut des réfugiés, offre de formation régionale, etc)

## Perspectives

- Elaboration d'une « lettre de mission » formalisant ce socle commun pour les référents financés par le Département;
- Poursuite des ateliers participatifs avec les allocataires du RSA et les professionnels sur le CER et consolidation des conclusions issues de ces travaux pour proposer un contrat rénové à inclure dans la nouvelle plateforme ressources numérique ;
- Mise en place d'un séminaire de lancement du réseau girondin des référents pour construire un programme d'animation sur 2023.

**Public cible :** référents RSA

**Territoire :** Gironde

**Pilotage :** Département

**Partenaires :**

- **Référents RSA :** Pôle emploi, PLIE, CCAS, Missions locales, MSA, Diaconat, COS, Retravailler, Plateforme travailleurs indépendants, ADAV, CAIO
- **Partenaires de l'insertion et de l'emploi :** Région, ERIP (Etablissement régionaux d'information de proximité sur la formation), Etat, opérateurs d'insertion, etc

**Calendrier prévisionnel :** 2023-2028

**Liaison avec d'autres stratégies :** Service Public de l'Emploi ou autres stratégies nationales en cours d'élaboration (Pactes des Solidarités, projet France Travail)

**Indicateurs :**

- Mise en place d'un CER rénové intégré sur la plateforme ressources numérique
- Nombre d'événements organisés au niveau départemental et local pour animer et outiller le réseau des référents
- Nombre de participants aux différents événements organisés
- Indicateurs de suivi de parcours à définir collectivement

FICHE ACTION N°2

# Déployer une plateforme ressources RSA numérique

## Contexte

Le Département de la Gironde s'entoure d'une grande diversité d'acteurs qui interviennent autour du dispositif RSA. Ainsi, 75% des allocataires sont suivis par des référents RSA externes et 25% par les référents RSA internes.

Ces partenaires et référents externes n'ont aujourd'hui pas d'accès direct à l'information concernant les allocataires qu'ils doivent accompagner, ce qui complique le suivi des parcours. Les allocataires eux-mêmes ont peu de visibilité sur les procédures qui les concernent.

Ainsi, le Département ambitionne au travers du projet de plateforme ressources RSA de :

- Donner un service public de qualité aux allocataires du RSA,
- Rendre les interventions des différentes parties prenantes du dispositif RSA plus efficientes,
- Et de mieux piloter la politique insertion du département.

Il s'agit donc pour la collectivité de trouver une solution globale, intégrée ou interfacée avec l'existant, embrassant l'ensemble du processus de gestion du RSA, moderne et sécurisée, ouverte vers l'extérieur et partagée, permettant un suivi dynamique de l'ensemble du parcours insertion et proposant une relation étroite entre les allocataires du RSA, les référents internes et externes, les partenaires de l'insertion, les décideurs et les directions métiers concernées du Conseil Départemental.

## Objectifs

- Aller vers un parcours sans couture
- Amélioration de la relation usagers/administration,
- Rendre l'information accessible aux usagers et permettre l'auto-positionnement sur des actions d'insertion,
- Meilleure mobilisation des publics et engagement des personnes sur des actions qui font sens,
- Outiller les référents et leur organisation interne pour une meilleure maitrise du pilotage du dispositif RSA

## Description de l'action

Les principales fonctionnalités de la future plateforme numérique seront :

**Pour un allocataire du RSA :**

- Accéder depuis l'extérieur à un outil facile d'utilisation, intuitif et ergonomique, sécurisé et rapide principalement à partir de son smartphone et éventuellement de son PC ;
- Ne partager « qu'une fois » sa situation : Dossier Unique d'Insertion,
- Trouver des informations sur le RSA (information générique) ;
- Suivre en ligne les différents étapes d'instructions administratives de son dossier RSA (ouverture du droit, orientation vers un référent, contractualisation ) afin de disposer à tout moment d'informations actualisées sur sa situation ;
- Retrouver à tout moment une information telle que l'identité de son référent, les rendez-vous à venir avec son référent (contractualisation) et les partenaires impliqués dans son accompagnement ;
- Télécharger et retrouver ses documents (contrats, pièces administratives transmises par l'allocataire du RSA ou déposées indifféremment par le département de la Gironde ou le référent, compte rendu des actions d'insertion faites, courriers ) dans son espace numérique sécurisé personnel ;
- Trouver de l'information sur les offres d'insertion ouvertes et mobilisables (dont possiblement les offres d'emploi) qui sont en corrélation avec son parcours et son territoire de résidence et pouvoir s'y inscrire directement ;
- Contacter son référent grâce à une messagerie dédiée

**Pour un référent RSA interne ou externe :**

- Disposer d'une solution facile d'utilisation, intuitive et ergonomique, sécurisée et rapide,

- Disposer d'un outillage qui facilite le travail d'accompagnement et le suivi des allocataires du RSA et le lien entre toutes les parties prenantes de l'accompagnement (référents, opérateurs d'insertion, etc) ;

**Pour un partenaire de l'insertion :**

- Disposer d'un espace pour décrire et promouvoir son offre d'insertion ;
- Disposer d'un espace permettant l'inscription des allocataires ;
- Disposer d'un outil permettant de suivre l'évolution de chaque offre d'insertion ou plus globalement de toutes les actions programmées ;
- Permettre de recueillir les éléments de suivi de parcours unique qui seront partagés entre référents, partenaires et instructeurs

**Pour les décideurs et les directions métier:**

- Disposer d'une solution numérique simple, complète, facilement paramétrable et maintenable, permettant de faciliter les interventions de collaborateurs,
- Disposer d'une solution permettant de suivre et d'interagir en temps réel sur le dispositif RSA dans son ensemble, de suivre les parcours des allocataires de l'étape initiale d'ouverture d'un droit à celle de leur sortie du dispositif

**Public cible :** allocataires du RSA, référents internes et externes, opérateurs d'insertion, décideurs

**Territoire :** Gironde

**Pilotage :** Département

**Partenaires :** référents RSA, opérateurs d'insertion, prestataire (BimBamJob)

**Calendrier prévisionnel :** mise en place et déploiement sur 2023-2024

**Liaison avec d'autres stratégies :**

**Indicateurs :**

- Nombre d'allocataires du RSA ayant créé leur espace personnel sur la plateforme
- Nombre d'offres d'insertion et d'offres d'emploi recensées sur la plateforme
- Nombre de sessions de formations organisées pour déployer l'outil auprès des référents internes et externes

FICHE ACTION N°3

# Mieux mesurer l'impact de l'accompagnement sur le parcours des allocataires du RSA

## Contexte

Dans le cadre de son rôle de chef de file de l'insertion en responsabilité de la coordination, de l'animation et de l'outillage du réseau des référents RSA, le Département mène un travail régulier avec les professionnels intervenants pour ajuster au mieux l'accompagnement proposé, lui donner du sens aux yeux des allocataires, tout en respectant toutefois le cadre du dispositif RSA posé par la loi et notamment en termes de contractualisation.

Le conseil technique apporté notamment par la MITS auprès des référents sociaux internes au département vise ainsi à appuyer les pratiques d'accompagnement mises en œuvre en démontrant en quoi le contrat d'engagement réciproque peut être un outil mobilisateur et vivant, mais aussi comment faciliter la participation des personnes et encourager leur pouvoir d'agir.

Dans le prolongement de ces démarches, et afin de s'inscrire dans une démarche d'amélioration permanente du service apporté aux usagers, le Département souhaite aujourd'hui lancer une évaluation de l'impact de l'accompagnement sur le parcours des allocataires.

## Objectifs

- Mesurer les effets de l'accompagnement sur les situations des allocataires
- Accompagner au besoin le changement des pratiques des référents afin de mieux prendre en compte les besoins des personnes

## Description de l'action

L'évaluation reposera sur une étude d'une cohorte d'allocataires, accompagnés par des référents internes et externes. Elle portera essentiellement sur 3 axes :

- L'accompagnement de l'allocataire lui permet-il de mieux se saisir des ressources de son environnement pour améliorer sa situation matérielle, financière, sanitaire et sociale ?
- L'accompagnement permet-il de « mettre en mouvement » l'allocataire, de développer ses capabilités et son pouvoir d'agir ?
- L'accompagnement permet-il de progresser dans la construction d'un projet professionnel ?

La méthode d'évaluation (questions évaluatives, indicateurs, etc) sera élaborée avec l'appui de référents volontaires.

Une restitution à l'ensemble des professionnels sera réalisée à l'issue de l'évaluation, et devra donner lieu à un travail collectif pour tirer les enseignements de ce travail.

**Pilotage :** Département
**Partenaires :** référents RSA
**Calendrier prévisionnel :** 2024
**Liaison avec d'autres stratégies :**
**Indicateurs :** A définir ultérieurement

Katia et son parrain Gilles, dans le cadre du dispositif « Parrainer vers et dans l'emploi », de l'association « Aide et Conseils pour l'Insertion Professionnelle » (ACIP) en Haute-Gironde, financé par le Département de la Gironde.

FICHE ACTION N°4

# Développer les mobilités durables

## Le contexte

La mobilité durable peut se définir comme une mobilité pérenne, au service de tous, économe, co-construite sur l'ensemble du territoire.

Elle est un droit fondamental que chacun doit pouvoir faire valoir car la mobilité est une condition de participation à la vie sociale, et donc un vecteur d'inclusion et de cohésion.

En outre, pour le public en insertion, elle peut se révéler facteur d'inégalités voire d'exclusion car elle impacte l'ensemble de son environnement, tant par le périmètre de déplacement et donc de recherche d'emploi potentiel qu'elle détermine, par le coût qu'elle engendre, ou les capacités physiques et cognitives qu'elle mobilise. Cette question de la mobilité n'est trop souvent appréhendée qu'à l'issue du parcours d'insertion alors qu'elle peut se révéler un véritable frein à toute démarche d'insertion en tant que telle.

Les freins à la mobilité constatés sont multiples :

- ressources financières insuffisantes
- blocages psychologiques et culturels
- horaires atypiques, décalés (liés aux problèmes de garde d'enfants)
- absence d'offre ou méconnaissance de l'offre existante

Depuis plusieurs années le Département s'est engagé dans une politique forte autour de la mobilité des girondins. Une offre en faveur des publics contraints dans leur mobilité a été construite en réponse à la diversité des besoins identifiés, de façon prospective en privilégiant une approche globale, coordonnée et en considération des spécificités des territoires.

Ces dispositifs doivent être confortés dans les années à venir, en articulation étroite avec les autorités compétentes pour l'organisation de la mobilité (intercommunalités et Région) et en intégrant les nouveaux besoins identifiés.

## Objectifs

Renforcer l'offre de mobilité à destination des publics les plus précaires

## Description de l'action

### 1. Conforter l'action des plateformes mobilité et les dispositifs existants en faveur des publics engagés dans des parcours d'insertion sociale et professionnelle

Développées progressivement sur l'ensemble de la Gironde, les plateformes mobilité ont pour missions :

- l'accompagnement à la mobilité pour permettre aux publics éloignés de l'emploi d'être autonomes dans leurs déplacements,
- la coordination et l'animation du partenariat local autour de la mobilité des publics en insertion.

Depuis 2023, Pôle Emploi et le Département de Gironde ont décidé de coordonner leur action en lançant un appel à projets conjoint pour soutenir ce dispositif.

En complément, le Département apporte son soutien à plusieurs actions développées sur les territoires :

- sessions d'accompagnement collectif à la mobilité
- mise à disposition de deux-roues (scooters)
- expérimentation d'un garage social itinérant sur le territoire du Sud Gironde.

Enfin, le dispositif des aides financières individuelles accordées dans le cadre du dispositif RSA peut être mobilisé pour prendre en charge les dépenses de mobilité effectuées dans le cadre de l'insertion sociale et socioprofessionnelle des allocataires du RSA (acquisition d'un véhicule, location, réparation, financement du permis de conduire ou d'un titre de transport en commun).

### 2. Soutenir la mobilité des salariés de l'IAE

Les structures d'insertion par l'activité économique sont confrontées à des difficultés structurelles de mobilité de leurs salariés, notamment dans les territoires les plus ruraux. Ces difficultés s'expliquent par plusieurs facteurs : une offre de transports collectifs inexistante ou inadaptée, ressources financières insuffisantes, etc.

Du fait de son soutien au secteur de l'IAE au titre de l'insertion professionnelle des allocataires du RSA, le Département souhaite accompagner la réflexion des structures visant à renforcer l'offre de mobilité destinée à leurs salariés.

Ainsi, à l'instar de l'expérimentation en cours sur la communauté de communes de Montesquieu pour résoudre les problèmes de recrutement des SIAE par l'organisation d'un ramassage en minibus (Titifloris), une réflexion est menée sur le territoire du Médoc pour faire émerger un service accompagné pour les publics salariés en parcours d'insertion.

Le modèle du Transport d'Utilité Sociale pourrait à ce titre représenter une piste intéressante pour construire une offre adaptée aux besoins de ce public.

### 3. Envisager la mise à disposition de voiturettes sans permis en location pour faciliter et sécuriser les déplacements des personnes n'ayant pas le permis de conduire.

Au-delà des mises à disposition de voitures classiques et de scooters déjà financées par le Département, il existe sur les territoires ruraux une demande croissante de location de voiturettes sans permis pour faciliter et sécuriser les déplacements des personnes n'ayant pas le permis de conduire. Une expérimentation pourrait être mise en place en ce sens, avec l'appui des plateformes mobilité sur les territoires concernés.

### 4. Renforcer l'articulation avec les collectivités compétentes en matière de transport (Région et intercommunalités) pour favoriser le développement d'une offre de mobilité inclusive et durable en faveur des personnes précaires.

Les missions et champs de compétence des collectivités ont évoluées avec la loi d'orientation des mobilités du 26 décembre 2019 qui donne la capacité aux autorités organisatrices de la mobilité qui interviendront sur les territoires ruraux comme urbains, d'agir en matière de mobilité solidaire. A ce titre, le Département souhaite renforcer son partenariat avec ces collectivités pour coordonner les interventions et développer des solutions adaptées aux besoins des plus précaires.

**Public cible :** allocataires du RSA

**Territoire :** Gironde

**Pilotage :** Département

**Partenaires :** Région, intercommunalités, opérateurs des plateformes mobilité, Pôle emploi, SIAE, etc

**Calendrier prévisionnel :** 2023-2028

**Liaison avec d'autres stratégies :**

- Schéma des mobilités 2020-2028 de Bordeaux Métropole
- Contrats de mobilité locale mis en œuvre par la Région

**Indicateurs :**

- Nombre d'allocataires du RSA accompagnés par les plateformes mobilité
- Nombre d'allocataires du RSA accompagnés par les plateformes mobilité accédant à un emploi ou une formation qualifiante
- Nombre d'aides individuelles mobilisées en faveur de la mobilité des personnes en insertion professionnelle
- Nombre de véhicules (voitures, scooters, voiturettes sans permis) mis à disposition d'allocataires du RSA
- Nombre d'allocataires du RSA bénéficiaires d'une aide région (Permis de conduire, transport à la demande, utilisation du transport scolaire pour des déplacements réguliers)

FICHE ACTION N°5

# Briser les barrières numériques : des actions concrètes pour une société inclusive

## Le contexte

L'inclusion numérique est « un processus qui vise à rendre le numérique accessible à chaque individu et à lui transmettre les compétences numériques qui seront un levier de son inclusion sociale et économique » (Bouquet Brigitte, Jaeger Marcel « L'e-inclusion, un levier ? »).

Deux « niveaux » de fracture numérique peuvent être rencontrés par les publics vulnérables : celui de la question matérielle (équipement et accès à la connexion), et celui du « bon usage » pour un meilleur accès aux droits.

28% de la population française (de plus de 18 ans) soit 13 millions de Français restent éloignés du numérique. Les personnes concernées sont les séniors, les moins diplômées, les plus pauvres en termes de revenus (Rapport France Stratégie « Les bénéfices d'une meilleure autonomie numérique » juillet 2018).

Les freins liés à l'équipement restent plus présents chez les personnes aux faibles revenus : 17% sont gênés par leur manque d'équipement, 11% par leur accès difficile à internet, et 14% par leur équipement dépassé.

Partant de ces constats, les interventions des acteurs publics et des associations locales se sont multipliées pour répondre à ces besoins en agissant soit en faveur de « l'accès aux droits fondamentaux », soit encore pour une plus grande « inclusion sociale ou professionnelle ». A l'heure actuelle, nombreux sont les partenaires institutionnels en Gironde qui interviennent sur cette thématique, chacun dans son champ de compétence : l'Etat, la CAF, le Conseil Régional, Bordeaux Métropole, le Département, etc…

## Objectifs

- Réduire la fracture numérique
- Promouvoir l'éducation numérique via l'alphabétisation numérique, le soutien à la capacité d'utilisation des logiciels de base, l'apprentissage de la navigation sur Internet et de la gestion des réseaux sociaux.
- Encourager l'innovation sociale
- Faciliter l'accès aux services en ligne : l'inclusion numérique, c'est aussi permettre à tous d'accéder aux télé – services développés dans le champ de la santé, l'éducation, les services financiers…
- Favoriser l'inclusion sociale et économique : en offrant de nouvelles opportunités d'emploi, de formation, de participation et de communication.
- Encourager la participation citoyenne : en permettant aux gens de s'engager dans des initiatives en ligne, de participer à des forums publics et de se connecter avec d'autres personnes qui partagent leurs intérêts et préoccupations notamment

## Description de l'action

Plusieurs réponses sont aujourd'hui déployées et soutenues entre autre par le Département de la Gironde afin de répondre aux besoins des publics vulnérables.

Considérant que l'accès à l'équipement et à une connexion internet pour tous est une condition sine qua non pour garantir l'accès aux droits sociaux et nécessitent de plus en plus fréquemment un recours aux outils numériques, deux types d'action peuvent être cités :

- D'une part, la possibilité donnée d'acquérir à titre individuel un équipement et/ou une offre de connexion pour les personnes les plus défavorisées. Ces équipements sont le plus souvent proposés par des associations qui, dans le cadre de partenariats public / privé, bénéficient de matériel ou d'offres internet à des prix négociés.
  Le soutien financier du Département contribue au déploiement de ces offres.
- D'autre part, la possibilité donnée à chacun de trouver une solution dans des lieux collectifs de proximité équipés. Le Département, aux côtés d'autres partenaires, financent plusieurs lieux d'accueil et de ressources.
  Au-delà, un espace dédié en ligne permet de trouver ces lieux proches de chez soi (https://mednum.gironde.fr)

De même, il convient en complément d'accompagner et former les usagers : l'usage et la pratique numérique nécessitent encore, pour de nombreuses personnes, un accompagnement, une formation. A cette fin, le Département de la Gironde déploie sur les territoires, aux côtés de ses partenaires, des fonctions de conseillers numériques positionnés au sein des Maisons Départementales de Solidarité.

Le Département soutient en outre de nombreuses associations de proximité qui proposent également un accompagnement individuel ou collectif, voire des formations, pour amener progressivement les personnes à une plus grande autonomie.

Ces offres sur le champ du numérique se sont multipliées ces dernières années. Elles nécessitent de fait une coordination des acteurs à l'échelle des territoires afin de mieux s'appuyer sur les ressources existantes, faciliter les passerelles et les complémentarités. A ce titre, le Conseil départemental participe au groupe inclusion numérique animé par la Métropole Bordelaise.

En complément, un observatoire des inégalités numériques développé par la Métropole Bordelaise contribue à mieux identifier les besoins et leurs évolutions.

## Perspectives

- Renforcer la coordination des acteurs sur le champ du numérique afin de proposer une offre diversifiée répondant aux besoins des publics notamment allocataires du RSA sur l'ensemble du territoire girondin en lien avec les objectifs clés de l'inclusion numérique.
- Cartographier les offres déjà existantes
- Soutenir certains acteurs qui luttent contre la fracture numérique en mobilisant du FSE+
- Renforcer les coopérations inter institutions sur la question de l'accès aux droits en lien avec la lutte contre la fracture numérique et notamment avec Bordeaux Métropole pour promouvoir l'accès aux outils et aux usages numériques.

**Public cible :** allocataires du RSA et autres publics dont les jeunes dans le cadre des actions de prévention

**Territoire :** Gironde

**Pilotage :** Département

**Partenaires :** l'Etat, la Métropole Bordelaise, La Région, la CAF et la MSA, associations intervenant dans le champ de l'inclusion numérique.

**Liaison avec d'autres stratégies :**

- Stratégie numérique lancée en 2018 (CD33)
- Stratégie de lutte en faveur de la solidarité numérique lancée par certaines collectivités locales telle que Bordeaux Métropole (observatoire métropolitain de l'inclusion numérique)
- Schéma départemental des services aux familles porté par la CAF
- Politique d'accès à l'utilisation des technologies numériques pour accéder aux services et informations nécessaires à la vie quotidienne des publics relevant du régime MSA.
- Stratégie « France Num » déployé par l'Etat

**Indicateurs :**

- Nombre de personnes ayant bénéficié d'une aide pour acquérir un équipement/accéder à une connexion
- Nombre de lieux d'accueil/ressources numériques financés par le Département et ses partenaires
- Nombre de conseillers numériques présents au sein des MDS
- Nombre d'associations subventionnées proposant une offre en matière d'inclusion numérique
- Nombre de formations au numérique financées par le Département
- Nombre et montant des aides individuelles attribuées pour financer un équipement numérique

FICHE ACTION N°6

# Permettre l'autonomisation et l'émancipation sociale par l'apprentissage de la langue française

## Le contexte

Selon une enquête de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) publiée en 2020, 7% de la population française âgée de 18 à 65 ans rencontre des difficultés importantes en compréhension de la langue française. Cela représente environ 3,3 millions de personnes.

Promouvoir et soutenir toute initiative permettant l'apprentissage de la langue concourt de fait pleinement au soutien nécessaire de ces personnes pour les aider à surmonter au quotidien leurs difficultés d'accès à une vie sociale et professionnelle satisfaisante.

Pour la plupart il s'agit de personnes issues de migrations récentes mais également de personnes scolarisées en France et en situation d'illettrisme (dont les personnes issues de la communauté des Gens du Voyage).

Concernant l'illettrisme, la difficulté majeure reste le repérage des personnes qui peuvent avoir mis en place des stratégies d'évitement ; repérage particulièrement difficile en ce qui concerne les allocataires du RSA.

Selon les territoires de la Gironde, un manque de réponses en matière de lutte contre illettrisme est par ailleurs constaté.

En effet, concernant les personnes ne maîtrisant pas la langue française (Analphabétisme et Français Langue étrangère), le droit commun est souvent insuffisant ou ne répond pas toujours aux différents besoins. De fait, un grand nombre de personnes échappe aux dispositifs existants à savoir :

- Cours de FLE dans le cadre des contrats d'intégration de l'OFII,
- Formation HSP Socle de compétences

La non-maîtrise de la langue, qu'elle soit orale ou écrite, est un frein majeur à l'insertion sociale et professionnelle. Elle participe du non recours aux droits et ne permet pas aux personnes de valoriser pleinement leurs capacités et compétences.

D'une manière générale, l'inégale répartition de l'offre et son inadéquation aux besoins des personnes est soulevée.

Enfin, il est à noter que la place du bénévolat dans l'accompagnement des publics est de plus en plus importante.

Fort de ces constats, il convient de faire évoluer l'offre de formation en partant réellement des besoins des apprenants, tout en offrant un environnement d'apprentissage adapté pour faciliter l'atteinte des objectifs de formation.

## Objectifs

- Renforcer l'identification des besoins des personnes en matière d'apprentissage de la langue sur l'ensemble du territoire girondin et réaliser un état des lieux complet des offres existantes et /ou à développer pour plus d'équité territoriale.
- Apporter des réponses diversifiées et suffisantes par le renforcement d'une coordination Etat/Région/Département.
- Prendre appui sur l'ensemble des acteurs qui interviennent dans ce champ pour apprécier la qualité des offres d'accompagnement et de formation proposées aux personnes françaises et étrangères.
- Définir collectivement des méthodes d'évaluation.

## Description de l'action

Le soutien au CLAP Sud-Ouest permet d'offrir sur le territoire métropolitain une plateforme de repérage des besoins d'apprentissage et d'orientation.

Au-delà, différentes offres sont proposées par des acteurs sur le territoire girondin avec le soutien du Département, de l'État et de la Région.

Ils œuvrent dans les champs de :

**La mise en place des plateformes « illettrisme » sur les territoires ruraux.** A l'instar de l'action du CLAP sur la Métropole et le Libournais, elles contribuent à faciliter le repérage, l'évaluation, l'accès à la formation et le suivi des personnes en situation d'illettrisme au plus près de leur domicile.

**L'interprétariat et la médiation interculturelle.** Dans un certain nombre de situations, ce soutien constitue l'opportunité de nouer un premier contact avec la personne et de lui donner la possibilité d'aller vers une meilleure compréhension de son environnement.

**La mise en place d'ateliers socio-linguistiques.** Ces derniers permettent d'appréhender la question de l'apprentissage de la langue dans une visée d'insertion sociale et à terme professionnelle.

**D'une offre spécifique pour les allocataires du RSA :** Pour répondre au besoin d'apprentissage du français dans un parcours de retour vers une activité, le Département a construit des partenariats spécifiques, tournés vers les allocataires du RSA, combinant apprentissage de la langue française et accompagnement au projet professionnel voire à la formation professionnelle. L'offre proposée est essentiellement collective. Quand elle touche des familles mono parentales, un mode de garde adapté pour faciliter l'accès aux ateliers peut être proposé.

## Perspectives à venir

- Sensibiliser les entreprises à l'identification des personnes en situation d'illettrisme et poursuivre le développement d'une offre de proximité adaptée pour les allocataires du RSA
- Poursuivre le soutien aux acteurs impliqués et donner une meilleure lisibilité des impacts des ateliers sociolinguistiques dans le parcours d'inclusion sociale et d'insertion socioprofessionnelle des publics,
- Partager avec les partenaires impliqués des indicateurs d'évaluation (mesure d'impact des actions soutenues)
- Elaborer des outils de type questionnaire comme cela a été le cas en 2021 à destination des acteurs du développement social.
- Pérenniser et développer les projets qui apportent des réponses dans l'évolution des parcours en matière de remobilisation socio professionnelle, compréhension de l'environnement et construction d'un parcours de reprise d'activité

**Public cible :** Allocataires du RSA et autres publics dont les jeunes, dans le cadre d'actions de prévention

**Territoire :** Gironde

**Pilotage :** Département

**Les partenaires :**

- Les acteurs institutionnels : Etat-DDETS (Migrants), Education Nationale, Région, Métropole, Etat (Politique de la ville)
- Acteurs du SPE : Pôle Emploi, Mission locale, CCAS
- CLAP
- Le Centre de Ressources Illettrisme et Analphabétisme (CRIA)
- L'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI)
- Acteurs associatifs

**Liaison avec d'autres stratégies :**

- Stratégies nationales (politique de la ville, stratégie en matière de lutte contre la pauvreté, intégration des primo-arrivants.
- CAF : plan d'accès aux droits/ Schéma des services aux familles

**Indicateurs :**

- Nombre de plateformes « illétrisme » déployées sur le territoire
- Nombre de personnes accompagnées par ces plateformes
- Nombre de CER évoquant une problématique de maîtrise du français
- Nombre d'interventions liées au marché « interprétariat »
- Nombre de participants aux ateliers socio-linguistiques

FICHE ACTION N°7

# Agir pour une meilleure prise en compte des déterminants de santé permettant l'« aller vers » un état de bien-être physique, mental et social

Dans le tour de table réalisé avec les partenaires du Département lors de la préparation des travaux du nouveau programme d'insertion et d'inclusion, la question de la santé des personnes a systématiquement été soulevée. Elle n'est pas nouvelle et avait déjà fait l'objet d'une attention particulière dans le précédent programme. Les liens santé/précarité et santé/chômage sont, en effet, depuis longtemps identifiés.

La crise sanitaire dans ses effets immédiats, l'intensification de la pauvreté, conséquence de l'inflation et d'une allocation de faible montant, ont toutefois accentué les problématiques de santé : l'accès à alimentation, l'accès aux fluides (eau, gaz, électricité), sont devenues des variables d'ajustement dans le budget des personnes, entrainant pour certains du renoncement. Ces phénomènes, impactent directement la santé physique et psychique des personnes et peuvent être sources d'isolement social. La dégradation de la santé psychique des jeunes mais pas seulement, imputée aux situations d'isolement durant toute la période de la crise sanitaire, a particulièrement été pointée et déclarée inquiétante.

Les inégalités territoriales en matière d'équipements médicaux sont venues, ces dernières années, ajouter une difficulté supplémentaire : celle de l'accès aux soins. Les déserts médicaux en territoire rural notamment combinés à un réseau de transports en commun peu développé accentuent, en effet, les phénomènes de non recours ou conduisent à une prise en charge parfois très tardive des problématiques de santé.

La politique d'insertion portée par le Département, l'action départementale dans son ensemble, ne pourront à elles seules, résoudre les difficultés de santé des personnes vulnérables, dont les allocataires du RSA.  Elles sont la conséquence d'effets de systèmes qui doivent être pris en compte à un niveau national, par tous et pour tous. Une modification profonde des approches en matière de santé et d'accès aux soins est également aujourd'hui indispensable, en mettant l'accent sur la prévention.

**Quelle peut être l'action départementale ?**

- La stratégie départementale de la santé et du prendre soin 2022-2028 du Département votée le 14 novembre 2022 : sensibilisation des professionnels de santé (maison de santé) en matière de santé des personnes précaires, animation d'espaces d'échanges entre professionnels de santé et professionnels du social , prévention et accès aux soins en développant l'aller vers grâce aux bus mobiles, aux permanences d'accès aux soins dans les Pôles territoriaux de solidarité
- Le déploiement d'actions visant à permettre aux personnes de sortir de l'isolement social : Les politiques culturelle et de développement social :  un appui aux travailleurs sociaux et aux acteurs de terrain dans le travail avec les personnes vulnérables. Elles offrent en effet, des supports et des outils permettant aux personnes de retrouver du souffle dans un quotidien souvent complexe, de faire un pas de côté pour envisager d'autres possibles.
- La mise en place d'une stratégie visant l'accès à l'alimentation pour tous : la solidarité alimentaire.
- Des actions très ciblées visant les allocataires du RSA rencontrant des problématiques de santé, inscrits dans un parcours d'insertion professionnelle.

Le Département de la Gironde a mis en place pendant la crise Covid un vaccibus pour aller au plus près des Girondines et des Girondins.

FICHE ACTION N°7 - AXE 1

# Agir pour une sécurité alimentaire durable

## Le contexte

La solidarité alimentaire est un levier de développement social, de capacité citoyenne et de transformation sociale.

En effet, elle permet d'une part de lutter contre la précarité alimentaire, et d'autre part d'accompagner des personnes dans une démarche plus globale d'insertion et d'inclusion sociale, renforçant ainsi le pouvoir d'agir des habitant-e-s et notamment des plus vulnérables.

Au regard des besoins croissants qui se sont exprimés sur les territoires à l'aune des crises successives, les acteurs de la solidarité alimentaire se sont multipliés et ont diversifié leurs approches pour apporter des solutions adaptées.

Dans ce contexte, l'accompagnement et la coordination des projets sont fondamentaux afin de mettre en cohérence les interventions et de favoriser le développement d'actions complémentaires territorialisées.

## Objectifs

- Lutter contre les inégalités sociales d'accès à une alimentation saine et durable
- Assurer une équité territoriale sur le territoire girondin en termes d'aide alimentaire pour les personnes en situation de vulnérabilité économique et sociale
- Dépasser une logique d'aide alimentaire pour aller vers une démarche d'accompagnement par l'alimentation : Inciter la personne démunie à prendre soin d'elle, dans un processus de renarcissisation.

## Description de l'action

En matière de solidarité alimentaire, l'action du Département se décline en 4 axes :

### 1. Les Epiceries Solidaires :

Depuis de nombreuses années, les Épiceries solidaires constituent pour le Département de véritables outils de développement social, leviers de solidarité et de capacité citoyenne, au service d'une prise en compte globale de la personne, favorisant le pouvoir d'agir. Elles sont des espaces de vie sociale à l'échelle d'un territoire, au croisement du partenariat local et de la participation des habitants.

### 2. Le soutien aux têtes de réseau de l'aide alimentaire :

Depuis la crise COVID, les têtes de réseau de l'aide alimentaire ont fait évoluer leur intervention plus centrée désormais sur un accompagnement global des personnes les plus démunies. Ce changement de paradigme intègre davantage la notion d'inclusion sociale.

En ce sens, l'action du Département s'inscrit durablement et au quotidien dans :

- L'accompagnement technique et financier des têtes de réseaux de l'aide alimentaire
- La coordination des actions et de développement des coopérations entre les acteurs.

### 3. L'appui à l'émergence et au développement des jardins partagés :

Espaces de proximité ouverts à tous, cultivés dans une dynamique collective, les jardins partagés sont respectueux de l'environnement et de la biodiversité. Ils permettent ainsi de produire des denrées alimentaires de qualité, accessibles à toutes et tous, tout en développant des animations culturelles, éducatives ou sociales.

En ce sens, l'action du Département s'inscrit durablement et au quotidien dans l'accompagnement technique et financier de projets de jardins via un AMI dédié.

**4. L'appui aux porteurs d'initiatives innovantes dans le champ de la solidarité alimentaire via l'AILDS**

## Les perspectives

**Les épiceries solidaires :**

- L'organisation d'une journée nationale des Epiceries solidaires
- La poursuite de l'action « des épiceries en circuits courts de qualité », dans le cadre de la stratégie Gironde Alimen'Terre.
- L'animation du réseau Départemental pour un renforcement des coopérations entre les épiceries solidaires et leurs partenaires, dont les CCAS/CIAS qui portent parfois des épiceries solidaires ou mettent en œuvre des projets alternatifs sur les territoires tels que les restaurants solidaires.
- L'accompagnement de modèles innovants qui répondent aux besoins spécifiques des territoires (itinérance, Insertion par l'Activité Economique ).
- La poursuite de la coopération avec l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes Nouvelle-Aquitaine (URHAJ) pour soutenir des actions de solidarités alimentaires notamment des épiceries solidaires au sein des Résidences Jeunes.

**Les Têtes de réseaux de l'aide alimentaire :**

- Renforcer les coopérations avec les partenaires, notamment les services de l'Etat (DDETS) pour améliorer la lisibilité des actions sur l'ensemble du territoire girondin, cartographier les zones blanches et favoriser l'émergence d'actions complémentaires qui répondent aux besoins.
- Assurer une veille auprès des acteurs de l'aide alimentaire pour mesurer l'impact de la crise économique sur le fonctionnement des structures et l'accueil de nouveaux publics qui s'installent dans la précarité.

**Les Jardins partagés :**

- Coordonner l'accompagnement transversale des projets de jardin
- Construire une feuille de route Départementale en lien avec ses partenaires institutionnelles

**Les actions soutenues dans le cadre de l'Appel à Initiative Locale de Développement Social (AILDS) :**

- Suivre et accompagner les acteurs qui développent des expérimentations en matière de solidarité alimentaire

**Le public cible :** tous les Girondin-es en situation de vulnérabilité économique et sociale.

**Le territoire :** Gironde

**Le pilotage :** Département

**Les partenaires :**

- Les acteurs de la solidarité alimentaires
- Les collectivités territoriales : Région, Métropole, communes et les centres communaux ou inter communaux d'action sociale (CCAS/CIAS)
- Les institutions : DDETS, ARS, Europe (FSE, FEDER), Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la forêt
- Acteurs économiques de la chaîne alimentaire :

**Calendrier prévisionnel :** 2023-2028

**Liaison avec d'autres stratégies :**

- **Etat :** Stratégies Nationales
- **Région :** Pacte alimentaire et politique régionale de développement de l'ESS et innovation sociale.
- **Métropole :** Conseil agricole et alimentaire de Bordeaux Métropole
- **Département :**
  - Stratégie Résilience et Innovation Territoriale
  - Projet Sécurité sociale de l'alimentation
  - Pactes territoriaux
  - Stratégie Gironde Alimen'terre
  - Agenda 21 : Pour la capacité alimentaire en gironde : de la graine à l'assiette

**Autres démarches en cours :**

- **UDCCAS :** Etude sur l'accès à l'alimentation menée par les CCAS et CIAS de Gironde

**Indicateurs :**

FICHE ACTION N°7 - AXE 2

# Faire de la lutte contre l'isolement social une priorité

## Le contexte

Le Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE) indique que: « *les relations d'une qualité insuffisante sont celles qui produisent un déni de reconnaissance, un déficit de sécurité et une participation empêchée » (Rapport 2017 :* Combattre l'isolement social pour plus de cohésion et de fraternité*). Elles* constituent dans la durée un frein à toute remobilisation sociale et professionnelle plus large.

Au-delà de l'âge, le spectre de l'isolement social touche principalement des personnes vulnérables sur le plan économique, en particulier les jeunes et éloignent les citoyens les uns des autres. Cela devient un problème structurel profond pour la reconnaissance de la dignité des individus.

Aussi, la nécessité d'impliquer les populations et de favoriser la création autonome d'espace d'activités ou cercles d'échanges et de partage à travers des activités sociales, sportives, culturelles, associatives devient une priorité.

## Objectifs

Encourager, conforter tant les actions de protection et d'inclusion sociale des personnes pour favoriser le développement de leur autonomie sociale et leur bien-être, que les actions qui participent à lever les freins à l'insertion.

## Description de l'action

Il s'agit là de proposer des actions qui vont permettre d'aborder avec les personnes, la question du réinvestissement du lien social et la reprise de confiance en soi pour permettre une remobilisation vers l'activité et / ou l'emploi.

Des acteurs de proximité notamment dans le milieu associatif vont déployer des actions qui favorisent le lien social, le contact et l'échange avec les autres. Petit à petit, les personnes accueillies et accompagnées vont pouvoir développer un sentiment d'utilité et une meilleure conscience de leurs ressources. Elles vont pouvoir être plus à même de se projeter, de faire des choix et d'avoir le désir de s'engager dans un parcours de vie qui vise pour partie une insertion par l'activité professionnelle.

Certains leviers inter agissant sont activés pour ce faire :

- L'appui aux « Initiatives Locales de Développement Social » visant à accompagner l'émergence et le déploiement d'actions et de démarches d'innovation sociale contribuant au développement de solidarités nouvelles, au renforcement du vivre ensemble et du pouvoir d'agir des habitants. Plus de 300 actions sont soutenues dans ce cadre chaque année.
- L'appui aux 117 structures de l'animation de la vie sociale en Gironde qui, à travers leurs actions déployées proposent de véritables leviers du « vivre » et du « faire » ensemble et participent au développement des personnes et des ressources sur l'ensemble du territoire girondin.
- L'appui aux acteurs de l'inclusion sociale qui interviennent dans le champ de l'accès aux droits et à l'autonomie des personnes. Les actions de prévention et de protection qu'elles mènent notamment sur les questions de violence faites aux femmes, d'accompagnement des personnes sans-abris, d'apprentissage de la langue contribuent à lutter contre l'isolement social.

## Perspectives à venir

- Consolider un diagnostic partagé des problématiques d'isolement social rencontrées par allocataires du RSA à l'échelle des PTS et identifier l'impact de ces difficultés sur les parcours d'insertion
- Conforter le soutien des acteurs de l'inclusion sociale notamment les acteurs de l'AVS comme levier du vivre ensemble.

- S'appuyer sur l'Appel à Initiatives Locales de Développement Social (AILDS) pour accompagner des démarches expérimentales favorisant le lien au plus près des besoins des personnes.
- Outiller les professionnels, et notamment les référents RSA, pour renforcer et accompagner les parcours d'inclusion sociale comme un réel vecteur d'insertion socioprofessionnelle
- Mieux coordonner les actions et dispositifs en matière de santé et de précarité avec les partenaires institutionnels.

**Public cible :** les Girondin·es notamment les plus vulnérables (Allocataires RSA, familles monoparentales, jeunes, seniors, personnes sans emploi, personnes rencontrant un handicap)

**Territoire :** Gironde

**Pilotage :** Département

**Les partenaires et acteurs associés :**

- Les institutions : L'Etat, notamment les services de la politique de la Ville et la DDETS, la CAF de la Gironde et la MSA Gironde
- Les collectivités locales : Ville et intercommunalité, les centres communaux ou inter communaux d'action sociale (CCAS/CIAS)
- Les acteurs de l'Animation de la Vie Sociale (Centres sociaux et Espaces de Vie Sociale)
- Les associations de développement social local
- Les acteurs de l'ESS/ tiers lieux
- Les associations et acteurs de l'insertion

**Calendrier Prévisionnel :** 2023-2028

**Liaison avec d'autres stratégies :**

- Schéma Départemental de l'AVS (en cours d'élaboration)
- Schéma Départemental des services aux familles (en cours d'élaboration)
- Politique de la ville/ Contrats de ville
- Schéma Départemental jeunesse (en cours d'élaboration)
- Département :
- Stratégie de résilience
- Stratégie Départementale de la santé et du prendre soin
- PRAPS (Programme Régional d'accès à la prévention et aux soins).
- Stratégie de Développement social

**Indicateurs :**

FICHE ACTION N°7 - AXE 3

# Mieux prendre en compte les problèmes de santé des allocataires du RSA dans leurs parcours d'insertion

## Le contexte

Dans le domaine de l'insertion, les travailleurs sociaux (MDS, CCAS, etc.) et les acteurs de l'emploi (Pôle emploi, missions locales, PLIE, etc.) qui accompagnent les allocataires du RSA expriment unanimement une montée en puissance des problématiques de santé subies par ces derniers. Ces problématiques freinent, voire même parfois empêchent, la mise en place d'un parcours d'insertion permettant le retour à l'emploi. Or les professionnels sont souvent démunis pour prendre en charge ces situations, et ce pour plusieurs raisons :

- Manque de formation pour affiner le diagnostic autour des problèmes de santé évoqués par un individu
- Personnes dans le déni par rapport à leur situation de santé
- Manque de personnel médical susceptible de prendre en charge les pathologies
- Diversité des problématiques de santé rencontrées
- Difficulté à construire un parcours d'insertion compatible avec la prise en charge d'un problème de santé

Plusieurs dispositifs existent toutefois pour accompagner les allocataires et faciliter le travail des professionnels mais ils semblent à l'heure actuelle insuffisants pour répondre à l'ampleur des besoins.

## Description de l'action

### 1. Des premières réponses apportées par le Département et ses partenaires

En 2018, le Département a mis en place l'action EdéAccess visant à imaginer un accompagnement innovant dédié aux allocataires du RSA confrontés à des problématiques de santé.

Basé sur un accompagnement pluridisciplinaire, EdéAccess intervient à toutes les étapes du parcours individuel allant de l'inscription dans un dispositif de santé à l'inscription dans le droit commun tout en permettant de travailler sur la révélation de potentialités professionnelles et sur l'émergence d'un projet professionnel.

Pour atteindre ses objectifs spécifiques de soutenir et accompagner la personne dans la résolution de problématiques personnelles (santé, psychologique...) et la remettre en situation de dynamisation globale afin de favoriser une meilleure intégration socio-professionnelle, l'association EDEA développe les trois principes d'actions suivants :

- Identifier les problèmes de santé et orienter vers les soins
  - Dépister et évaluer les troubles de santé et leurs conséquences sur l'insertion professionnelle, notamment avec l'appui de l'infirmière.
  - Orienter vers les dispositifs de droit commun en facilitant l'accompagnement pour l'ouverture des droits et à l'offre de soins existante.
  - Favoriser l'insertion en apportant dans certains cas un accompagnement psychologique.
- Accompagner les personnes pour travailler les différents aspects de la sphère sociale identifiés comme pouvant constituer un frein périphérique à la recherche d'emploi.
- Faciliter l'accès et le maintien dans l'environnement social :
  - Travailler la question du logement, la gestion du temps, l'organisation personnelle…
  - Soutenir ponctuellement les familles
  - Accompagner les personnes dans la gestion de leur budget

Depuis 4 ans, l'action EdéAccess est reconduite et progressivement élargie à la quasi-totalité des territoires girondins, afin de répondre aux besoins croissants du public. L'objectif aujourd'hui est d'une part de parvenir à un déploiement complet à l'échelle départementale, et d'autre part de renforcer sa visibilité auprès des principaux partenaires compétents en matière de santé et de lutte contre la précarité (DDETS, ARS, CPAM, Pôle emploi, villes, etc).

En complément de ce dispositif, Pôle emploi a lancé depuis 2022 le Parcours Emploi Santé pour aider les personnes à prendre en compte leurs difficultés de santé dans leur recherche d'emploi. La perception de son propre état de santé impacte la trajectoire professionnelle et peut engendrer un sentiment d'impuissance et potentiellement d'inactivité.

Les objectifs de la prestation « Parcours Emploi Santé » sont les suivants :

- Faire prendre conscience au demandeur d'emploi de l'impact de sa situation de santé sur son retour à l'emploi, ses potentiels et sa capacité d'action ;
- Modifier la perception que le demandeur d'emploi a de son état de santé afin de lever les blocages qui y sont liés ;
- Bénéficier d'un soutien psychologique pour identifier ses appuis, ses potentiels et sa volonté d'agir ;
- Bénéficier d'un éclairage médico - social pour identifier des environnements et / ou conditions de travail compatibles avec sa situation de santé, ses compétences acquises et transférables ;
- Déterminer les leviers actions pour redynamiser son parcours et favoriser un retour vers l'emploi

Pendant le parcours d'une durée maximale de 6 mois, la personne est accompagnée une équipe pluridisciplinaire constituée d'un psychologue référent, de professionnels de santé, de professionnels du social, d'un conseiller en insertion professionnelle

- L'accompagnement psychosocial : le cheminement psychologique du bénéficiaire sur sa propre perception et celle de sa santé doit être confronté aux exigences du monde du travail, ce qui lui permettra de questionner de façon itérative les leviers d'actions vers l'emploi et d'envisager plusieurs alternatives possibles.
- L'accompagnement professionnel a pour objectifs la confrontation du bénéficiaire au monde professionnel, la mise en œuvre des premières actions pour redynamiser son parcours et l'élaboration d'un projet professionnel réaliste et réalisable compatible avec sa situation de santé et ses compétences dont celles transférables.

### 2. Des besoins croissants à évaluer afin d'apporter les solutions adaptées

La montée en puissance des besoins exprimés par les allocataires et leurs référents en matière de santé doit inciter le Département à investiguer davantage cette thématique afin de mieux comprendre la nature du phénomène et de mieux le prendre en compte dans l'offre d'insertion déployée par la collectivité et par ses partenaires.

Plusieurs travaux seront ainsi initiés dès 2023 et sur toute la durée du PDII :

- Consolider le diagnostic quantitatif et qualitatif des problématiques de santé exprimées par les allocataires du RSA et identifier l'impact de ces difficultés sur les parcours d'insertion
- Préciser l'offre existante en matière de santé pour les publics précaires et identifier les manques
- Renforcer l'offre de service proposée au public pour résoudre leurs problématiques de santé et ainsi construire un parcours d'insertion
- Outiller les professionnels, et notamment les référents RSA, pour mieux décrypter les difficultés de santé rencontrées par les allocataires et afin de mettre en place un accompagnement adapté
- Mieux coordonner les actions et dispositifs en matière de santé et de précarité

## Résultats attendus

- Améliorer l'accompagnement proposé aux allocataires du RSA confrontés à des problèmes de santé
- Faciliter la construction de parcours d'insertion adaptés aux problématiques de santé exprimées par les allocataires
- Permettre aux professionnels de disposer d'un appui dans la prise en charge des personnes exprimant une souffrance psychique ou physique qu'ils ne sont pas à même de résoudre

**Public cible :** allocataires du RSA et référents

**Pilotage de l'action :** Département

**Partenaires :** Edea, ARS, DDETS, Pôle Emploi, CPAM, UDCCAS, SIAE, MSA

**Calendrier de mise en œuvre :** 2023-2028

**Liaison avec d'autres stratégies :**

- PRAPS (Programme Régional d'accès à la prévention et aux soins).
- Région : feuille de route régionale de la Santé 2023-2028
- Département :
  - Stratégie Gironde 100% inclusive
  - Stratégie Départementale de la santé et du prendre soin

**Indicateurs :**

- Nombre de personnes accompagnées par EdeAccess
- Nombre de sorties en emploi à l'issue de l'accompagnement par EdeAccess
- Nombre d'actions d'insertion proposées à des personnes confrontées à des problèmes de santé
- Nombre d'actions proposées aux professionnels pour les aider à mieux accompagner les personnes confrontées à des problèmes de santé

Opération de vaccination à Marcheprime

FICHE ACTION N°8

# Pendre en compte la spécificité de certains publics par des approches et des réponses idoines

## Le contexte

- La précarité ne touche pas de façon identique toutes les personnes qui y sont confrontées. Des groupes ou catégories d'individus peuvent être touchés de façon plus intense, plus spécifique ou présenter des risques d'enfermement dans la pauvreté qui nécessitent des attentions particulières et adaptées.
- Dans le cadre du RSA, cette hétérogénéité est particulièrement observée.

Elle est inhérente à cette mesure de protection sociale, qui est activée dès lors qu'aucune autre mesure n'existe : ainsi, commerçant, artisan, artiste plasticien et autres, travailleurs indépendants, jeunes diplômés de plus de 25 ans peuvent, à l'occasion d'une entrée dans la vie active, d'une cessation d'activité ou d'une perte importante de revenus professionnels devenir allocataires d'un revenu de solidarité active.

Les réformes sociales intervenues ces dernières années et celles à venir peuvent, elles aussi, « nourrir » le dispositif RSA de personnes qui, jusqu'alors, bénéficiaient d'autres mesures : la dernière réforme des règles d'indemnisation du chômage, avant cela l'évolution de la « RSDAE » concernant les règles d'appréciation du handicap et demain, probablement, la réforme des retraites. En effet, toutes les fois où des règles restreignent l'accès à une mesure de protection sociale, les départements assistent à un basculement d'une partie de la population vers le RSA.

De fait, il n'y a pas UN public allocataire du RSA, mais DES figures différentes avec des problématiques de nature et d'intensité variées.

## Objectifs

- Proposer des parcours d'insertion adaptables et adaptés aux profils des allocataires du RSA accompagnés
- Mobiliser les appuis et expertises nécessaires à des parcours spécifiques et sur mesure pour accompagner au mieux le projet des personnes dans leur spécificité mais aussi leur globalité

## Description de l'action

**Les réponses apportées par le Département**

En Gironde, le choix a été fait d'accorder une attention à cette hétérogénéité. Il ne s'agit pas d'apporter plus, mais d'apporter au juste niveau et au juste besoin, des réponses.

Cela se traduit :

- Dans l'accompagnement proposé aux personnes, par une diversification des référents de parcours RSA

Travailleurs indépendants, jeunes diplômés, personnes sans domicile fixe, gens du voyage, réfugiés, ont pour référent un interlocuteur spécialisé et en pointe sur les problématiques spécifiques à régler. Outre la connaissance des réseaux, c'est aussi par la connaissance de l'environnement de la personne et des effets de cette situation particulière sur la situation de précarité que l'accompagnement se construit. Pour le Département, cet investissement est triple : limiter les risques d'enlisement dans le dispositif lié à une prise en charge inadaptée, d'épuisement des professionnels confrontés à des situations pour lesquelles ils n'ont ni les outils, ni le réseau, de découragement des personnes non comprises dans leur besoin.

- Dans l'offre d'insertion à disposition des professionnels et des personnes

Familles mono parentales, professionnels de la culture et du spectacle, jeunes « invisibles», jeunes sortants de l'ASE, personnes ayant des problématiques de santé non déclarées...rencontrent, pour certains, des vulnérabilités spécifiques. Les réponses construites pour le plus grand nombre, ou construites dans une visée d'insertion professionnelle, ne sont pas toujours adaptées au besoin comme au contexte de la personne.

Aussi, dans le panel d'offres et de ressources qui s'est construit au fil des ans, aux travers de l'offre d'insertion, des Appels à Initiatives Locales de Développement

Social (AILDS) et du Plan en faveur de l'inclusion sociale, professionnels et publics peuvent trouver un appui répondant à la singularité des situations : soutien à la parentalité, médiation, accompagnement à la professionnalisation.

## Perspectives à venir

« L'exploitation » de cette ressource existante par les professionnels de l'insertion et en particulier par les référents doit s'accompagner par une ouverture des pratiques en matière d'accompagnement des personnes, par une évolution dans la gestion même du parcours d'insertion. C'est l'un des chantiers à engager dans ce prochain PDII.

Ainsi, les ateliers de concertation tenus dans le cadre de ce nouveau PDII ont permis d'identifier des pistes à creuser encore telles que :

- La constitution et l'animation d'un réseau girondin des référents RSA permettant les échanges de pratiques entre pairs spécialisés mais aussi l'ouverture à d'autres approches et d'autres référents
- Le rapprochement entre acteurs « traditionnels» de l'insertion sociale et professionnelle des allocataires du RSA et d'autres acteurs pouvant utilement contribuer aux parcours des personnes
- L'expérimentation d'espaces de travail à l'échelle locale ou départementale centrés sur l'appui aux publics spécifiques via des modalités collectives de résolution de problèmes (codéveloppement )

**Public cible :** Allocataires du RSA ayant des spécificités de profils, de parcours

**Territoire :** la Gironde

**Pilotage :** Département

**Partenaires :** réseau des référents concernés : ADAV, ADIE

**Calendrier prévisionnel :** 2023-2028

**Liaison avec d'autres stratégies :** Politique de prévention et d'inclusion en faveur de la promotion du « vivre » et « faire » ensemble.

**Indicateurs**

## AXE 2

# Investir dans une économie inclusive

Sous l'effet conjugué des mutations du travail, nous devons adapter nos réponses aux situations de vulnérabilités, dont nous avons la responsabilité de prendre soin. Partant de la ferme conviction que tout le monde a quelque chose à donner, nous devons faire du retour au travail le moyen pour que chacun prenne la place qu'il désire au sein de la société. Cette aspiration doit susciter une nouvelle approche du monde de l'entreprise et de leur responsabilité territoriale tout en développant les initiatives relevant de l'économie sociale et solidaire. En s'appuyant sur de nouvelles expérimentations, sur les passerelles avec les entreprises ou encore la commande publique, nous devons garantir l'existence d'emplois inclusifs, adaptés à la diversité des parcours, des désirs et aux spécificités des personnes accompagnées aujourd'hui.

## 1. En s'engageant avec les employeurs pour des emplois inclusifs

FICHE 9 Susciter l'engagement des entreprises en faveur de l'insertion durable des personnes éloignées de l'emploi

FICHE 10 Optimiser le recours à l'IAE en Gironde

## 2. En soutenant les travailleurs pauvres dans l'accès à une activité émancipatrice

FICHE 11 Salariés pauvres et travail précaire : identifier, accompagner, émanciper

FICHE 12 Favoriser l'émancipation par le soutien à l'activité indépendante insérante

## 3. En Soutenant les expérimentations en faveur de l'emploi local

FICHE 13 Expérimenter en faveur de l'emploi local

## FICHE 14 4. En promouvant la formation comme levier en faveur de « l'employabilité »

FICHE ACTION N°9

# Susciter l'engagement des entreprises en faveur de l'insertion durable des personnes éloignées de l'emploi

## Le contexte

L'accompagnement mis en œuvre par le Département auprès des allocataires du RSA vise à favoriser le retour à une activité pour les personnes en capacité de s'inscrire dans un parcours d'insertion professionnelle.

Cet objectif d'accès à l'emploi ne peut se faire sans partenariat avec les employeurs. Dans leur mission d'accompagnement, les professionnels de l'emploi et de l'insertion ont en effet besoin d'identifier les opportunités d'emploi proposées par les acteurs économiques, de connaître les codes de l'entreprise et de décrypter les attentes des recruteurs afin de guider au mieux les allocataires du RSA. Pour cela, il semble nécessaire de développer au niveau départemental et local les actions visant à renforcer l'inter-connaissance et la confiance entre ces professionnels.

Par ailleurs, même lorsque la conjoncture économique est favorable, le marché du travail reste souvent excluant pour les personnes très éloignées de l'emploi. Ces personnes restent ainsi fréquemment à l'écart des opportunités offertes par le marché du travail et ont du mal à accéder à un emploi durable et émancipateur. Dans le même temps, un grand nombre de secteurs d'activité peinent à recruter ce qui freine le dynamisme économique des territoires.

Dans le cadre de la dynamique suscitée par le concept de Responsabilité Territoriale des Entreprises, le Département souhaite proposer aux entreprises volontaires un partenariat constructif autour de l'objectif partagé d'un emploi inclusif et de proximité. Cet objectif rejoint les réflexions déjà engagées par plusieurs collectivités partenaires du Département telles que la Région Nouvelle-Aquitaine ou la Métropole bordelaise.

## Objectifs

- Renforcer l'engagement des entreprises en faveur de l'insertion et de l'inclusion.
- Améliorer l'accès à l'emploi durable des personnes les plus fragiles
- Développer les coopérations entre acteurs économiques et acteurs de l'insertion

## Description de l'action

### 1. Consolider les passerelles déjà mises en place avec le monde économique

La Gironde a déjà expérimenté avec succès plusieurs actions contribuant à créer des passerelles entre entreprises et allocataires du RSA. On peut notamment citer :

**Les contrats aidés**

L'engagement du Département de la Gironde en faveur des contrats aidés facilite l'accès direct à l'emploi dans le secteur marchand et non marchand. La convention annuelle d'objectifs et de moyens signée chaque année avec l'Etat et Pôle emploi fixent des objectifs pour favoriser l'entrée ou le retour à l'emploi des personnes allocataires du RSA qui rencontrent des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

Le Département soutient notamment le recrutement en contrat aidé sur des emplois d'ATTEE dans les collèges, des postes dans les régies de quartier et de territoire, au sein des communes rurales et sur des emplois du secteur de l'aide à la personne.

**L'intermédiation en emploi : action D2C « Développement des Carrières et Compétences »**

D2C Gironde est une initiative de l'association TRANSFER soutenue depuis 2012 par le Département de la Gironde et le Fond Social Européen en partenariat avec le service public de l'emploi. L'action consiste en une intermédiation entre les recruteurs et les publics défavorisés et propose ainsi un accompagnement combiné ; tout d'abord celui

des demandeurs d'emploi les plus exposés à la précarité pour faciliter leur embauche auprès d'entreprises locales mais également celui des employeurs dans la perspective de les orienter vers de nouveaux modes de recrutement et de développement des compétences qui leurs sont nécessaires.

Ces techniques de médiation active à l'emploi permettent d'améliorer les capacités d'intégration des personnes mais également de détecter les problématiques d'ordre social pouvant générer une rupture de la période d'essai et ainsi de mobiliser les ressources nécessaires auprès des services sociaux départementaux et des autres partenaires de l'action sociale.

Face aux résultats produits, le Département de la Gironde a décidé de soutenir son déploiement progressif sur de nouveaux territoires jusqu'à atteindre en 2021 une couverture de l'ensemble du territoire girondin.

**Le parrainage**

Véritable outil d'aide à l'accès et au maintien dans l'emploi, le parrainage permet : de créer du lien social pour ceux qui en sont dépourvus, de lutter contre toutes les formes de discrimination, de créer de nouvelles solidarités intergénérationnelles et d'agir sur les mentalités pour changer les représentations négatives. Dans la perspective de favoriser l'accès aux parcours de parrainage pour un plus grand nombre de publics éloignés de l'emploi et notamment les allocataires du RSA, le Département de la Gironde a fait le choix depuis 2013, de s'associer aux services de l'Etat (DREETS) pour le lancement d'un appel à projet commun « Parrainage vers et dans l'emploi ».

**Les clauses d'insertion**

Les clauses d'insertion permettent au public éligible d'accéder à des opportunités d'emploi dans des secteurs d'activité diversifiés et avec un accompagnement tout au long du parcours d'insertion. Pour les entreprises, le recrutement de personnes en insertion se fait avec l'appui de professionnels garants du bon déroulement de la mission. Dans les secteurs en tension notamment, les heures d'insertion peuvent permettre d'identifier de nouveaux profils susceptibles de répondre aux besoins de recrutement des employeurs.

Dans son schéma de promotion des achats socialement et économiquement responsables (SPASER) 2021-2025, le Département de Gironde s'est engagé à atteindre en 2025 30% des marchés notifiés dont le montant est supérieur à 90 000 € HT comportant au moins une considération sociale

Le Département et les PLIE de Gironde ont développé une ingénierie en matière de clause sociale depuis plusieurs années. Ils accompagnent les donneurs d'ordre, les entreprises attributaires des marchés et les publics en insertion pour mettre en œuvre ce dispositif. Pour y répondre, le Département mobilise une équipe de chargés de relation entreprises, qui apporte conseil et expertise dans la mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés. En 2022, les activités menées par les chargés de relation entreprises ont permis la réalisation de 243 312 heures de travail (soit 151 ETP) pour des personnes en insertion. Les allocataires du RSA représentent 34,1% des personnes bénéficiaires des emplois issus des clauses.

Pour aller plus loin, le Département entend désormais œuvrer plus activement en faveur des allocations du RSA et à la sécurisation des suites de parcours des personnes ayant bénéficié de la clause. C'est pourquoi, la collectivité renforcera dans ses achats le recours aux marchés d'insertion et de qualification professionnelle, les marchés réservés aux structures d'insertion par l'activité économique et les marchés incluant des critères de performance relatif à l'insertion.

De plus, une coordination des principaux donneurs d'ordre publics tels que l'Etat, Bordeaux Métropole, la Région et le Département est nécessaire pour répondre au besoin croissant d'ingénierie en matière de clause sociale en Gironde et au final des publics visés.

**L'immersion (PMSMP)**

L'immersion professionnelle (PMSMP) peut répondre à plusieurs objectifs en fonction du besoin de la personne : découvrir un métier ou un secteur d'activité, confirmer un projet professionnel ou initier une démarche de recrutement. Ouverte à toute personne sans activité inscrite dans un parcours d'insertion, l'immersion a une durée maximale d'un mois. Pour faciliter la recherche d'entreprise accueillante, la plateforme « immersion facilitée » (https://immersion-facile.beta.gouv.fr) vient d'être mise en place.

**Les dispositifs de lien entre IAE et entreprises classiques**

Plusieurs mesures sont aujourd'hui mises en place pour renforcer les liens entre SIAE et entreprises classiques, afin de sécuriser les parcours des salariés en insertion : les Contrats Pro Inclusion qui permettent de travailler des partenariats gagnants via des Associations intermédiaires notamment ; l'AFEST (action de formation en situation de travail) mise en place avec des représentants de filières en tension (bâtiment, services à la personne, logistique, etc).

## 2. Mobiliser les réseaux d'entreprises existants autour des enjeux d'insertion

Les premières passerelles mises en place par le Département avec le monde de l'entreprise ont permis de faciliter l'accès à l'emploi de nombreux allocataires du RSA. Les entreprises engagées dans les actions listées ci-dessus ont « joué le jeu » de l'insertion en accueillant des personnes en difficulté lors de périodes d'immersions, pour quelques heures de travail dans le cadre des clauses d'insertion ou pour des recrutements pérennes. Ces employeurs apparaissent aujourd'hui comme un réseau d'acteurs économiques engagé sur lequel le Département souhaite s'appuyer pour amener d'autres entreprises à suivre leur modèle. Aux côtés de ses partenaires dont Pôle emploi, la métropole de Bordeaux, la Région, et les PLIE, le Département va s'attacher à créer une véritable dynamique de coopération entre professionnels de l'insertion et entreprises, en faveur du public éloigné de l'emploi.

Les ambitions de cette mobilisation seront celles évoquées lors de l'atelier de concertation relatif à l'accès à l'emploi : inter-connaissance, co-développement d'actions en faveur de l'emploi inclusif, création d'un lien et d'un espace de confiance entre toutes les parties.

**Public cible :** allocataires du RSA, professionnels de l'insertion, de l'emploi et acteurs économiques

**Territoire :** Gironde

**Pilotage :** Département

**Partenaires :** Pôle emploi, Région, métropole de Bordeaux, PLIE, D2C, DDETS, clubs d'entreprises dont « Les entreprises s'engagent », services emploi communaux, etc

**Calendrier prévisionnel :** 2023-2028

**Liaison avec d'autres stratégies :**

- Feuille de route « emploi » de la métropole de Bordeaux
- SRDEII de la Région
- Feuille de route stratégique de Pôle emploi

**Indicateurs :**

- Nombre de contrats aidés cofinancés par le Département
- Nombre d'heures d'insertion mises en place via la clause et pourcentage d'allocataires du RSA ayant bénéficié de la clause
- Nombre d'allocataires du RSA recrutés via l'action D2C
- Nombre d'ARSA bénéficiaires d'une immersion (PMSMP)
- Nombre et nature d'opérations nouvelles

FICHE ACTION N°10

# Optimiser le recours à l'IAE en Gironde

## Le contexte

Le Département de la Gironde comptait fin 2022, 88 structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) : 30 ateliers chantier insertion (ACI), 28 entreprises insertion (EI), 1 entreprise insertion travailleurs indépendants (EITI), 19 associations intermédiaires, 10 entreprises de travail temporaire et insertion (ETTI). Ces dernières années, leur nombre a sensiblement augmenté dans le Département, du fait d'un soutien important de l'Etat et du Département dans le cadre du pacte ambition IAE initié en 2019.

En fin d'année 2022 dans le cadre de sa politique d'insertion, le Département de la Gironde a conventionné avec 72 SIAE et 3 groupements d'employeurs insertion et qualification (GEIQ) pour l'accompagnement socioprofessionnel d'allocataires du RSA.

Les secteurs d'activités recouverts par ces structures sont diversifiés et se concentrent principalement sur les domaines suivants : environnement et entretien d'espaces verts, bâtiment travaux publics, propreté urbaine, collecte de déchets et ré emploi, service à la personne, agriculture maraîchage.

Au terme du déploiement de ce Pacte ambition, le Département et l'Etat restent attentifs à la pérennisation des structures dont la création est récente, mais également à celles, déjà existantes. En effet, elles sont confrontées à une double difficulté : capter le public éloigné de l'emploi et assurer l'équilibre de leur modèle économique.

De même, veiller à l'équilibre territorial de l'offre IAE rural/ urbain reste une préoccupation pour le Département et ses partenaires.

## Objectifs

- consolider les SIAE existantes,
- faciliter l'accès des allocataires du RSA à ce dispositif,
- sécuriser leur sortie en emploi à l'issue des parcours d'insertion

## Description de l'action

1. **Veiller à une meilleure couverture des zones rurales sous dotées en termes d'IAE et avec, qui plus est, un support d'activité adapté aux besoins du territoire**
2. **Mettre en place avec les partenaires de l'insertion des solutions pour faire face aux difficultés de recrutement dans les SIAE** du public éloigné de l'emploi notamment les allocataires du RSA (forum IAE, journées portes ouvertes ).
3. **Prendre en compte les besoins d'accompagnement grandissant des personnes confrontées à des problématiques sociales diverses :** accès à la santé, problème de santé mentale, mobilité, accès à un logement, apprentissage de la langue ;
4. **Construire avec le salarié en insertion des suites de parcours optimales** notamment par la poursuite d'un parcours d'insertion avec un Groupement d'employeur pour l'insertion et la qualification (GEIQ), par une entrée en formation qualifiante ou un retour vers le marché de l'emploi classique, soit en matière d'accès à des emplois ordinaires et insérant, ou à des parcours de formation et/ ou de qualification gages d'une insertion professionnelle plus durable.
5. **Valoriser les compétences acquises par les salariés durant leur parcours en SIAE,** en termes de qualification, d'acquisition de savoirs être, de reprise de confiance en soi en s'appuyant notamment sur les outils développés par INAE au profit des parcours individualisés (notamment par la mise en œuvre des Open Badges comme outil de reconnaissance des compétences)
6. **Agir en renforçant la mise en œuvre de clauses insertion/ marchés réservés ou marché de qualification et d'insertion professionnelle** en soutien du modèle économique et social des SIAE bénéficiant à ces structures, en développant les achats socialement responsables portés par les donneurs d'ordre publics en facilitant les réponses mutualisées à des marchés, des coopérations par filières d'activités, etc

## Perspectives à venir :

- Confirmation du partenariat avec l'Etat, Pôle emploi et INAE pour construire une feuille de route commune en faveur de l'IAE
- A l'initiative de l'État et en étroite collaboration avec ses services, le département collaborera à l'organisation d'événements conjoints avec les partenaires de l'emploi et de l'insertion et à l'émergence de solutions nouvelles sur les territoires pour augmenter les recrutements au sein des SIAE de Gironde.
- Participation active du Département au CDIAE afin notamment de contribuer à une veille commune sur la santé économique des SIAE

**Public cible :** SIAE et allocataires du RSA

**Territoire :** Gironde

Pilotage : Département

**Partenaires :** Etat (DDETS), INAE, Pôle emploi, Région, référents RSA

**Calendrier prévisionnel :** 2023-2028

**Indicateurs :**

- Nombre d'allocataires du RSA intégrant une SIAE
- Taux de sorties positives des allocataires du RSA à l'issue d'un parcours au sein d'une SIAE
- Chiffre d'affaires des SIAE issu de la clause d'insertion
- Evolution du nombre de SIAE en Gironde
- Nombre d'allocataires du RSA en SIAE qui suivent une action de formation (Amorce De Parcours, Habilitation de Service Public, Programme Régional de Formation, autres)

Chantier fabrication de masques, APADEV, Septembre 2020

FICHE ACTION N°11

# Salariés pauvres et travail précaire : identifier, accompagner, émanciper

## Le contexte

L'élaboration du PDII s'inscrit dans un contexte de précarité croissante, et d'une information galopante, liée à une accélération des prix de l'énergie et de l'alimentation. Un constat qui fait écho à la forte augmentation du nombre de travailleurs pauvres. En Gironde, un allocataire du RSA sur 4 perçoit la prime d'activité.

Ces travailleurs pauvres allocataires du RSA traduisent une réalité qu'il faut prendre en compte : l'exercice d'un emploi salarié n'est pas toujours une condition suffisante pour sortir de la précarité. Les emplois salariés proposés aux personnes en insertion sont en effet parfois à temps partiel subi et avec de faibles de niveaux de rémunération, ou avec des conditions de travail difficiles (horaires décalés, éloignement du domicile, etc), qui ne concourent pas à l'émancipation de la personne. Le constat qui peut être partagé par tous les acteurs engagés auprès de ces personnes est que l'accompagnement proposé ne leur permet pas nécessairement d'accéder à un emploi stable et suffisamment rémunérateur pour sortir de la précarité.

## Objectifs

- Mieux comprendre le phénomène de précarité persistante des allocataires du RSA ayant une activité.
- Adapter l'accompagnement proposé aux besoins de ce public.

## Description de l'action

### 1. Mieux identifier le public en activité parmi les allocataires du RSA

Le Département entend se donner les moyens de mieux connaître le public en activité parmi les allocataires du RSA, en mobilisant les données dont il dispose en interne mais aussi auprès de ses partenaires (CAF, MSA, Pôle emploi, etc). L'objectif de cette observation est d'identifier les facteurs qui empêchent ce public d'accéder à un emploi plus stable et plus rémunérateur afin de trouver les leviers sur lesquels intervenir.

### 2. Adapter l'accompagnement aux besoins de ce public

Du fait de leur statut spécifique de personnes « déjà en activité », ces allocataires du RSA sont souvent concernés par des modalités d'accompagnement peu intensives. Cette tendance peut être adaptée aux personnes bien insérées et relativement autonomes. Elle risque toutefois de s'avérer insuffisante pour les allocataires confrontés à des difficultés d'insertion sociales susceptibles de freiner leur accès à un emploi durable. Le Département envisage donc d'initier dans le cadre du PDII une réflexion avec les référents RSA, et notamment avec Pôle emploi qui accompagne une grande partie des allocataires en activité et avec qui une offre de service pourrait être co-construite, pour adapter les modalités d'accompagnement aux besoins de ce public.

### 3. Faire émerger des réponses nouvelles pour permettre une sortie de la précarité

Le Département souhaite investiguer plusieurs pistes pour améliorer la situation des allocataires en activité :

- Consolider les suites de parcours des contrats aidés et des clauses d'insertion ;
- Poursuivre les expérimentations telles que RSA+ qui sécurisent les ressources financières de la personne en autorisant un cumul sur plusieurs mois entre salaire et allocation, et qui sécurisent le processus d'accès à l'emploi via un accompagnement intensif pour lever les freins et faciliter l'obtention d'un diplôme ;
- S'appuyer sur les entreprises engagées en faveur de l'insertion pour sensibiliser les employeurs et les branches professionnelles à la nécessité de proposer des emplois durables, à plein temps et viables financièrement.

**Public cible :** allocataires du RSA en activité précaire

**Territoire :** Gironde

**Pilotage :** Département

**Partenaires :** Pôle emploi, entreprises, DDETS, CAF, MSA, référents professionnels

**Calendrier prévisionnel :** 2023-2028

**Indicateurs :**

- Suivi de la courbe des allocataires en emploi
- Nombre d'allocataires du RSA en activité sortant du dispositif
- Nombre d'allocataires du RSA en activité bénéficiant d'un accompagnement renforcé

Anouchka et Maxime ont bénéficié du dispositif des contrats aidés financés par le Département, Café Pompier - Ecole des Beaux Arts de Bordeaux

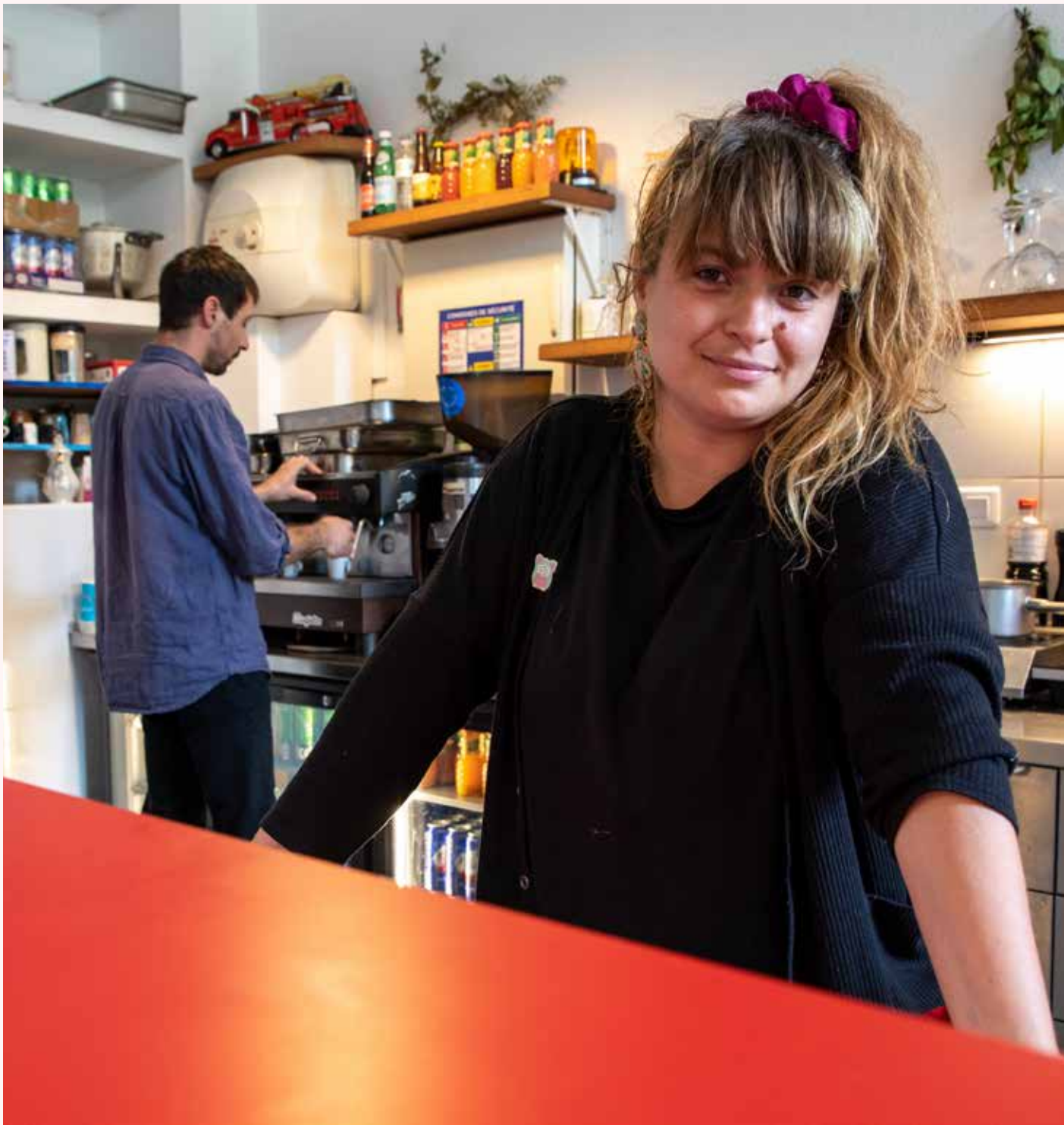

FICHE ACTION N°12

# Favoriser l'émancipation par le soutien à l'activité indépendante insérante

## Le contexte

Aujourd'hui, 10 % de l'ensemble des allocataires du RSA girondins sont des travailleurs indépendants. Malheureusement, une grande proportion de ces entrepreneurs n'accède pas à une indépendance financière suffisante pour sortir du dispositif RSA.

Au niveau national, la viabilité économique d'une entreprise s'établit en moyenne au bout de 3 ans. Or un grand nombre de travailleurs indépendants sollicitent le RSA après plus de 4 ans d'activité. Par ailleurs, un travailleur indépendant sur deux est inscrit à Pôle Emploi.

Afin de tenir compte de ces situations, le Département propose une prise en charge spécifique de ce public en prenant appui particulièrement sur la mission de référent RSA. Cette prise en charge mérite toutefois d'être renforcée par une mobilisation des dispositifs proposés par les partenaires du Département en matière d'entrepreneuriat, dont la Région.

## Objectifs

Proposer un accompagnement adapté aux besoins des allocataires du RSA travailleurs indépendants pour sécuriser leur activité et leur insertion professionnelle durable.

## Description de l'action :

### 1. Pérenniser l'accompagnement proposé par la plateforme Travailleurs indépendants

L'accompagnement proposé par le Département aux travailleurs indépendants repose sur plusieurs points essentiels :

- Un diagnostic pour permettre à l'entrepreneur de réaliser l'analyse de sa situation et de ses besoins au regard de son activité et de sa situation sociale pour identifier la suite de parcours à mettre en œuvre au regard de l'antériorité de l'activité, du parcours qui a conduit à percevoir le RSA, et d'activer ce parcours par le biais d'actions appropriées.
- Une durée d'accompagnement variable selon l'antériorité de création de l'activité et selon l'existence ou non d'un potentiel de développement. L'accompagnement pourra notamment être renforcé pour soutenir un repositionnement du projet, pour complémentaire ou alternative à l'activité principale, ou encore pour les travailleurs indépendants dont les revenus issus de l'activité vont dans le sens d'une sortie imminente du dispositif RSA.

L'accompagnement produit par la plateforme « Travailleurs indépendants » doit atteindre 50% de sorties positives, qu'il s'agisse de sortie du dispositif RSA grâce à l'augmentation des revenus de l'activité, d'un accès à une activité salariée ou à une formation qualifiante ou diplômante.

### 2. Suivre l'installation des premières EITI (Entreprise d'insertion de travailleurs indépendants) en Gironde

Nouvelle forme de structure de l'insertion par l'activité économique, l'entreprise d'insertion par le travail indépendant (EITI) permet à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, d'exercer une activité professionnelle en bénéficiant d'un service de mise en relation avec des clients et d'un accompagnement.

Il pourrait s'agir d'un outil complémentaire pour l'accompagnement des Entrepreneurs précaires percevant le RSA.

### 3. Renforcer l'articulation avec les dispositifs de soutien à l'entrepreneuriat de « droit commun »

Afin de consolider leurs projets entrepreneuriaux, les allocataires du RSA doivent pouvoir s'appuyer sur les dispositifs proposés notamment par l'écosystème de la création d'entreprises piloté par la Région (micro-crédit, subvention de développement, etc). Ainsi, au-delà d'un recours possible aux coopératives d'activité et d'emploi qui dans le champ de l'ESS propose un modèle d'entreprenariat salarié ouvert aussi aux allocataires du RSA, le Département développera sa collaboration avec la Région pour faciliter l'accès de ces derniers à des dispositifs souvent méconnus ou difficiles à mobiliser par les personnes les plus précaires.

Ce travail partenarial avec le Conseil Régional devra aussi porter attention à la prévention des difficultés rencontrées par les entrepreneurs, afin d'éviter que ces derniers ne « basculent » dans le RSA.

## Perspectives à venir

Renforcement du partenariat avec le Conseil Régional Aquitaine en faveur des allocataires du RSA travailleurs indépendants

**Public cible :** allocataires du RSA travailleurs indépendants

**Territoire :** Gironde

**Pilotage :** Département

**Partenaires :** Région et autres partenaires intervenant dans le champ de l'appui à la création d'entreprise dont Pôle emploi

**Calendrier prévisionnel :** 2023-2028

**Indicateurs :**

- Suivi de la courbe des travailleurs indépendants relevant du RSA
- Nombre d'allocataires du RSA travailleurs indépendants sortant du dispositif grâce à un développement de leur activité
- Nombre d'allocataires du RSA accompagnés par le dispositif régional « entreprendre la région à vos côtés »

FICHE ACTION N°13

# Expérimenter en faveur de l'emploi local

## Contexte

Le droit à l'expérimentation territoriale est reconnu par la Constitution et a donné lieu à de nombreuses initiatives de collectivités, notamment dans le domaine de l'emploi. Cette approche permet en effet d'innover, de moderniser les pratiques, d'adapter les dispositifs aux réalités locales et de s'appuyer sur une évaluation systématique avant de déployer une action à plus grande échelle.

Le Département de la Gironde utilise régulièrement cette approche expérimentale, notamment dans le champ de l'insertion. S'appuyant sur la capacité d'innovation des territoires et sur la richesse du partenariat local, la collectivité teste ainsi de nouveaux dispositifs ou de nouvelles pratiques susceptibles de faciliter l'insertion des allocataires du RSA.

## Objectifs

- Poursuivre les expérimentations en cours
- Identifier de nouveaux champs d'expérimentation en faveur de l'insertion et de l'inclusion

## Description de l'action

### 1. L'expérimentation « Territoires zéro chômeur de longue durée» (TZCLD)

Ce dispositif a pour but de lutter contre le chômage de longue durée à l'échelle d'un territoire. L'enjeu est de montrer qu'avec la mobilisation de tous les partenaires, il est possible de proposer un emploi durable à toutes les personnes privées durablement d'emploi qui le souhaitent.

Le Conseil départemental de la Gironde, au titre de sa qualité de chef de file de l'insertion, s'est impliqué dès 2016 dans le premier projet émergent sur le territoire en apportant son appui à une collectivité territoriale ayant déposé une candidature : la commune de Castillon la Bataille, qui depuis 2022, a reçu une habilitation. D'autres territoires girondins ont fait part de leur souhait de s'inscrire dans cette expérimentation dont Bordeaux Quartier du Grand Parc pour lequel le Département a déjà délibéré.

Mérignac, la Communauté de Communes de l'Estuaire, et la Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon (COBAS) ont aussi lancé des démarches en ce sens et font partie des territoires dits émergents.

Le Département s'investit aux côtés de ces territoires dans la préparation de leur candidature, notamment pour l'identification et la mobilisation des personnes privées durablement d'emploi, mais aussi au sein des instances de gouvernance locales (Comités Locaux pour l'Emploi).

### 2. Les expérimentations RSA&saison et RSA+

Le marché de l'emploi en Gironde offre de nombreux emplois saisonniers notamment dans le secteur agricole, ainsi que des emplois du secteur médico-social, et plus particulièrement les services d'aide à la personne. Toutefois, ces emplois s'avèrent peu attractifs et souffrent d'une pénurie de candidats.

En 2019, face à ce constat, le Département de la Gironde s'est engagé dans une démarche d'expérimentation s'inscrivant dans le cadre de l'article L262-26 du Code de l'Action Sociale et des Familles, qui offre la possibilité au Président du Conseil départemental de procéder à une neutralisation de ressources financières pour permettre un cumul temporaire entre l'allocation RSA et les revenus d'activité générés par la reprise d'emploi.

Cette expérimentation a d'abord été mise en place dans le secteur viticole et agricole, avant d'être également proposée dans le secteur des services à la personne. Pour ce second secteur, trois PTS se sont portés volontaires pour expérimenter la mesure et construire l'offre d'accompagnement permettant un retour à l'emploi durable et sécurisé.

### 3. L'identification de nouveaux champs et méthodes d'expérimentation

Le Département se donnera la possibilité d'expérimenter de nouvelles actions, en lien avec ses partenaires, notamment sur les thématiques évoquées dans le présent PDII. Plusieurs chantiers pourraient ainsi se prêter particulièrement à cette logique d'expérimentation : la mobilité autour de la notion de Transport d'utilité sociale, la santé avec l'expérimentation de nouvelles offres de service pour les allocataires sur des territoires pilotes, l'accompagnement des salariés pauvres allocataires du RSA avec l'expérimentation d'une prestation co-construite entre Pôle emploi et le Département, la réponse aux besoins de recrutement des filières en tension sur les territoires à enjeux pour Bordeaux métropole, etc.

En termes de méthode, le Département expérimentera avec ses partenaires de nouveaux modes de conception d'actions d'insertion, à l'exemple du projet de « jobathon » mené par la métropole de Bordeaux sur le quartier de la Bastide. Cette initiative visait à faire émerger, avec des bénéficiaires, de nouvelles actions en faveur de l'emploi local.

**Public cible :** allocataires du RSA

**Territoire :** Gironde

**Pilotage :** Département

**Partenaires :** Etat, association nationale TZCLD, représentants du monde économique et de l'Economie Sociale et Solidaire, référents RSA, villes et intercommunalités dont Bordeaux métropole, Pôe Emploi, ANEFA, etc

**Calendrier prévisionnel :** 2023-2028

**Indicateurs :**

- Nombre d'expérimentations menées par le Département sur la durée du PDII
- Nombre d'allocataires du RSA ayant bénéficié de ces expérimentations
- Nombre de sorties positives à l'issue de ces expérimentations

Comme des centaines de saisonnières et saisonniers, Céline fait les vendanges. Allocataire du RSA, elle bénéficie d'un dispositif mis en place par le Département qui s'avère gagnant-gagnant.

FICHE ACTION N°14

# Promouvoir la formation comme levier en faveur de « l'employabilité »

## Le contexte

La formation professionnelle est l'un des principaux leviers facilitant le retour à l'emploi. Qu'il s'agisse de renforcer des savoirs de base, d'accompagner l'émergence d'un projet professionnel ou la reconversion vers un nouveau métier, ou d'acquérir les compétences techniques attendues par un employeur dans le cadre d'un recrutement, l'entrée dans une démarche de formation est une étape essentielle des parcours d'insertion professionnelle.

Dans le cadre du plan d'investissement dans les compétences, l'Etat et les Régions ont augmenté sensiblement l'offre de formation continue à destination des demandeurs d'emploi. Le Département de Gironde accompagne régulièrement cet effort en venant cofinancer des actions de formation en faveur des allocataires du RSA.

Toutefois, ces derniers représentent une part marginale des bénéficiaires de l'offre de formation régionale. Cette tendance observée depuis de nombreuses années évolue peu dans le temps, sans doute par manque de connaissance de l'offre existante, mais aussi du fait de difficultés périphériques freinant leur accès aux formations qualifiantes (mobilité, santé, maîtrise de la langue, garde d'enfants, etc).

Dans le cadre du PDII, le Département et la Région ambitionnent de resserrer leur partenariat afin de mettre en place plusieurs actions en faveur de la formation des allocataires du RSA.

## Objectifs

faciliter l'accès des allocataires du RSA à la formation et renforcer ainsi leur « employabilité ».

## Description de l'action

### 1. Lever les freins pour sécuriser l'accès à la formation

Les freins à la mobilité, les difficultés de garde d'enfants, la maîtrise insuffisante du français sont autant de facteurs qui peuvent empêcher une personne d'entrer en formation qualifiante ou qui peuvent entraîner des abandons en cours de parcours.

Afin de sécuriser l'accès et le maintien en formation pour les allocataires du RSA, la Région et le Département prévoient de renforcer l'accompagnement auprès de ces personnes pour lever les freins existants. Cet accompagnement peut bien sûr relever du référent RSA habituel de l'allocataire, mais il peut également être proposé par d'autres acteurs intervenant dans la prise en charge d'une difficulté spécifique (plateforme mobilité, prestation santé, crèche d'insertion, etc).

Des modules complémentaires aux formations qualifiantes peuvent également être prévus pour travailler conjointement sur les freins périphériques et sur la montée en compétences de l'individu (module relatif à l'apprentissage du français, au numérique, au code de la route, habilitation de service public socle, amorce de parcours, etc).

### 2. Renforcer la lisibilité de l'offre de formation

Afin de faciliter la mobilisation de l'offre de formation régionale, des actions visant à renforcer la connaissance de cette offre doivent être menées régulièrement auprès des personnes elles-mêmes, mais aussi auprès des professionnels chargés de les accompagner dans leurs démarches d'insertion.

Pour les allocataires, il convient ainsi de développer l'information relative aux sites internet CMaFormation qui leur permet de candidater directement en ligne et « Trouver ma formation » accessible sur le site www.pole-emploi.fr.

Un lien devra également être fait entre cet outil et la future plateforme ressources numérique RSA développée par le Département du Gironde.

Pour les référents RSA, une démarche de professionnalisation par l'intermédiaire de Nouvelle-Aquitaine Cap métiers pourrait être envisagée dans le cadre de l'animation du réseau des référents prévue dans le PDII.

### 3. Accompagner les projets locaux par une offre de formation territorialisée

Depuis plusieurs années, la Région, le Département et Pôle emploi travaillent à l'émergence de projets de formation construits sur-mesure pour répondre à des besoins locaux (secteur d'activité en tension, projet d'aménagement, besoin spécifique des habitants du territoire, etc). Les délégués territoriaux formation emploi de la région et les responsables territoriaux d'insertion du Département développent ainsi une ingénierie conjointe pour construire des parcours de formation mobilisant les partenaires locaux, dont les communes et intercommunalités dans le cadre notamment des Chantiers formation qualification insertion.

### 4. Aménager les suites de parcours

Afin de mesurer l'effet levier de la formation en termes d'insertion professionnelle et d'accès à un emploi durable, la Région va inciter les organismes de formation à mettre en place un suivi de parcours pour toutes les personnes engagées dans un projet de formation.

Cette démarche sera, à terme, partagée avec les partenaires de la Région, dont le Département pour le suivi des allocataires du RSA.

### 5. Mieux identifier les allocataires accédant à l'offre de formation de la Région

Si le constat d'un accès insuffisant des allocataires du RSA à la formation est partagé par la plupart des partenaires, il existe peu de données disponibles pour quantifier ce phénomène ni pour évaluer précisément les facteurs susceptibles d'expliquer les difficultés d'accès et de maintien en formation.

Dans le cadre du PDII, la Région et le Département prévoient d'initier un travail d'analyse et de consolidation des données permettant de mieux connaître et suivre les allocataires du RSA accédant à l'offre de formation de la Région. Cette démarche associera plusieurs partenaires concernés par ce sujet (référents RSA, organismes de formation, Pôle emploi, Nouvelle-Aquitaine Cap Métiers, etc).

**Public cible :** allocataires du RSA

**Territoire :** Gironde

**Pilotage :** Département et Région

**Partenaires :** référents RSA internes et externes, Etat (DDETS), organismes de formation, OPCO, Pôle emploi, Missions locales, organismes de formation, OPCO, Nouvelle-aquitaine Cap Métiers

**Calendrier prévisionnel :** 2023-2028

**Liaison avec d'autres stratégies :** Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles

**Indicateurs :**

- Nombre d'allocataires engagés dans des parcours de formation chaque année
- Taux de sortie positive des allocataires du RSA à l'issue d'une formation qualifiante
- Nombre d'actions de formation co-construites avec la Région

AXE 3

# Partir des territoires pour « faire Gironde »

Nous retenons des ateliers de concertation autour du PD2I, l'expression d'une volonté d'animation plus forte et transversale des politiques de l'insertion sociale et professionnelle. Ce souhait d'initier un nouvel élan, replaçant l'humain au cœur des finalités des différents dispositifs conduit le Département de la Gironde à repenser son action au regard d'un triple impératif de décloisonnement, de territorialisation et d'implication des personnes concernées. L'instauration de ces nouvelles pratiques doit nous permettre de mieux mettre en réseau les acteurs et mieux prendre en compte tous les facteurs de la précarité et des exclusions.

## 1. Renforcer la gouvernance locale en faveur de l'insertion et l'inclusion des ARSA

**FICHE 15** À l'échelle de chaque PTS : conduire, territorialiser et mettre en œuvre la stratégie girondine révisée en matière d'insertion et d'inclusion avec l'ensemble des acteurs locaux concernés

## 2. Instaurer la transversalité des politiques publiques et des pratiques via la constitution et l'animation de nouveaux réseaux / collectifs / communautés

**FICHE 16** **Cap Gironde 360 : transversalité insertion et inclusion**

**FICHE 17** **Installer une « scène départementale » d'échanges**

FICHE ACTION N°15

# À l'échelle de chaque PTS : conduire, territorialiser et mettre en œuvre la stratégie girondine révisée en matière d'insertion et d'inclusion avec l'ensemble des acteurs locaux concernés

## Le contexte

Après l'instauration des 2 nouvelles instances de gouvernance locale via le PTI 2019-2021 à savoir : le Comité de Pilotage Insertion et le Comité Opérationnel Insertion à Vocation Insertion Professionnelle, le bilan de leur fonctionnement semble encore assez disparate. Installés sur des rythmes et des contenus assez variables d'un territoire à l'autre, ces espaces partenariaux distincts peuvent encore évoluer et trouver leur place respective afin de concrétiser leurs intentions initiales.

## Objectifs

- Renforcer la gouvernance locale via la formalisation de « cahiers des charges » départementaux plus uniformes entre tous les territoires fondant le cadre minimal de la gouvernance territoriale
- Ancrer durablement des espaces territoriaux de dialogue, de coordination et de planification (calendrier annuel) via les 2 instances locales dédiées à l'insertion des allocataires du RSA (CPLI et COIVP).

## Description de l'action

Ainsi, le CPLI pensé à l'origine comme l'espace privilégié :

- permettant, en termes de gouvernance, la déclinaison locale du comité stratégique PDII
- de promotion de la stratégie globale départementale et de sa déclinaison infra territoriale adaptée
- pour informer et coordonner l'action de tous ceux qui concourent à l'insertion sociale et professionnelle des ARSA sur le territoire
- pour exercer en local le chef de filât insertion confié aux CD par la loi

Doit pouvoir évoluer encore en ce sens et, au-delà :

- S'ouvrir à d'autres acteurs « extra-insertion » dont l'action menée pourrait toutefois utilement servir l'insertion et l'inclusion des allocataires du RSA
- S'ouvrir aux allocataires eux-mêmes
- Se donner les moyens communs d'un observatoire local pour éclairer des stratégies territoriales partagées

De même, le COIVP pensé initialement comme :

- Une instance co pilotée par le Département et Pôle Emploi
- Incluant pour partie le suivi du dispositif commun « accompagnement global » mais ne s'y résumant pas
- Un lieu de concertation de tous les acteurs locaux œuvrant à l'insertion professionnelle des allocataires du RSA
- Mais surtout un espace de planification opérationnelle donnant lieu à un plan annuel d'actions concrètes, évaluables et mesurables

Va devoir être consolidé en ce sens et, au-delà :

- Etudier l'intérêt et l'opportunité de s'ouvrir à des acteurs nouveaux et issus du monde économique
- Perspectives à venir : Révision du contour de ces PDII a minima

**Public cible :** PTS et partenaires locaux de l'insertion et de l'inclusion

**Territoire :** Gironde

**Pilotage :** PTS avec Pôle Emploi pour l'instance dédiée à l'insertion professionnelle

**Partenaires :** Acteurs locaux de l'insertion sociale et professionnelle et de l'inclusion dont les signataires du

**Calendrier prévisionnel :** 2023-2028

**Indicateurs :** Niveau de participation des partenaires insertion habituels mais aussi de nouveaux acteurs relevant du champ de l'inclusion

Niveau de satisfaction des participants à recueillir via une enquête fin 2023

FICHE ACTION N°16

# Cap Gironde 360 : transversalité insertion et inclusion

## Le contexte

Considérant :

- Qu'un programme départemental insertion et inclusion (PDII) a vocation à s'intéresser aux allocataires du RSA mais aussi, dans une approche élargie, à des publics proches tels que : jeunes sortants de l'ASE, jeunes en difficultés sociales, personnes empêchées par des problématiques de santé (le jeune sortant de l'ASE ou le jeune NEET d'aujourd'hui est un possible ARSA de demain, un allocataire de l'AAH peut demain basculer au RSA ou l'avoir été hier )
- Que la réalité d'un parcours d'insertion ne peut se résumer à la seule dimension professionnelle mais implique aussi dans sa construction la prise en compte d'aspects pluriels : sociaux, culturels, sanitaires
- Qu'une politique d'insertion et d'inclusion doit s'attacher tout autant à faciliter l'accès à l'emploi durable et émancipateur qu'à « rendre accueillant l'environnement de tous pour que chacun trouve sa place dans la société en fonction de ses capacités » (cf intervention de Nicolas Duvoux lors de la conférence inaugurale des travaux du PDII en novembre 2022) via notamment une action pro-active en matière de garde d'enfant, de bonne santé, d'aller vers et autres permettant de contribuer à la levée des freins
- Qu'il pourrait être testé en interne à la collectivité départementale la mise en place d'un nouvel espace de partage, consacré à l'insertion, croisant diverses politiques publiques pouvant s'adresser toutefois à un même public,
- Enfin que des passerelles peuvent être utilement pensées entre politiques publiques et donner lieu à des approches intégrées innovantes (ex : RSA + et politique autonomie, mutualisation des réponses en termes de mobilité pour les jeunes et les allocataires du RSA )

## Objectifs

Instaurer la transversalité au profit d'une stratégie girondine globale en matière d'insertion et d'inclusion des publics en précarité, cibles du service public départemental

## Description de l'action

- Installer au sein du Département (ou institutionnaliser) un espace de partage, voire à terme de coordination, inter DGA en matière d'insertion et d'inclusion
- Avant tout pensée comme un espace de dialogue au service de l'administration et des directions associées, cette conférence interne pourrait être expérimentée sur la base d'un groupe projet ad hoc

## Perspectives à venir

Une première réunion tenue début 2023 entre quelques directions pilotes a convenu de tester cette approche transversale sur la base de 2 chantiers communs, un qui organiserait la transversalité par une entrée public (les jeunes) et un qui l'organiserait autour d'une entrée thématique (la santé) :

**1. L'insertion sociale et professionnelle des jeunes girondins au croisement des politiques jeunesse, insertion/inclusion, protection de l'enfance et promotion de la santé.**

Et ce, au regard d'une année marquée par le sceau d'une grande cause départementale « jeunesse », d'une volonté affirmée du Président du Département d'agir plus encore en matière d'accompagnement socio-professionnelle des jeunes sortants de l'ASE, de l'installation d'un nouveau programme départemental consacré à l'insertion ET à l'inclusion, d'une nouvelle feuille de route jeunesse.

**2. La santé des plus précaires.**

Et ce, au regard du constat d'une plus grande imbrication encore des questions de santé et de précarité (conséquences entre autre de la crise sanitaire liée au COVID), d'une feuille de route départementale santé et du prendre soin actée et à faire vivre, des travaux préparatoires du prochain PDII attestant d'une alerte unanime sur l'ampleur des problématiques santé à prendre en compte dans les parcours d'insertion des allocataires du RSA.

**Une modalité de travail proposée :**

Le lancement de ces travaux par le biais de 2 journées séminaires dédiées réunissant a minima les directions du Conseil départemental de la Gironde concernées pour :

- Constats, éléments, approches à partager
- Plan d'actions transversal et temporalités à déterminer

**Public cible :** publics girondins ciblées par les politiques sociales et jeunesse du Département

**Territoire :** Gironde

**Pilotage :** DII en lien avec les autres directions/ services associés

**Directions et services associés :** DPEF, DJEC, MDPH, DPS, Chargée de mission PSDS, chargée de mission DGAS, DAPA, MITS

**Calendrier prévisionnel :** 2023-2028

**Liaison avec d'autres stratégies :** Feuille de route départementale de la santé et du prendre soin, feuille de route jeunesse

**Indicateurs :** A définir par les membres de cette conférence interne

FICHE ACTION N°17

# Installer une « scène départementale d'échanges »

## Le contexte

Les réflexions des 3 ateliers de concertation menés dans le cadre de la révision de la stratégie insertion et inclusion départementale ont permis d'ouvrir de premiers chantiers opérationnels, repris dans les différentes fiches action constitutives de ce nouveau PDII. Pour aller au bout de ces travaux, une « *clause de revoyure* » s'impose. Plus globalement, les acteurs souhaitent que le PDII soit une « *démarche vivante* » tout au long de sa durée, avec des moments de co-réflexion, de co-diagnostic, de co-formation, de co-évaluation, de co-expérimentation animés par un « Tiers de confiance », le Département de la Gironde (cf synthèse ateliers de concertation).

## Objectifs

Ainsi, au-delà des instances de gouvernance posées tant au niveau départemental qu'au niveau local pour suivre et adapter la stratégie posée, il pourrait s'agir de créer un espace d'échanges départemental en mesure de répondre aux attentes exprimées par l'éco-système présent lors des ateliers de concertation : entre inter connaissances, qualification et évaluation.

## Description de l'action

Sur des sujets et des thèmes donnés, cette « *Scène* » pourrait proposer en fonction de l'actualité du PDII :

- **Des temps d'échanges** de pratiques
- **Des retours d'expérience** d'ici et d'ailleurs
- **Des apports d'expertises**
- **Des paroles des bénéficiaires**

Il s'agirait de proposer de façon agile, selon le sujet abordé :

- des formats adaptés,
- dans des lieux inspirants,
- selon une fréquence ajustée,
- en définissant un périmètre d'acteurs pertinents à inviter (professionnels et/ou allocataires selon des conditions à définir).

Exemples de sujets potentiels : « *la mission de Référent* », « *les problématiques d'isolement* », « *le thème de la santé* », « *la participation des plus éloignées* », « la médiation active à l'emploi »

**Une « scène » d'expérimentation concrète**

Dans le prolongement d'une co-réflexion sur un sujet donné, la « Scène » pourra réunir des « groupes de travail » en mesure de développer des modes de faire innovants, sur des thématiques particulières.

**Une « scène » d'évaluation en continu**

Le PDII peut s'évaluer de façon participative, avec une « Scène » en mesure de définir le cahier des charges de l'évaluation en invitant des professionnels et des allocataires pour y travailler.

**Une « scène » d'observation en continu**

A partir de l'observatoire des solidarités déployé par le Département mais aussi des ressources dont dispose chacun des partenaires du PDII, une feuille de route collective devra être construite pour partager nos analyses et nourrir nos actions futures au service des habitants.

**Public cible :** Partenaires du PDII

**Territoire :** Gironde

**Pilotage :** Département

**Partenaires :** Signataires du PDII a minima

**Calendrier prévisionnel :** 2023-2028

**Indicateurs :**

- Nombre de temps d'échanges organisés
- Nombre de participants

Concertation menée dans le cadre de la grande cause départementale liée à la jeunesse

# Animation, financement, suivi et évaluation du PDII Girondin 2023-2028

Inscrit dans la continuité et reposant sur les acquis de nos précédents documents cadres fixant la stratégie insertion et sa mise en œuvre opérationnelle (PDI et PTI), ce nouveau Programme Départemental d'Insertion et d'Inclusion a vocation à devenir désormais le document unique de référence girondin avec ses dimensions stratégique, opérationnelle et partenariale.

S'appuyant volontairement sur une visée pensée au long cours, sa déclinaison opérationnelle devra être animée, suivie et évaluée collectivement a minima chaque année. Par essence agile et réactif, ce plan d'action girondin saura évoluer et s'adapter au contexte tout en répondant aux enjeux majeurs identifiés pour en assurer les conditions de sa réussite.

## 1. Co-financer les actions d'insertion et d'inclusion

**En qualité de chef de file de l'insertion et du développement social, le Département consacre chaque année un budget dédié conséquent au financement du dispositif RSA. De nombreuses actions font déjà l'objet de co-financements, et le Département de la Gironde entend bien maintenir, voire augmenter ces collaborations, afin d'assurer la qualité de sa politique sociale.**

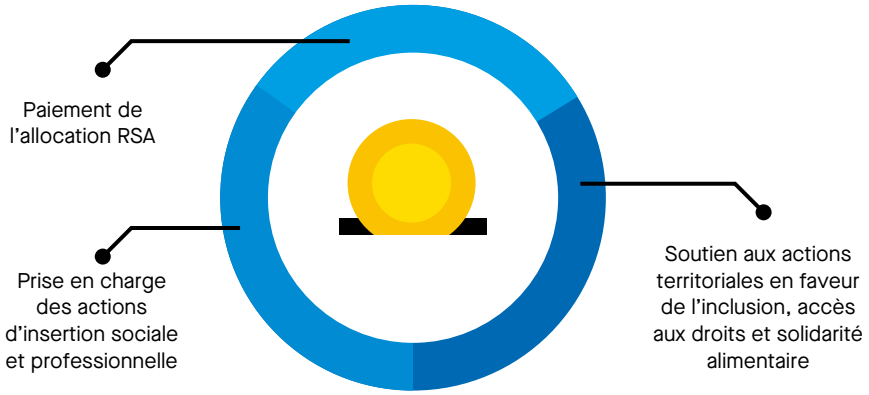


**Le budget du RSA**

## L'appui du Fonds social Européen

Un certain nombre de ces actions ou dispositifs ont déjà l'objet de co-financements relevant de partenaires locaux, nationaux voire de l'Europe via l'État français.

À l'heure où la programmation du FSE + pour la période 2022-2027 devrait entrer dans sa phase opérationnelle, le Département aspire à continuer de bénéficier de crédits européens afin que soit préservée voire augmentée la diversité des actions déployées sur l'ensemble du territoire.

Ainsi, la gestion de la subvention globale du Fonds social Européen (FSE) par le Département de la Gironde en qualité d'organisme intermédiaire permet d'appuyer sa politique sociale et de valoriser des actions visant à promouvoir les solidarités et la cohésion de son territoire, l'inclusion, la lutte contre la pauvreté et la lutte contre toute forme de discrimination.

Depuis 2015 et jusqu'en 2022, les actions financées par le FSE étaient inscrites dans le cadre du précédent Programme Départemental d'Insertion. Elles ont permis aux Girondins de lever certains freins d'accès à l'emploi, tels que le manque de mobilité ou l'acquisition des savoirs de base, d'accéder à un emploi durable ou d'être accompagnés de manière renforcée dans leur parcours.

Ces actions ont vocation à se poursuivre et à s'inscrire dans le cadre du FSE+ 2022-2027. Elles devraient désormais trouver leur place dans les objectifs spécifiques du programme national FSE+, à savoir :

- H : Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés.
- L : Promouvoir l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, y compris les personnes les plus démunies et les enfants.

Chaque fois que cela sera possible et parce que l'insertion et l'inclusion des publics précaires est bien au-delà l'affaire de nombre des signataires du PDII, **des co-financements seront recherchés dans le respect des compétences et moyens de chacun**.

# 2. Suivre et évaluer, pour répondre aux ambitions

**Sur la base d'un plan d'action concerté et articulé autour des compétences du Département et de celles de ses partenaires, ce nouveau PDII devra faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation à la hauteur de ses enjeux et de ses ambitions.**

Cette démarche, en partie initiée via l'identification de premiers indicateurs de suivi adossés à chacune des 17 fiches actions, devra être formalisée dans **un programme d'évaluation pluriannuel** à définir avec le concours de chaque signataire du PDII 2023-2028 et chaque opérateur d'action d'insertion.

## Un programme de suivi et d'évaluation du PDII à co-construire

Ainsi, en s'appuyant sur :

- les données issues de chaque bilan d'action d'insertion et d'inclusion confiées aux opérateurs conventionnés par le Département ;
- les éléments recueillis auprès des référents RSA internes et externes ;
- le suivi de cohortes ciblées ;
- l'appréciation de celles et ceux à qui ces actions s'adressent;

il s'agira de suivre et d'évaluer au plus près les résultats de cette stratégie sur la base de données fiables, objectives et éclairantes sur la pertinence et l'efficacité des étapes d'insertion proposées.

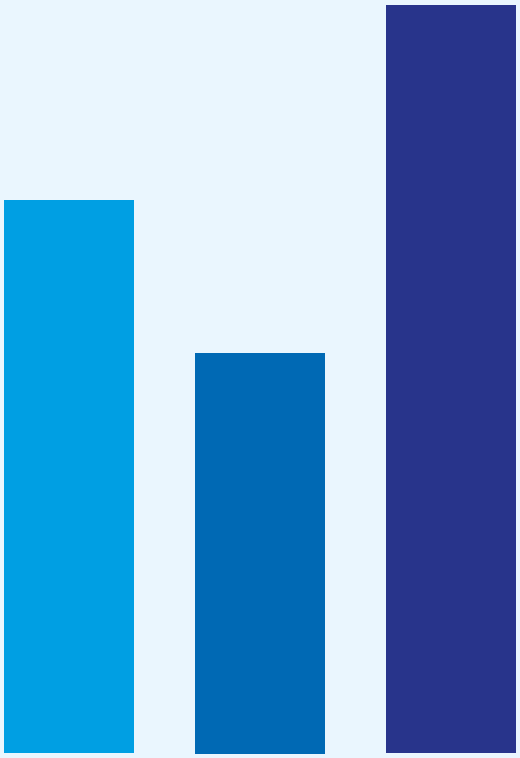

# Annexes

# Évolution et caractéristiques des allocataires du RSA soumis à des droits et devoirs par Pôle Territorial de Solidarité

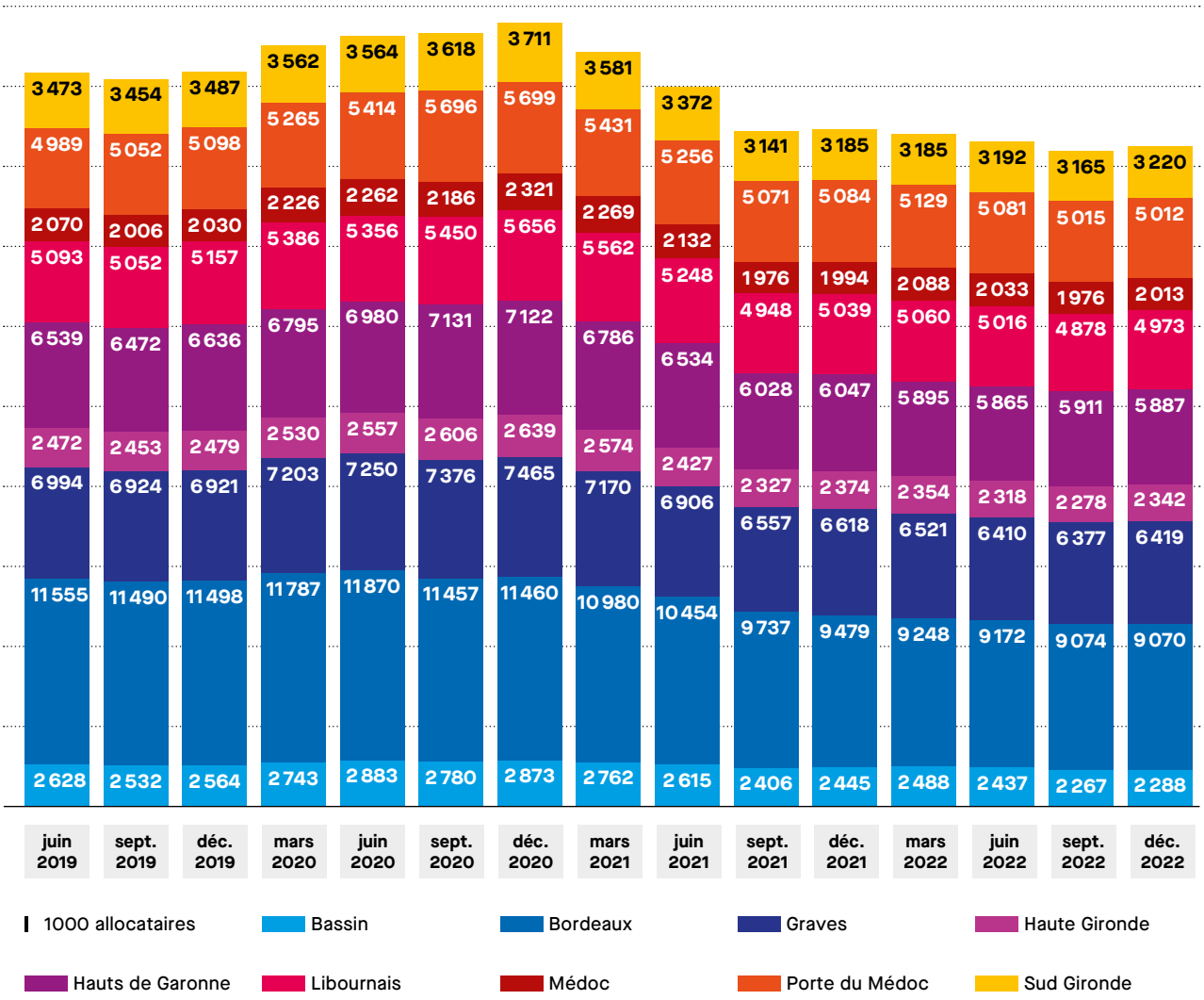


**Évolution du nombre d'allocataires depuis juin 2019**

Source : SID CD Gironde/Conception : DGAS/PRS/SOPS

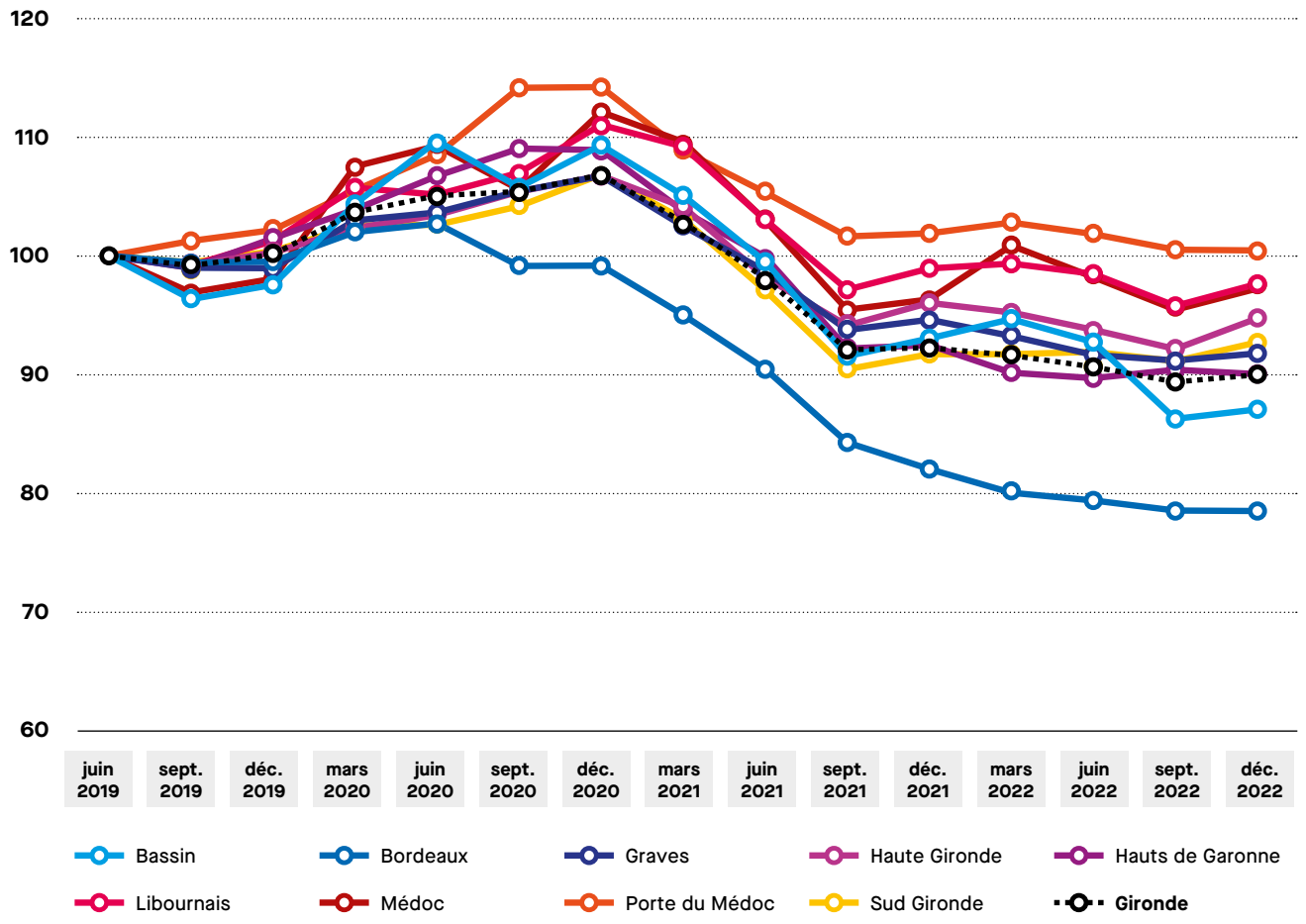


**Évolution du nombre d'allocataires depuis juin 2019 (base 100 déc.2019)**

Source : INSEE (2019) et SID CD Gironde/Conception : DGAS/PRS/SOPS

En Gironde, le nombre d'allocataires atteint un point culminant en décembre 2020 (48 946, + 6,84 % par rapport à Juin 2019) puis décroit jusqu'en septembre 2022 (40 941, moins 10,63% par rapport à Juin 2019). Les mêmes tendances sont observées sur tous les PTS. Toutefois, cette baisse du nombre de bénéficiaires est :

- Nettement plus marquée sur le PTS de Bordeaux (-21,47%) qui ne connait pas de phénomène de pic en Décembre 2020 (-0,82 %).
- Moins marquée sur les PTS du Libournais, du Médoc, des Portes du Médoc (-4,22 %, - 4,54%, -0,52%) alors que l'augmentation jusqu'au « point culminant « de décembre 2020 y est plus marquée (11,05%, 12,13%, 14,23%).

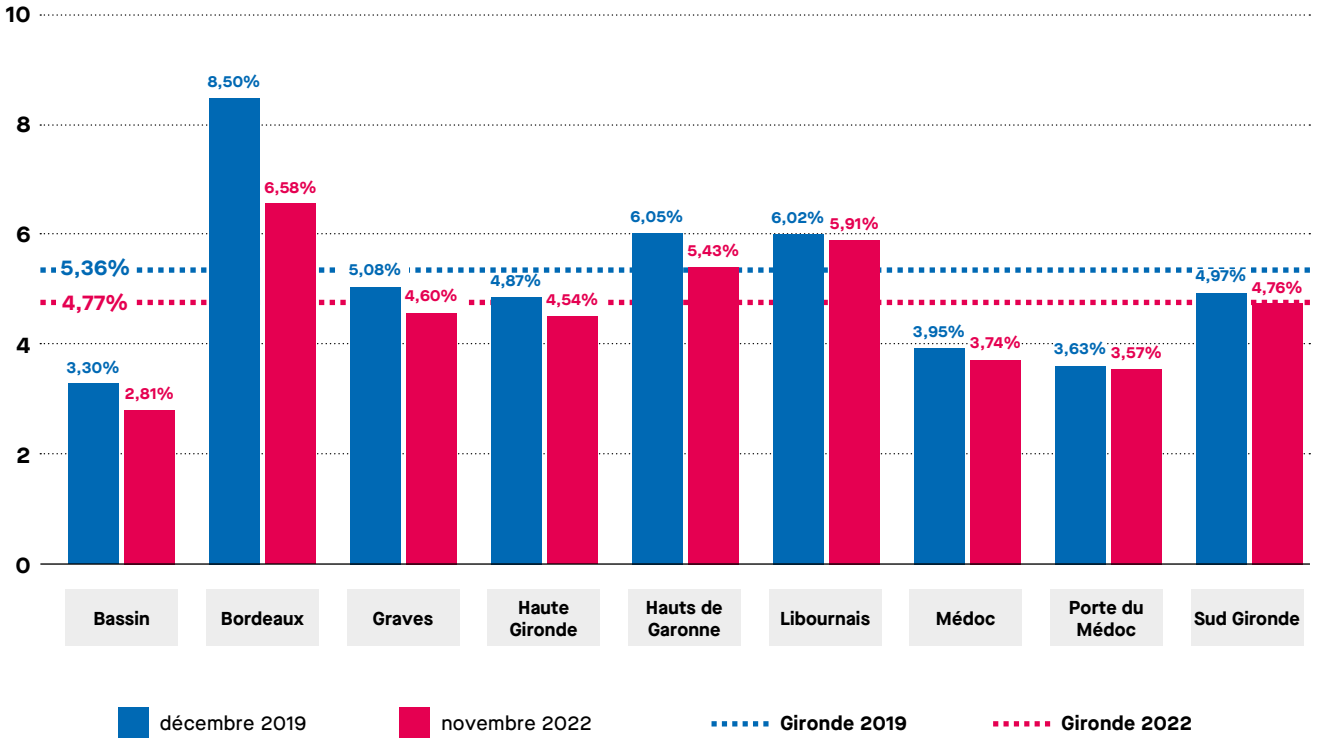


**Taux allocataires dans la population de 25 à 64 ans**

Source : INSEE (2019) et SID CD Gironde/Conception : DGAS/PRS/SOPS

Entre Décembre 2019 et Novembre 2022, la proportion d'allocataire dans la population de 25 à 64 ans décroît (passant de 5,36% à 4,77%). La même tendance est observée sur tous les PTS mais à des degrés divers, ainsi :

- La variation à la baisse est plus faible pour le Médoc et les Portes du Médoc mais ils présentent des taux nettement inférieurs à la moyenne girondine. Le Bassin qui a des taux également très inférieurs à la moyenne a cependant connu une décroissance comparable à la Gironde.
- Il n'y a quasiment pas de variation pour le Libournais qui connait des taux supérieurs à la Gironde alors que les Hauts-de-Garonne qui avaient un taux comparable à celui du Libournais en 2019 a connu une baisse proche de celle du Département.
- Le PTS de Bordeaux se distingue par une diminution beaucoup plus importante que celle du Département mais il continue à présenter un taux très supérieur à la Gironde.

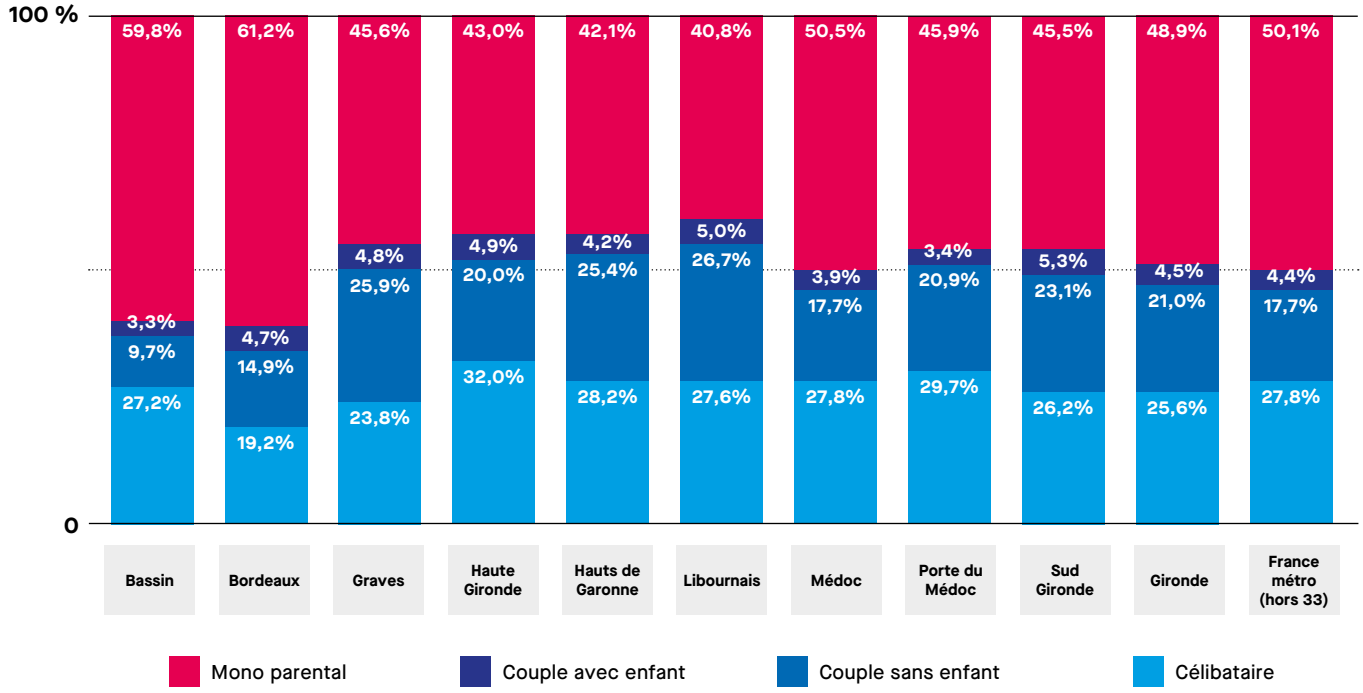


**Répartition du nombre d'allocataires selon le type de ménage**

Source : National DATA CAF/SID CD Gironde/Conception : DGAS/PRS/SOPS

Tous les territoires présentent des particularités par rapport à la Gironde, ainsi :

- **Le Bassin :** beaucoup plus de célibataires sans enfant et nettement moins de couples avec enfants parmi les allocataires du RSA. Dans la population générale il y a effectivement un peu moins de couples avec enfants mais il y a surtout nettement plus de couples sans enfants, ce que l'on ne retrouve pas parmi les allocataires du RSA.
- **Bordeaux :** nettement plus de célibataires et nettement moins de ménages (en couple ou monoparentaux) avec enfants parmi les allocataires du RSA ce qui correspond aux caractéristiques de la population générale.
- **Les Graves :** plus de couples avec enfants parmi les allocataires du RSA alors que la répartition de la population générale par type de ménage est comparable à celle de la Gironde.
- **La Haute-Gironde :** nettement plus de ménages monoparentaux alors que ce n'est pas du tout le cas de la population générale dans laquelle ce sont les couples avec enfants qui sont surreprésentés. Il y a moins de célibataires sans enfants allocataires du RSA conformément à ce qui est observé en population générale.
- **Les Hauts-de-Garonne :** plus de couples avec enfants et moins de célibataires sans enfant au sein des allocataires du RSA comme dans la population générale. Dans la population des allocataires, il y a également plus de de ménages monoparentaux contrairement à ce qui apparaît dans la population générale.
- **Le Libournais :** plus de couples avec enfants et moins de célibataires sans enfants parmi les allocataires du RSA ce qui correspond aux caractéristiques de la population générale.
- **Le Médoc :** légèrement moins de couples avec enfants et légèrement plus de ménages monoparentaux au sein des allocataires du RSA contrairement à ce qui apparaît dans la population générale.
- **Les Portes du Médoc :** plus de ménages monoparentaux et moins de célibataires parmi les allocataires du RSA alors que la structure de la population générale est comparable à celle de la Gironde.
- **Le Sud-Gironde :** légèrement plus de couples avec enfants et moins de célibataires sans enfant parmi les allocataires du RSA conformément à ce qui est observé dans la population générale

**Structure par âge des allocataires (juin 2021 et octobre 2022)**

Source : SID CD Gironde /Conception : DGAS/PRS/SOPS

En Gironde, il y a peu d'évolution dans la répartition par âge des allocataires du RSA avec une majorité de 25-44 ans et une légère augmentation de la part des plus de 60 ans.

Bordeaux, les Graves, les Hauts de Garonne, le Libournais et le Sud Gironde présentent une structure par âge des allocataires du RSA et une évolution de cette structure proche de celles du Département.

C'est également le cas pour la Haute Gironde et les Portes du Médoc avec toutefois une croissance plus importante pour les plus de 50 ans en Haute Gironde et pour les plus de 60 ans dans les Portes du Médoc.

Le Médoc a une proportion de 25-44 ans inférieure à celle du département et au contraire une part des 60 ans et plus supérieure avec une évolution plus marquée.

La structure par sexe des allocataires de la Gironde est proche de celle de la France Métropolitaine (respectivement 53,3% et 53,4% de femmes). Cette répartition se retrouve sur tous les PTS (hors Bordeaux) la proportion de femmes variant de 52,8%% pour le Bassin à 57,4% pour la Haute Gironde. Le PTS de Bordeaux se distingue avec seulement 47% de femmes,

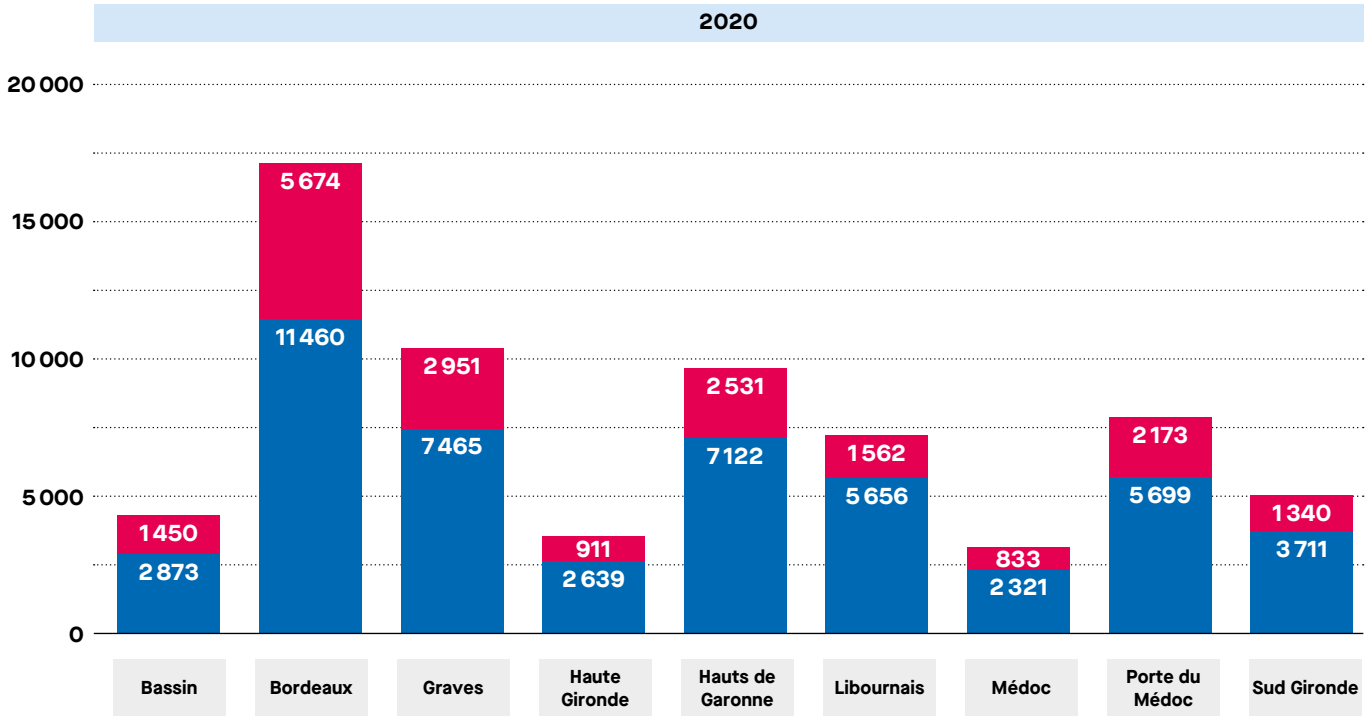


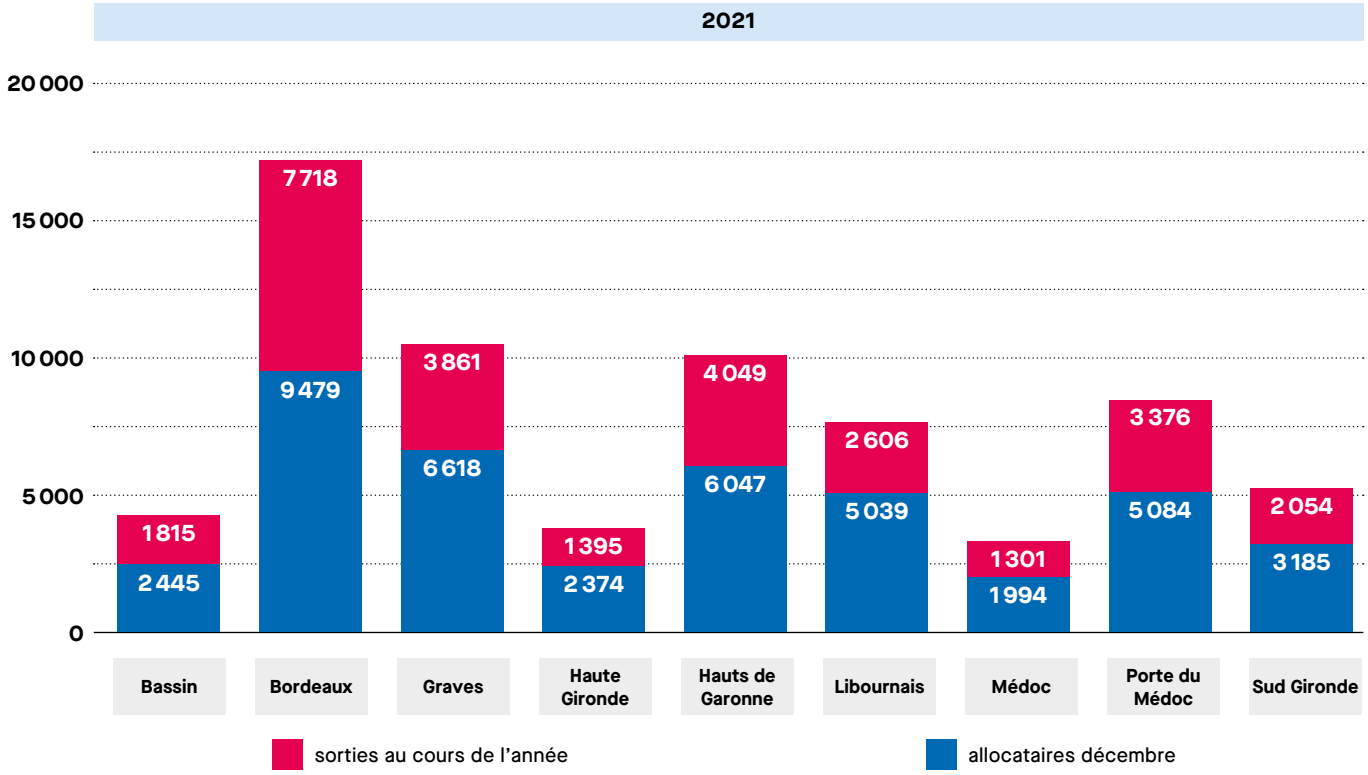


**Estimation du nombre d'allocataires sur l'année (flux)**

Source : SID CD Gironde/Conception : DGAS/PRS/SOPS

En Gironde, la proportion de bénéficiaires sortis du RSA dans l'année (par rapport à ceux présents en décembre) est plus importante en 2021 qu'en 2020.

La situation varie selon les territoires :

- **Le Médoc, les Portes du Médoc, le Sud Gironde et les Hauts de Garonne** présentent des proportions de bénéficiaires sortis du RSA équivalentes à celles du Département.
- **Le Bassin et Bordeaux** ont un taux de sorties supérieur à celui du Département.
- **La Haute Gironde et le Libournais** ont des taux de sorties légèrement inférieurs à ceux du Département.
- **Les Graves** ont un taux de sorties équivalent au département en 2020 mais légèrement inférieur en 2021.

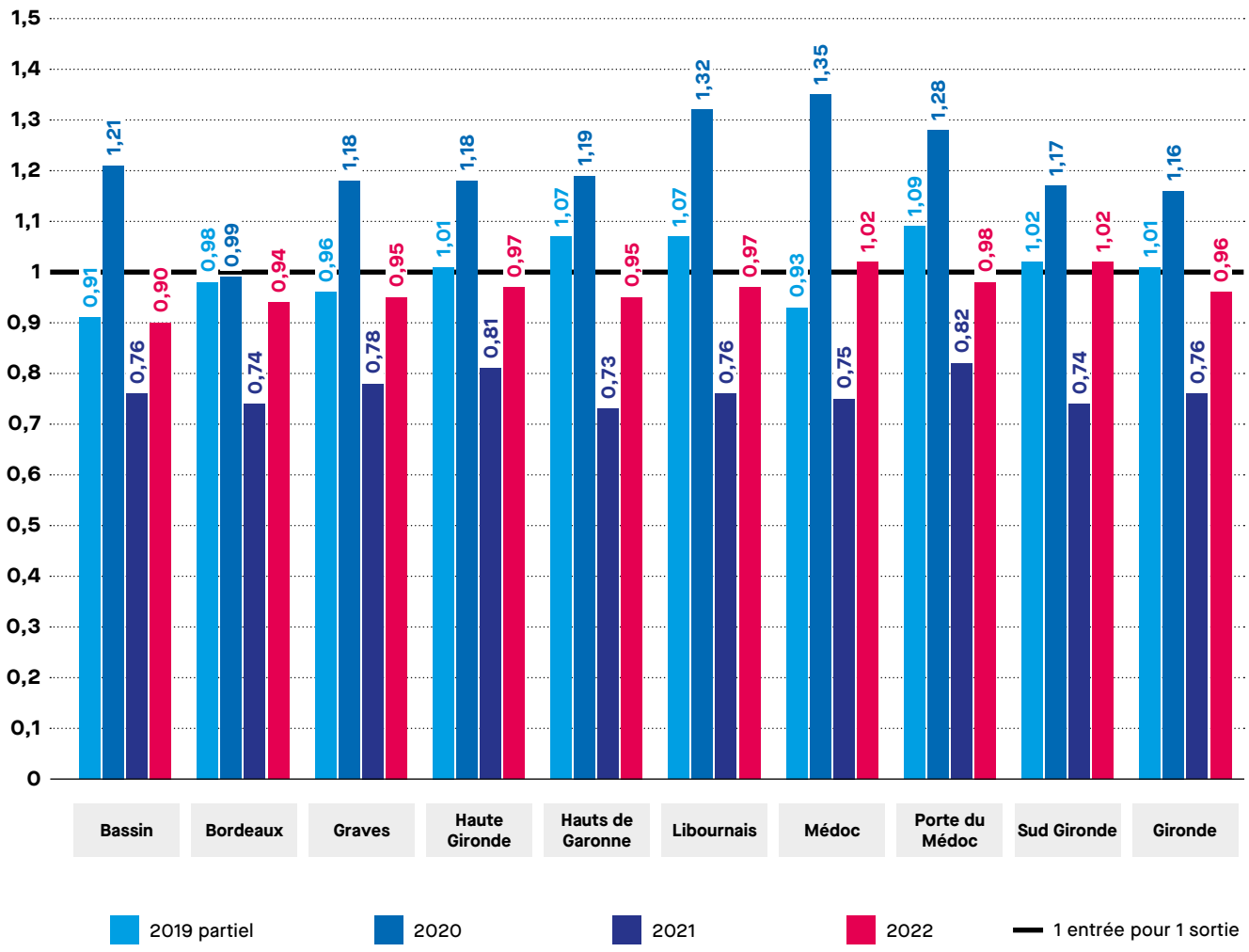


**Estimation du rapport entre les entrées et les sorties d'allocataires sur l'année**

Source : SID CD Gironde/Conception : DGAS/PRS/SOPS

En Gironde il y a eu plus d'entrées RSA que de sorties en 2020, plus de sorties que d'entrées en 2021, et un équilibre en 2019 et 2022.

Les tendances sont identiques sur les PTS des Graves, de la Haute Gironde, des Hauts de Garonne et du Sud Gironde et légèrement plus marquées sur le Bassin où il y a toujours davantage de sorties que d'entrées en 2022.

Pour le Libournais, le Médoc, les Portes du Médoc, la tendance en 2020 est plus marquée (ratio entrées/sorties plus défavorable) mais ces territoires ont également connu un ratio nettement favorable en 2021 (un peu moins pour les Portes du Médoc) et un retour à l'équilibre en 2022.

Pour Bordeaux, les entrées et sorties sont restées à l'équilibre pour 2020 contrairement aux autres PTS. Sinon, Bordeaux connait les mêmes tendances que la Gironde en 2021 et 2022.

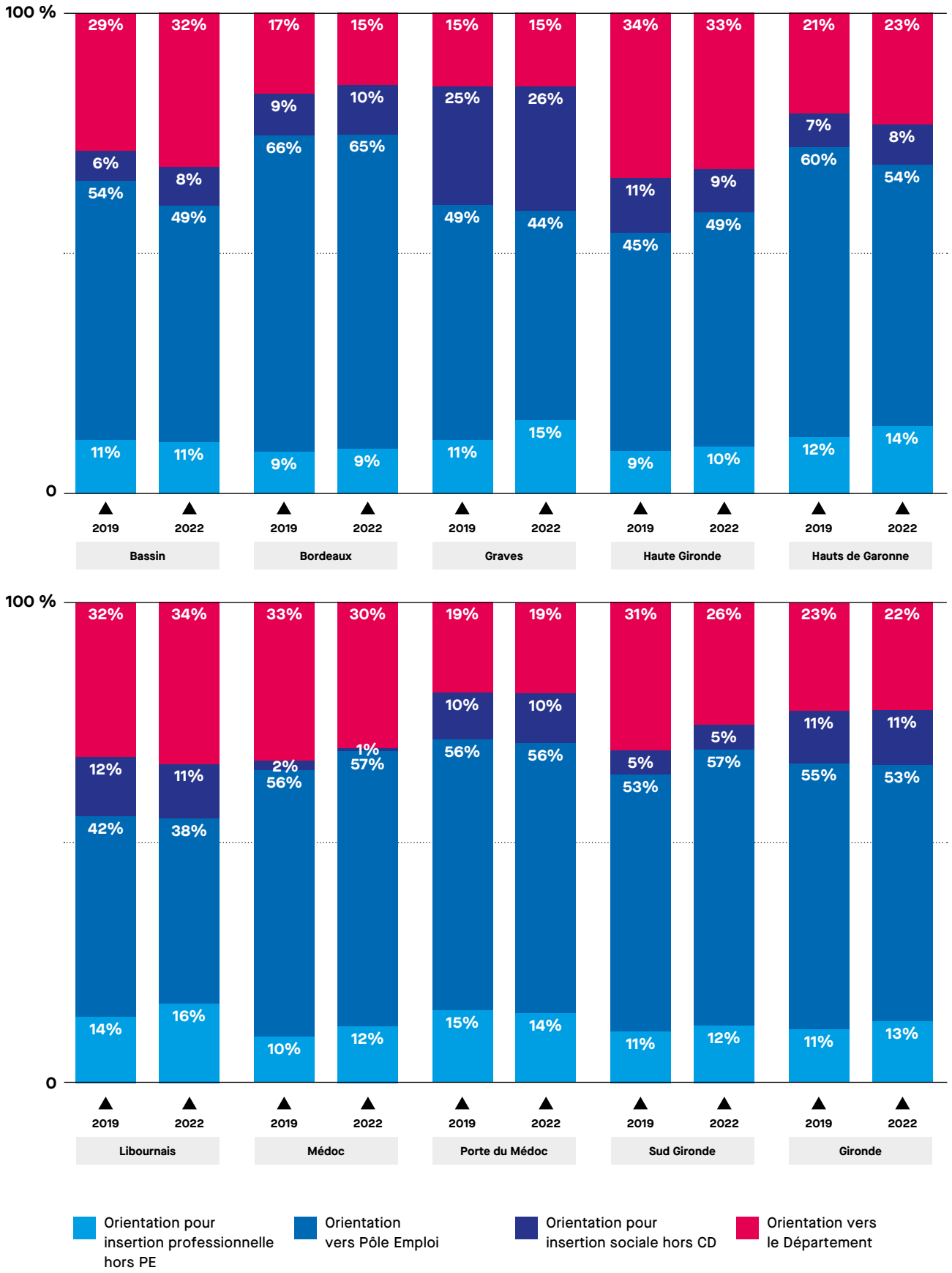


**Répartition des allocataires selon l'orientation vers un référent**

Source : SID CD Gironde/Conception : DGAS/PRS/SOPS

Pour la Gironde il n'y a pas d'évolution notable entre 2019 et 2022 dans la répartition de l'orientation des allocataires mais la situation varie beaucoup selon les territoires :

- **Le Bassin :** les allocataires sont plus d'orientés vers un accompagnement social qu'en Gironde et cela s'accentue entre 2019 et 2022.
- **Les Graves, la Haute Gironde et le Libournais :** les allocataires sont plus d'orientés vers un accompagnement social qu'en Gironde et pas d'évolution entre 2019 et 2022.
- **Bordeaux et les Portes du Médoc :** les allocataires sont plus d'orientés vers un accompagnement professionnel qu'en Gironde et pas d'évolution entre 2019 et 2022.
- **Les Hauts de Garonne :** les allocataires sont plus d'orientés vers un accompagnement social qu'en Gironde mais cela évolue entre 2019 et 2022 pour arriver à une situation proche de celle du Département.
- **Le Sud Gironde :** les allocataires sont plus d'orientés vers un accompagnement professionnel qu'en Gironde mais cela évolue entre 2019 et 2022 pour arriver à une situation proche de celle du Département.
- **Le Médoc :** les orientations sont proches de celles de la Gironde et il n'y a pas d'évolution entre 2019 et 2022.

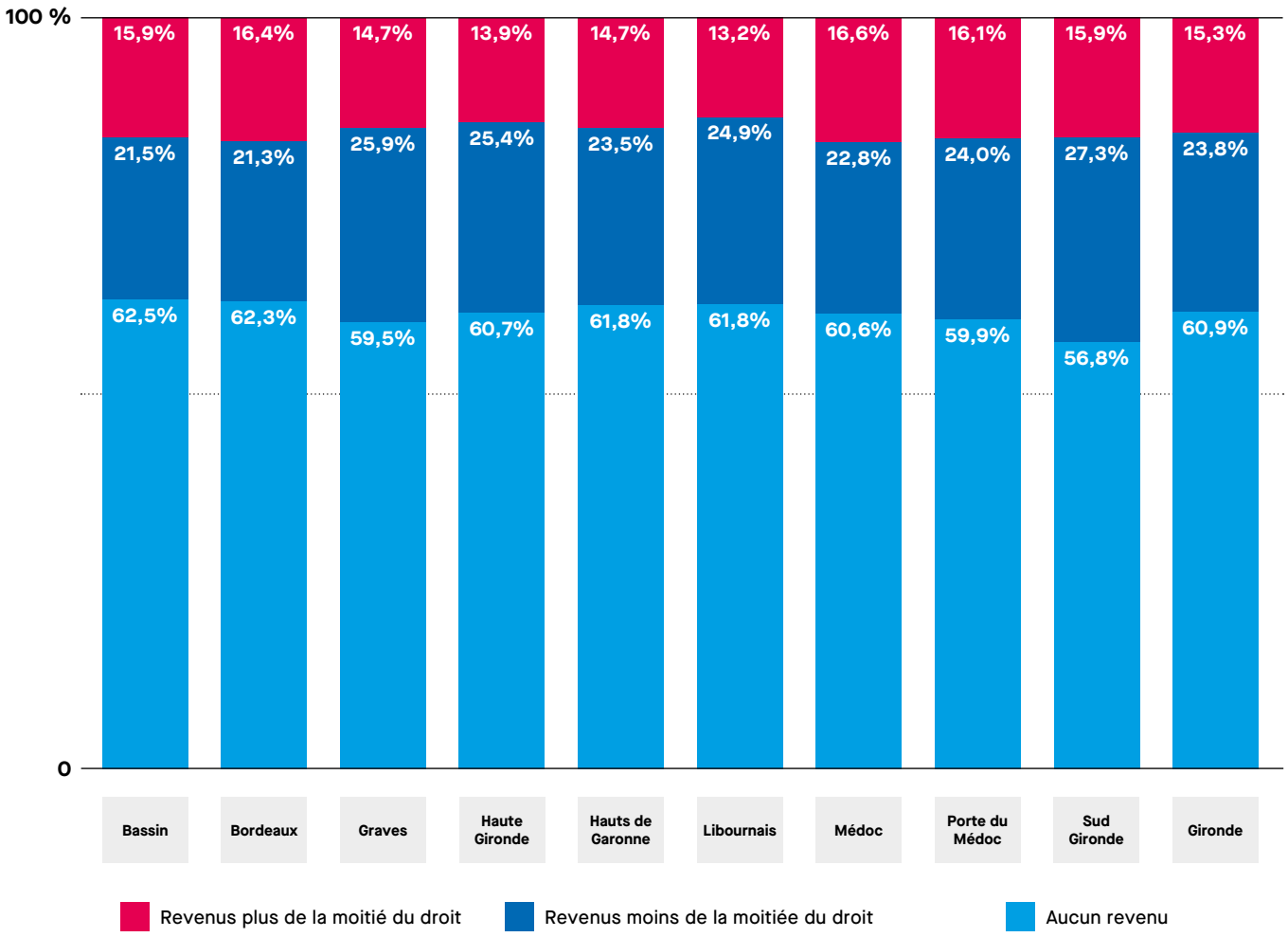


**Répartition des allocataires selon le poids de leur revenu d'activité par rapport au montant de leur droit potentiel (octobre 2022)**

Source : SID CD Gironde/Conception : DGAS/PRS/SOPS

La répartition des allocataires selon le montant de leurs revenus d'activité comparé au montant de leurs droit RSA est relativement homogène.

# Lexique

**AAH** : Allocation pour Adulte Handicapé

**ACI** : Atelier Chantier d'Insertion

**ADAV** : Association Départementale les Amis des Voyageurs

**ADIE** : Association pour le Droit à l'Initiative Economique

**AFEST** : Action de Formation En Situation de Travail

**AGEFIPH** : Association de Gestion du Fond pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées

**AILDS** : Appel à Initiatives Locales de Développement Social

**ALIENA** : Alliance pour L'Insertion et l'Emploi en Nouvelle Aquitaine

**ANEFA** : Association Nationale pour l'Emploi et la Formation en Agriculture

**ANLCI** : Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme

**ARML** : Association Régionale des Missions Locales

**ARS** : Agence Régionale de Santé

**ASE** : Aide Sociale à l'Enfance

**CAF** : Caisse d'Allocations Familiales

**CAIO** : Centre d'Accueil d'Information et d'Orientation

**CALPAE :** Convention d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté et d'Accès à l'Emploi

**CAOM :** Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens

**CAPED :** Commission d'Aide aux Personnes en Difficulté

**CCAS** : Centre Communal d'Action Sociale

**CDIAE** : Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique

**CER** : Contrat d'Engagement Réciproque

**CESE** : Conseil Economique, Social et Environnemental

**CIAS** : Centre Intercommunal d'Action Sociale

**CIE** : Contrat Initiative Emploi

**CNLE** : Conseil National de Lutte contre la Pauvreté et les Exclusions

**COIVP** : Comité Opérationnel d'Insertion à Vocation Professionnel

**CPLI** : Comité de Pilotage Local d'Insertion

**CRIA** : Centre de Ressources Illettrisme et Analphabétisme

**DDETS** : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

**D2C** : Développement Carrières et Compétences

**DJEC** : Direction de la Jeunesse, de l'Education et de la Citoyenneté

**DPEF** : Direction de la Protection de l'Enfance et de la Famille

**EI** : Entreprise d'Insertion

**EITI** : Enterprise d'Insertion de Travailleurs Indépendants

**ERIP** : Etablissements Régionaux d'Information de Proximité

**ESS** : Economie Sociale et Solidaire

**ETTI** : Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion

**FAPI :** Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion

**FEDER** : Fonds Européen de Développement Régional

**FLE** : France Langue Etrangère

**FSE** : Fond Social Européen

**GEIQ** : Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification

**IAE** : Insertion par l'Activité Economique

**IFS :** Indice de Fragilité Sociale

**INAE** : INsertion par l'Activité Economique

**MDS** : Maison Départementale de Solidarité

**MITS** : Mission Ingénierie et Travail Social

**MSA** : Mutualité Sociale Agricole

**NEET** : « Not in Education, Employment or Training » - ni scolarisé, ni en emploi, ni en formation

**OFII** : Office Français de l'Immigration et l'Intégration

**OPCO** : Opérateur de Compétences

**PDII** : Programme Départemental d'Insertion et d'Inclusion

**PLIE** : Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi

**PMSMP** : Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel

**PPAE** : Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi

**PTS** : Pôle Territorial de Solidarité

**RSA** : Revenu de Solidarité Active

**RSE :** Responsabilité Sociale des Entreprises

**RTE :** Responsabilité Territoriale des Entreprises

**SIAE** : Structures de l'Insertion par l'Activité Economique

**SOPS** : Service Observation et Prospective Sociale

**SPASER** : Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Economiquement Responsables

**SRDEII** : Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation

**TZCLD** : Territoires Zéro Chômeurs de Longue Durée

**UDCCAS** : Union Départementale des CCAS

**URHAJ** : Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes

# Signataires

Le Président
du Département
de la Gironde

La Préfeture
de la Gironde

La région
Nouvelle-Aquitaine

Pôle Emploi

Caisse d'Allocations
Familiales de Gironde (CAF)

Mutualité Sociale Agricole
de Gironde (MSA)

L'Union Départementale
des Centres Communaux
d'Action Sociale Gironde
(UDCCAS)

Les Missions
Locales
Nouvelle-Aquitaine

Aliena - Alliance pour
l'insertion et l'emploi
en Nouvelle-Aquitaine

L'Inaé - Agir ensemble
pour l'insertion par
l'activité économique (INAE)

# Notes

**Département de la Gironde**
1, esplanade Charles-de-Gaulle
CS 71223
33074 BORDEAUX CEDEX

Tél. 05 56 99 33 33
Fax : 05 56 24 93 49
mail : gironde.fr/contact

gironde.fr

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :

Gironde
LE DÉPARTEMENT

Département de la Gironde - DIRCOM - Cimprim'Vert® - septembre 2023